

Analyse des Ecartés PVS

Rapport

Burundi



Mars

2012

Dr Eric Fermet Quinet
Dr Fatoumata Samaké

Rapport d'analyse des écarts PVS

Burundi

6 au 16 mars 2012

Dr Eric Fermet-Quinet (chef de mission)

Dr Fatoumata Samaké (expert technique)

Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

12 rue de Prony

F-75017 Paris, FRANCE

TABLE DES MATIERES

Table des matières	<i>i</i>
Liste des acronymes, abréviations et/ou termes spécifiques	<i>ii</i>
Remerciements	<i>iii</i>
Résumé	1
Méthodologie de la mission d'analyse des écarts PVS	5
I Données antérieures à l'analyse des écarts PVS	5
I.1 Rappel	5
I.2 Méthodologie	8
II Priorités nationales et internationales et stades d'avancement	13
II.1 Priorités nationales	13
II.2 Stades d'avancement	13
Analyse des écarts PVS	15
I Renforcement des compétences pour le commerce	15
I.1 Stratégie et activités	15
I.2 Ressources humaines	15
I.3 Ressources physiques	16
I.4 Ressources financières	16
II Renforcement des compétences pour la santé publique vétérinaire	18
II.1 Stratégie et activités	18
II.2 Ressources humaines	20
II.3 Ressources physiques	20
II.4 Ressources financières	20
III Renforcement des compétences pour la santé animale	22
III.1 Stratégie et activités	22
III.2 Ressources humaines	23
III.3 Ressources physiques	26
III.4. Ressources financières	26
IV Renforcement des compétences pour les laboratoires vétérinaires	28
IV.1 Stratégie et activités	28
IV.2 Ressources humaines	28
IV.3 Ressources physiques	28
IV.4 Ressources financières	28
V Renforcement des compétences pour la gestion générale et les services réglementaires	30
V.1 Organisation générale des Services vétérinaires	30
V.2 Compétences transversales des Services vétérinaires	32
V.3 Ressources humaines	34
V.4 Ressources physiques	34
V.5 Ressources financières	34
VI Analyse globale du budget	36
VI.1 Investissements	37
VI.2 Financement du fonctionnement	37
VI.3 Financement des situations d'urgence	37
VI.4 Rentabilité et durabilité	37
Conclusion	39
Annexes	41

LISTE DES ACRONYMES, ABREVIATIONS ET/OU TERMES SPECIFIQUES

ACSA	Auxillaire communautaire de santé animale (éleveur formé)
DGE	Direction Générale de l'Elevage
DGMAVA	Direction Générale de l'Auto-Développement et la Vulgarisation Agricole
DPAE	Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
EAC	East African Community
FA	Fièvre Aphteuse
FVR	Fièvre de la Vallée du Rift
IAHP	Influenza Aviaire Hautement Pathogène
LNV	Laboratoire National Vétérinaire
MNC	Maladie de Newcastle
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
PPCB	Peri-pneumonie contagieuse bovine
PPA	Peste porcine africaine
PVS	Outil OIE pour l'évaluation de la performance des services vétérinaires (Outil PVS de l'OIE)
SA	Santé animale
SPV	Santé publique vétérinaire
SV	Services vétérinaires

REMERCIEMENTS

La mission tient à remercier Madame la Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Burundi, Madame Odette Kayitesi, pour son accueil et son intérêt manifesté.

La mission remercie également Mr Hakizimana Eliakim (directeur général de l'élevage) et le Dr Déogratias Nsanganiyumwami (directeur de la santé animale et délégué de l'OIE), ainsi que tous les cadres et membres des SV qui ont participé aux réunions de travail.

RESUME

La mission PVS d'analyse des écarts a été effectuée 5 ans après l'évaluation OIE PVS (2007). Durant cet intervalle, la situation des SV ne s'est pas améliorée. Les constats restent alarmants :

- Les SV restent largement dépendants des financements extérieurs et déstructurés par la rupture de chaîne de commande entre le niveau central (DGE/DSA) et le niveau provincial (DPAE).
- Aucun programme officiel structuré régulièrement n'est mis en œuvre de manière effective.
- Le cadre législatif reste inadapté ou inexistant, ainsi que les procédures ou le système documentaire ou de gestion de données.
- Le nombre de vétérinaires se réduit et ne permet pas leur présence sur le terrain. Ils sont pour moitié employés par des projets et le niveau ministériel.
- Aucune stratégie suffisamment détaillée n'est établie pour le développement de l'élevage, de la santé animale, du commerce, de la santé publique vétérinaire, du laboratoire, et de l'organisation générale des SV. En conséquence des stratégies et opérations contradictoires voient le jour, qui obèrent le développement d'un SV stable et efficace, conforme aux normes de l'OIE.
- Aucune donnée précise n'existe dans la plupart des domaines explorés.

Dans ce contexte, l'analyse des écarts a pour objet premier de permettre aux SV du Burundi de disposer d'éléments qui permettent d'envisager des stratégies plus précises. Ces choix ont été faits en commun avec les cadres des SV qui ont pu, parfois sporadiquement, participer aux réunions de travail.

Cependant, un certain nombre de domaines, que le temps imparti à une analyse des écarts ne permet pas d'apprécier avec suffisamment de précision, restent à préciser par des missions spécifiques. Il s'agit en particulier de l'ensemble législatif à développer, du LNV, de l'identification animale et de l'Ordre Vétérinaire. Sur ces sujets, il revient aux SV de requérir les appuis nécessaires auprès des partenaires adéquats et le cas échéant de l'OIE.

On doit retenir que le Burundi, comme le Rwanda, constituent un contexte agro-sylvo-pastoral très particulier en Afrique où la densité humaine est très importante et où la limitation des terres disponibles ne fait pas de l'élevage une activité majeure en tant que telle. L'élevage joue cependant un rôle essentiel pour apporter, en quantité faible mais indispensable, les éléments nutritifs spécifiques à la croissance et à la santé des populations. Dans ce contexte l'intensification est la voie imposée, ainsi que les espèces à cycles courts. Or **l'intensification ne pourra réussir sans la présence sur le terrain de vétérinaires aptes à suivre l'évolution individuelle des éleveurs et à contrôler les pathologies nouvelles entraînées inévitablement par l'intensification.**

➤ **En matière de commerce**, le Burundi étant fortement importateur d'animaux et de produits animaux, n'ayant pas de vocation exportatrice, étant intégré dans l'EAC, avec des frontières difficiles à contrôler, dans un contexte zoo-sanitaire similaire aux pays voisins, et disposant de ressources faibles, ne peut envisager de contrôler efficacement les maladies transfrontalières et la qualité sanitaire des produits animaux au niveau des postes de frontières (qui seront démantelés à long terme dans le cadre de l'EAC).

La priorité sera donc de définir des conditions d'importation basées sur l'analyse de risque, d'effectuer les contrôles à destination, et de mettre en place un système d'identification animale du cheptel national et des animaux importés, ce afin de protéger le cheptel national

dont le système de production progressivement intensifié présente des caractéristiques très spécifiques par rapport aux pays voisins.

L'ensemble de ces activités seront gérées et mises en œuvre à temps partiel par les personnels des SV au niveau provincial. Une fois les procédures bien établies, un renforcement progressif des ressources humaines et physiques pourrait être envisagé sur la frontière extérieure à l'EAC (port et aéroport de Bujumbura, et frontière terrestre avec la RDC), à l'issue des 5 prochaines années.

Une stratégie précise d'identification bovine reste à déterminer. Elle nécessitera une expertise et une formation spécifique.

➤ **En matière de santé publique**, l'ensemble législatif reste à construire. Il doit permettre un développement progressif des contrôles. Un jeune vétérinaire a effectué une spécialisation en hygiène alimentaire et doit être accompagné pour cette tâche. Le faible nombre d'entités d'abattage et de transformation et leur faible volume d'activité, ne nécessitent pas de ressources spécifiques en dehors de l'abattoir de Bujumbura. Une étude sur le niveau des résidus dans les produits d'origine animale sera menée.

Le circuit de distribution des médicaments vétérinaires doit être contrôlé par les SV. Le contrôle du circuit de médicaments vétérinaires doit être considéré comme une priorité de santé publique (résidus) et de santé animale (résistances), et le cas échéant la stabilité économique d'un réseau vétérinaire privé. Dans le contexte burundais, les autorisations de mise sur le marché doivent être établies sur la base de celles délivrées dans des pays où le processus est bien établi et reconnu efficace. Il est proposé que le circuit soit clairement établi, si nécessaire avec des marges fixes pour tout ou partie des médicaments, entre les grossistes vendant uniquement aux vétérinaires, les vétérinaires vendant directement aux éleveurs de leur clientèle ou approvisionnant les para-professionnels vétérinaires qu'ils supervisent effectivement. Cette activité devrait être autorisée au sein du secteur public à titre dérogatoire et temporaire tant qu'aucun vétérinaire privé n'est installé dans la province. Une réforme de la législation actuelle est donc impérative, faute de quoi un circuit anarchique et/ou purement commercial (les établissements de « pharmacie vétérinaire » n'ont en effet aucune légitimité vétérinaire justifiable) échappera à tout contrôle des SV et empêchera le cas échéant l'installation stable de vétérinaires privés sur le terrain.

➤ **Les programmes de santé animale** doivent se concentrer sur la protection du cheptel national en voie d'intensification. En l'occurrence, ils viseront d'une part la détection précoce et la réponse rapide aux foyers éventuels de fièvre aphteuse, de charbon bactérien et de peste porcine africaine, et d'autre part la vulgarisation des traitements préventifs et vaccinations contre les maladies enzootiques d'importance économique sur une base volontaire et payante (programmes conjoints). Pour ce faire les SV organiseront 2 à 4 visites annuelles programmées dans chaque colline, avec des supports de communication adaptés. Une centaine de personnes compétentes, organisées, correctement équipées et rémunérées, suffit à effectuer ces activités tout en disposant de 50% de leur temps de travail pour répondre aux demandes de soins curatifs formulées en sus par les éleveurs.

➤ Les SV vétérinaires doivent disposer d'un **budget annuel suffisant pour pouvoir obtenir les résultats d'analyses de laboratoires** dont ils ont besoin. Une étude spécifique est nécessaire pour déterminer de manière claire et détaillée une stratégie concernant le laboratoire national vétérinaire. Dans l'attente, les SV doivent pouvoir effectuer le cas échéant les analyses nécessaires sur le marché international.

➤ **L'organisation des SV doit retrouver sa chaîne de commande directe.** Les services vétérinaires provinciaux doivent être rattachés directement à l'autorité centrale des SV. Dans l'attente d'une stratégie clairement établie pour soutenir la privatisation de l'exercice vétérinaire, les vétérinaires provinciaux doivent pouvoir superviser trimestriellement sur le terrain une centaine de para-professionnels vétérinaires chargés des programmes systématiques. La réforme la plus simple et efficace sera de créer un SV regroupant uniquement l'actuelle DGA, les vétérinaires provinciaux, et les para-professionnels vétérinaires communaux. Par ailleurs, le développement de la délégation officielle des programmes aux vétérinaires privés est indispensable à la constitution d'un maillage sanitaire stable. Le management d'un SV concentré sur ses missions impose que les vétérinaires provinciaux effectuent la supervision systématique des para-professionnels communaux et/ou le contrôle des vétérinaires privés chargés des missions officiellement déléguées.

Les SV ne peuvent effectuer leur mission que s'ils disposent de revenus suffisants pour travailler à plein temps et avoir l'indépendance technique suffisante. Il est donc proposé d'aligner progressivement les revenus des personnels des SV sur ceux du Ministère de la Santé qui sont entre 5 et 10 fois supérieurs. Le cadre administratif burundais rend cela possible par les biais de primes qui peuvent être attribuées sur des critères techniques et fonctionnels sans impacter le reste de l'échelle des salaires de la fonction publique. Le budget présenté dans ce rapport a donc été construit sur la base de salaires mensuels réévalués à 600 USD pour un vétérinaire, 300 USD pour un para-professionnel et 100 USD pour un personnel d'appui. On notera que ces salaires (multipliés par 5 par rapport à la situation actuelle) sont encore très inférieurs (de 50 à 70%) à ceux pratiqués par le Ministère de la Santé ou les projets du Ministère de l'Agriculture.

La formation continue, la communication et la consultation seront organisées par un cadre universitaire recruté à cet effet au sein des SV. Un budget adéquat annuel global est estimé.

L'ensemble du cadre législatif doit être revu ou créé. Pour ce faire, il est proposé que les SV acquièrent une méthodologie stricte assurant la qualité interne et externe de la législation.

Afin d'atteindre les objectifs fixés ci-avant, les SV doivent disposer d'un budget annuel d'environ **1 550 000 USD. Ce budget est équivalent au budget actuel. Il s'agit donc essentiellement d'une réaffectation budgétaire à effectuer sur un SV réorganisé, obéissant à une chaîne de commande directe, disposant d'un personnel réduit en effectif mais bien équipé, bien formé, supervisés et évalués efficacement et bien rémunéré.** Il s'agit d'un choix stratégique. Les personnels qui ne seront pas intégrés dans les SV continueront à être employés par les DPAE pour les activités non vétérinaires.

Ce budget est totalement soutenable par l'économie nationale, puisqu'il ne représente que 0,2% du budget national. Il est cohérent avec les dépenses à effectuer pour un système d'élevage en voie d'intensification. Il représente en effet une dépense annuelle de moins de 2 USD par UIV (équivalent d'un bovin), et équivalente à 0,65 % de la valeur du cheptel.

Par ailleurs, compte tenu du manque d'investissements antérieurs, les SV devront disposer d'un budget exceptionnel d'environ 5 500 000 USD sur 5 ans destiné essentiellement à former 50 nouveaux vétérinaires (estimé à 3 500 000 USD) et 4 spécialistes vétérinaires, et à requérir l'expertise internationale et nationale indispensable sur des études et appuis méthodologiques particuliers.

METHODOLOGIE DE LA MISSION D'ANALYSE DES ECARTS PVS

Une mission d'analyse des écarts PVS facilite la définition des objectifs des Services vétérinaires d'un pays par rapport aux normes de qualité de l'OIE, sachant que ces objectifs doivent être correctement adaptés aux contraintes et aux priorités nationales. Le rapport d'analyse des écarts PVS inclut un budget indicatif annuel et, s'il y a lieu, un budget exceptionnel (pour les investissements particuliers), avec une consolidation permettant de proposer un budget indicatif sur 5 ans pour les Services vétérinaires. Dans la pratique, cette démarche implique :

- de définir, en concertation avec les Services vétérinaires et compte tenu des priorités et des contraintes nationales, les résultats escomptés (stades d'avancements prévus dans l'Outil PVS de l'OIE) à la fin de la période de 5 ans pour les compétences critiques exposées dans l'Outil PVS de l'OIE et applicables au contexte national ;
- de déterminer les actions à conduire pour atteindre les résultats escomptés pour les compétences critiques de l'Outil PVS de l'OIE qui s'appliquent au contexte national ;
- de déterminer, sur la base d'informations, d'éléments divers ou d'interviews, les tâches ainsi que les ressources humaines, physiques et financières requises pour mettre en œuvre ces actions et permettre aux Services vétérinaires de fonctionner correctement.

I Données antérieures à l'analyse des écarts PVS

I.1 Rappel

À la suite d'une demande présentée à l'OIE par le gouvernement, une évaluation des Services vétérinaires du Burundi a été conduite en septembre 2007 par une équipe d'experts indépendants certifiés par l'OIE, à l'aide de l'Outil d'évaluation de la performance des Services Vétérinaires (PVS) de l'OIE, sur la base des normes internationales de l'OIE relatives à la qualité des Services vétérinaires¹.

Afin de bien comprendre les objectifs du pays ainsi que les chiffres présentés dans le rapport d'analyse des écarts PVS, il est important d'avoir accès à certaines informations clés. Une partie de ces informations provient du rapport d'évaluation PVS du pays et d'autres émanent de sources différentes.

I.1.A Informations sur le pays

Données géographiques

Zones climatiques, topographiques et agro-écologiques	Pluviométrie (mm/year)
Crête Congo Nil (alt 2000 m)	1500
Plateaux centraux (alt 1650 m)	1150
Basse altitude (alt 780 m)	840

Topographie	Km2	%
Superficie totale	28 000	
Paturages		
Terre Arable	23 000	82
Forêt	2000	7
Marécages/désert		
Montagnes		

Source: PVS 2007

¹ Section 3 du Code sanitaire pour les animaux terrestres : http://www.oie.int/fr/normes/mcode/fr_titre_1.3.htm

Données démographiques

Population humaine		Eleveurs	
Total	10 600 000	Total number	
densité / km2	330	% intensifs	
% de citadins	12	% agro-pastoral (mixte)	
% de ruraux	88	% extensif	

Source: Wikipedia + DGE (mission)

Recensement récent du cheptel

Espèces animales	Prix moyen par tête en vif en USD	Nombre total	Système de production intensif (% ou nombre)	Système de production mixte (% ou nombre)	Système de production extensif (% ou nombre)
Bovins	300	555 000	5 %	30 %	65 %
Caprins	30	1 745 000			100 %
Ovins	30	255 000			100 %
Porcins	35	200 000	1 élevage	1 %	99 %
Volailles	5	1 500 000	5 % poudeuses		95 %
Lapins	3	400 000			100 %

Source : DGE 2010 + mission

Données relatives au commerce des animaux et des produits d'origine animale

Animaux et produits d'origine animale	Moyenne de production		Moyenne des importations annuelles		Moyenne des exportations annuelles	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Abattages	5000					
Lait	25 000 000					
Œufs	6 000 000					
TOTAL						

Source : Estimations à partir de sources DGE 2010

Données économiques

PIB	1 400 000 000 USD
Budget national (2012)	900 000 000 USD
PIB agricole	6 000 000 000 USD
Valeur économique du cheptel	240 000 000 USD
Budget public destiné à l'Agriculture (nation et aide)	140 000 000 USD
Budget des Services Vétérinaires (national+projet)	1 500 000 USD

Source: PVS 2007 et PNIA

1.1.B Organisation des Services vétérinaires

Le ministère de l'Agriculture et de l'Elevage comprend 4 directions générales : planification agricole et Elevage (DGPAE), mobilisation pour l'auto-développement et la vulgarisation agricole (DGMAVA), élevage (DGE) et agriculture (DGA).

La DGE comprend 3 directions : productions animales, eaux-pêche-aquaculture et santé animale.

Au niveau central, les fonctions des services vétérinaires au sens de l'OIE sont celles remplies par l'actuelle Direction de la Santé Animale, qui a compétence sur les maladies animales, l'inspection alimentaire et de la pharmacie vétérinaire, et l'inspection aux frontières. Elle assure la tutelle du Centre National d'Insémination

Artificielle et du Laboratoire National Vétérinaire. La DSA est soumise à l'arbitrage du DGE qui ne dispose pas forcément de l'indépendance technique suffisante.

Dans chaque province, un médecin vétérinaire de province est placé sous l'autorité des Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Élevage (DPAE) qui dépendent directement de l'autorité du secrétariat permanent du Ministre, ce qui induit une rupture de chaîne de commandement des SV.

Un technicien vétérinaire public est employé au niveau de chaque commune et un infirmier vétérinaire est employé au niveau de chaque zone.

Un éleveur relais, appelé ACSA (auxiliaire communautaire de santé animale), a normalement été formé au sein de chaque colline.

L'ensemble de la logistique des personnels des SV dépend des projets, et sont arbitrés au niveau régional par les DPAEs. A la fin des projets ces ressources sont reprises et redistribuées par le Ministère de l'Agriculture.

On doit retenir que le Burundi, comme le Rwanda, constituent un contexte agro-sylvo-pastoral très particulier où la densité humaine est très importante et où la limitation des terres disponibles ne fait pas de l'élevage une activité majeure en tant que telle. L'élevage joue cependant un rôle essentiel pour apporter, en quantité faible mais indispensable, les éléments nutritifs spécifiques à la croissance et à la santé des populations. Dans ce contexte l'intensification est la voie imposée, ainsi que les espèces à cycles courts. Or une intensification ne pourra se faire sans des SV performants.

1.1.C Liste des entités ou sites liés aux activités des Services vétérinaires (SV)

	Terminologie ou dénominations employées dans le pays	Nombre de sites
ZONES GÉOGRAPHIQUES DU PAYS		
Zones climatiques, topographiques et agro-écologiques	<i>Basse altitude, Plateaux centraux, Crête Congo Nil</i>	3
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PAYS		
1 ^{er} échelon administratif	<i>Provinces</i>	17
2 ^e échelon administratif	<i>Communes</i>	
3 ^e échelon administratif	<i>Zones</i>	
4 ^e échelon administratif	<i>Collines</i>	
Entités urbaines		
ORGANISATION ET STRUCTURE DES SERVICES VÉTÉRINAIRES		
SV centraux (fédéraux/nationaux)		1
Division interne des SV centraux		
1 ^{er} niveau des SV		17
Organisations professionnelles vétérinaires	Association des vétérinaires du Burundi	1
RÉSEAU SANITAIRE SUR LE TERRAIN		
Unités des SV sur le terrain		
Secteur vétérinaire privé		3
Autres sites		
MÉDICAMENTS ET PRODUITS BIOLOGIQUES À USAGE VÉTÉRINAIRE		
Secteur de production		
Secteur de l'importation et de la vente en gros		3
Secteur de la vente au détail		30
Autres partenaires impliqués		
LABORATOIRES VÉTÉRINAIRES		
Laboratoires nationaux	LNV Bujumbura	1
Laboratoires régionaux et locaux	Gitega	1
Laboratoires associés, agréés et autres		
CONTRÔLE DES DÉPLACEMENTS D'ANIMAUX ET DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE		
Pays limitrophes	Rwanda, Tanzanie, RDC,	3

Postes frontaliers dans les aéroports et les ports	Port et aéroport de Bujumbura	2
Principaux postes frontaliers terrestres		15
Postes frontaliers terrestres annexes		
Stations de quarantaine pour l'importation		
Points de contrôle internes		
Marchés d'animaux sur pied	principaux	3
Zones, compartiments...		
INSPECTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE PORTANT SUR LES ANIMAUX ET LES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE		
Abattoirs pour l'exportation		-
Abattoirs pour le marché national	Bujumbura	1
Abattoirs pour les marchés locaux	Abattoirs Gitega et Ngozi	2
Aires/sites d'abattage.	Provinciaux et communaux	65
Sites d'abattage d'exploitations ou de boucheries		
Sites de transformation (lait, viande, œufs, etc.)	Lait (30), poisson (30)	30
Distribution (bouchers, magasins, restaurants)	Bouchers (50), aliment bétail (20)	50
ORGANISMES DE FORMATION ET DE RECHERCHE		
Écoles vétérinaires		
Écoles de formation des paraprofessionnels	ISA et ITAB	4
Organismes de recherche vétérinaire	ISABU	1
ORGANISATIONS CONCERNÉES		
Chambre d'agriculture, organisations agricoles		
Organisations nationales d'éleveurs		
Organisations locales d'agriculteurs (éleveurs)		
Autres organisations concernées		
Associations de consommateurs		

1.1.D Synthèse des résultats de l'évaluation PVS de l'OIE

Lors de la mission PVS réalisée en 2007, les Services Vétérinaires connaissaient de grandes difficultés pour assurer les missions qui leurs étaient dévolues avec des ressources humaines et financières très limitées.

Beaucoup de postes, notamment au niveau des provinces n'étaient pas pourvus. Les responsables ne disposaient pas des ressources humaines et matérielles suffisantes pour assurer correctement leurs missions.

Le budget actuel ne permettait de payer que les salaires des fonctionnaires. Les moyens de fonctionnement, lorsqu'il en existait, étaient très faibles. Un grand nombre d'installations et de matériels avait, par ailleurs, été pillés ou saccagés pendant la guerre.

C'est ainsi que la situation sanitaire, qui semblait favorable et maîtrisée à la fin des années 1980, s'était considérablement dégradée et que de nombreuses maladies sévissaient à l'état enzootique causant des pertes importantes dans les cheptels et amputant ainsi le revenu déjà maigre des éleveurs.

L'incapacité des Services vétérinaires, tant structurelle que fonctionnelle, à maîtriser et contrôler durablement les grandes épizooties qui affectaient le pays était de nature à compromettre le succès de la politique de repeuplement du cheptel, priorité du gouvernement burundais.

1.2 Méthodologie

À la suite d'une demande présentée à l'OIE par le gouvernement, une mission d'analyse des écarts PVS reposant sur les résultats du rapport PVS de l'OIE a été conduite du 6 au 16 mars 2012 par une équipe d'experts indépendants certifiés par l'OIE. Le Docteur Eric Fermet-Quinet a rempli le rôle de chef de mission et le Docteur Fatoumata Samaké est intervenue à titre d'expert technique.

1.2.A Organisation de la mission

La mission a travaillé essentiellement avec le Directeur de la Santé Animale et parfois ses adjoints selon leurs disponibilités.

- Le premier jour a été consacré à l'organisation logistique de la mission qui n'avait pas été préparée, due aux nominations récentes.
- Le deuxième jour a été consacré à la présentation des objectifs de la mission, la définition des priorités nationales et des coûts unitaires.
- Les troisième et quatrième jours ont été consacrés à la définition des résultats attendus pour les différents chapitres et compétences critiques.
- Les cinquième et sixième jours ont permis aux experts de rédiger les documents de base (compétences critiques et feuilles d'estimation des coûts).
- Le septième jour, l'ensemble des documents rédigés a été présenté et amendé par les participants.
- Le huitième jour, les experts ont préparés la présentation finale.
- Le neuvième jour a été effectuée la présentation finale.
- Le dixième jour a été consacré à la rédaction du rapport.

Il est notable que la participation des SV était relativement faible compte tenu du contexte national post-crise et de l'absence de stratégie claire dans la plupart des domaines.

Les informations ont été collectées tout au long de la mission car elles n'étaient pas immédiatement disponibles.

La mission a donc consacré beaucoup de temps à essayer d'esquisser des stratégies possibles et à effectuer un travail pédagogique destiné à familiariser les cadres avec les outils et normes de qualité de l'OIE.

1.2.B Estimation des ressources nécessaires

L'estimation du budget nécessaire au renforcement des Services vétérinaires repose sur une approche logique décrite ci-après.

Les Services vétérinaires doivent disposer des ressources financières suffisantes pour réaliser les tâches et les missions essentielles et être capables de s'adapter aux changements de situation sanitaire. Le budget doit permettre non seulement de conduire les activités programmées mais aussi d'assurer une riposte immédiate lorsque celle-ci s'impose. Le montant des dépenses allouées à chaque activité doit être ajusté en fonction des priorités et contraintes nationales, des ressources humaines et de la situation sanitaire.

L'analyse est conduite en prenant en compte le stade d'avancement souhaité pour chaque compétence critique ; elles sont réparties dans cinq piliers correspondants aux attributions habituelles des Services vétérinaires :

- Commerce international,
- Sécurité sanitaire des aliments,
- Santé animale,
- Laboratoire,
- Organisation générale

Pour cela, les tâches requises sont identifiées et quantifiées afin d'estimer les ressources humaines et matérielles nécessaires.

Les différents éléments sont décrits dans les fiches par compétence critique figurant en annexe et quantifiés dans des tableaux reproduits dans chaque chapitre de la deuxième partie du rapport. Il appartient ensuite aux Services vétérinaires de les

valider, en l'ajustant le cas échéant, lors de la phase de planification opérationnelle relevant de leur seule responsabilité.

En plus du budget annuel établi pour 5 ans, un budget exceptionnel est dans certains cas proposé pour financer les activités indispensables et ponctuelles pour l'initiation des stratégies (bâtiments, équipements, formations initiales et spécifiques, expertise).

L'analyse budgétaire globale (Chapitre VI) synthétise les différentes lignes budgétaires : investissements courants, salaires, réparation et maintenance, interventions, etc. Ce budget démontre l'efficacité de l'analyse des écarts PVS ainsi que sa durabilité et identifie la nécessité d'intégrer le programme dans la politique de contrôle qualité des Services vétérinaires.

Les estimations budgétaires sont effectuées selon le modèle standard de l'analyse des écarts PVS à partir des coûts unitaires de base figurant au tableau ci-dessous et des données statistiques fournies. Dans le cas présent les statistiques étaient très incomplètes ou anciennes et la mission a dû, en accord avec les services présents, prendre des chiffres très approximatifs dans de nombreux cas. Les résultats en sont évidemment très dépendants et devront être corrigés le cas échéant en fonction de

Remarques

La monnaie internationale utilisée dans ce rapport pour l'estimation des coûts et du budget est le Dollar Américain (USD).

Le taux de conversion utilisé dans le rapport est de 1400 Francs Burundais = 1 USD.

Au Burundi, le taux de renouvellement annuel des bâtiments, installations, transports et équipements a été déterminé comme suit sur:

- 20 ans pour la construction et 15 ans pour la rénovation des bâtiments
- 5 ans pour les véhicules 4 roues et 3 ans pour les motocyclettes
- 10 ans pour les chaînes du froid
- 5 ans pour le matériel de laboratoire
- 3 ans pour le matériel de télécommunication et informatique

Les coûts unitaires ont été fixés avec l'aide des cadres des SV et sont présentés dans le tableau ci-après.

Unit costs		
1- Currencies		
Currency used for this report (USD or EUR)	Currency	Exchange rate
National currency	USD	Number of Franc Burundais per USD
	Franc Burundais	1 400
2- Material investments		
Buildings	Supply cost / unit	Number of years for amortisation
Unit of surface (m2) or (sq2)	m2	
Maintenance cost per unit of surface	25	
Renovation cost per unit of surface	200	15
Building cost per unit of surface	500	20
Transport (purchasing cost)		
Motorbikes	3 600	3
Cars		5
4x4 vehicles	32 000	5
Equipment set		
Cost of Telecommunication set (scanner+fax+telephone+photocopier)	450	3
Cost of office equipment set (base computer and necessary peripherals)	1 200	3
3- Non material expenditure		
Training		
Initial training (per student)		
Veterinarians (DVM, BVS) total training cost	70 000	
Veterinary paraprofessionals total training cost		
Specialised training (short courses, certificates, Masters degree, PhD, etc)		
Accommodation per month	2 000	
Training fees per month	2 500	
Travel per month	1 500	
Cost of specialised training per month	6 000	
Continuing education (daily cost per man on a basis of a group of 15 people)		
Per diem for 15 participants	450	
Room rental and educational tools per day	75	
Daily cost of a national expert consultant	150	
Daily cost per trainee	45	
National expertise (cost per day)		
Daily fees	100	
Per diem	50	
Total cost per day and per expert	150	
International expertise (cost per week)		
Daily fees	1 000	
Per Diem	300	
Average cost of an international flight	1 400	
Total cost per week	10 500	
4- Salaries (salaries, bonuses and social benefits) / year		
Veterinarians	7 200	
Other university degree	7 200	
Veterinary para-professionals	3 600	
Support staff	1 200	
5- Consumable resources		
Travel allowances		
Per diem for technical staff	30	
Per diem for drivers	20	
Daily allowance for technical staff travelling abroad	300	
Average cost of an international flight	1 500	
Weekly allowance abroad	3 600	
Transport fees		Unit
Price of fuel (average between petrol, diesel or mixt) per unit	2,00	litre
Average number of km/miles per year		Unit
Average distance per year by motorbike (miles or km)	5 000	km
Average distance per year by car (miles or km)		km
Average distance per year by 4*4 car (miles or km)	15 000	km
Fuel consumption per 100 km/miles		Running (fuel + maintenance + insurance = consumption x 2)
Km or mileage cost (motorbike)	2,5	0,10
Km or mileage cost (car)		
Km or mileage cost (4x4 vehicle)	15	0,60
6- National economic indicators		
GDP		Sources
National GDP	1 400 000 000	DGE mission
Agriculture GDP	6 000 000 000	DGE mission
Livestock GDP		
Total value of national herd	240 000 000	calcul en mission
Value of exported animals and animal products		
Value of imported animals and animal products		
Number of VLU	850 000	calcul en mission
Country budget		
National Budget	900 000 000	internet
Agriculture and Livestock Budget		
Veterinary Services Current Budget	1 500 000	DGE mission
Current budget for salaries of public staff of VS		
Current operational budget of VS		
Current capital investment of VS		
Current budget of VS for delegated activities	-	

1.2.C Organisation du rapport

L'analyse des écarts PVS est conduite pour faciliter la mise en conformité des Services vétérinaires aux normes internationales reconnues, publiées par l'OIE. Les différents chapitres du rapport indiquent les ressources et activités nécessaires pour renforcer les Services vétérinaires. Ces chapitres sont présentés selon un ordre logique destiné à identifier les priorités, reconnaître les contraintes et les problèmes, évaluer les processus et les ressources nécessaires et fournir un plan de travail visant à l'amélioration.

Une première partie présente la méthodologie et une seconde partie développe l'analyse des écarts proprement dite.

Le Chapitre II.2 de la partie méthodologique expose les stades d'avancement à atteindre, tels qu'ils ont été fixés par les Services vétérinaires lors de la discussion avec l'équipe de la mission d'analyse des écarts PVS. Le choix des niveaux relève de la responsabilité du pays.

Les six chapitres de la partie présentant l'analyse des écarts PVS exposent les objectifs à atteindre, en identifiant les éléments requis pour renforcer l'indépendance technique et la coordination des Services vétérinaires.

- Le Chapitre I fixe les normes requises pour le commerce international des animaux et de leurs produits. La détermination des stades d'avancement requis pour les exportations précise la cible à atteindre pour renforcer les Services vétérinaires.
- Le Chapitre II aborde les questions de santé publique vétérinaire, et plus spécifiquement la sécurité sanitaire des aliments, les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire et les zoonoses.
- Le Chapitre III traite des questions de santé animale, reconnues comme étant au cœur de la mission de tous les Services vétérinaires.
- Le Chapitre IV traite des compétences et des capacités des laboratoires vétérinaires telles qu'elles sont requises aux termes des trois chapitres précédents.
- Le Chapitre V contient des recommandations sur la gestion générale des Services vétérinaires et des services réglementaires rattachés, notamment de leurs composantes publiques et privées, en visant à assurer la coordination et l'indépendance technique, conformément aux normes de l'OIE. L'organisation et la structure des Services vétérinaires nationaux (publics), y compris des structures centralisées et décentralisées, ainsi que le rôle des vétérinaires du secteur privé y sont définis. Il identifie également le renforcement des compétences transversales (communication, législation, formation, etc.) requises pour gérer des Services vétérinaires efficaces dans le pays.
- Le Chapitre VI présente un budget global pour le renforcement des Services vétérinaires et fournit une analyse de ce budget comparativement au PIB (national, agriculture et élevage), au budget national (total, agriculture, Services vétérinaires) ainsi qu'à la valeur du cheptel national et des produits d'origine animale importés et exportés.

II Priorités nationales et internationales et stades d'avancement

II.1 Priorités nationales

En dehors des priorités générales relatives au développement de l'élevage, les priorités nationales ont été définies avec les SV durant la mission, et ne faisaient pas l'objet de documents de référence. On doit noter que les priorités relatives au développement de l'élevage sont peu précises et demanderaient à être plus clairement établies, pour tenir compte notamment du contexte environnemental et alimentaire national très particulier (350 habitants / km², 40% de sous-alimentation, 88% de population agricole, 80% de pauvres, alimentation protéique végétale) qui devrait concentrer les efforts sur la production de protéines animales en quantité et qualité optimales pour assurer la couverture en nutriments essentiels (minéraux, acides aminés et vitamines spécifiques) pour la croissance et la santé des populations. Dans ce contexte, la priorité devrait être donnée à l'aviculture ou la cuniculture villageoise d'une part et intensive à petite échelle d'autre part.

Tableau 1. Consignation des priorités nationales

Types de priorités	Priorités nationales	Commentaires explicatifs (<i>importance pour le pays</i>)
Politique concernant le développement de l'élevage (DE) et les échanges commerciaux	DE1 : amélioration de l'autosuffisance alimentaire par intensification et par intégration agriculture élevage DE2 : lutte contre la pauvreté en partie par un repeuplement animal post-crise	Document d'orientation stratégique de l'élevage (DGE 2009). Cadre stratégique lutte contre la pauvreté (CSLP 2005-2010 + 2 ^{ème}). Stratégie Agricole Nationale (2008-2015) Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2012-2017)
Priorités techniques en santé animale (SA)	SA1 : Détection précoce et réponse rapide FA, IAHP et CB SA2 : surveillance active FVR, PPA et surveillance passive (à l'abattoir) PPCB, tuberculose et cysticerose SA3 : programmes conjoints sur les maladies endémiques	
Priorités techniques en santé publique vétérinaire (SPV)	SPV1 : définir un cadre opérationnel progressif d'inspection alimentaire SPV2 : restaurer le contrôle sur le circuit du médicament vétérinaire	
Politique concernant l'organisation, la structure et la gestion des Services vétérinaires (SV)	SV1 : Rétablissement de la chaîne de commande des SV SV2 : Développement de la compétence des SV leur permettant d'établir une législation vétérinaire de qualités interne et externe satisfaisante	Les SV disposent actuellement soit de textes législatifs anciens, soit de textes revus mais inadaptés.

II.2 Stades d'avancement

Le tableau 2 ci-après montre que la plupart des compétences critiques sont à un stade d'avancement très bas (niveau 1 ou 2). Certaines compétences critiques n'ont pas été évaluées lors de la mission de 2007, car l'outil OIE PVS a évolué depuis. Certains niveaux de compétences critiques obtenus en 2007 ne sont plus cohérents avec les niveaux d'avancement de l'outil OIE PVS 2010 et sont notés du signe *.

Tableau 2. Stades d'avancement

Compétences critiques	Stade d'avancement		Priorités nationales			
	Actuel (PVS 2007)	recherché	Organisation et structure des SV	Secteur de l'élevage	Santé animale	Santé publique vétérinaire
Chapitre 1. Ressources humaines, physiques et financières						
I.1.A. Positions des vétérinaires et autres professionnels	2	3				
I.1.B. Positions des paraprofessionnels vétérinaires	2	4				
I.2.A. Compétences professionnelles des vétérinaires	-	4				
I.2.B. Compétences des paraprofessionnels vétérinaires	-	3				
I.3. Formation continue	1	3				
I.4. Indépendance technique	2	3				
I.5. Stabilité des structures et durabilité des politiques	4*	5				
I.6.A. Coordination interne (chaîne de commandement)	2	4				
I.6.B. Coordination externe	-	3				
I.7. Ressources physiques	-	4				
I.8. Financement du fonctionnement	1	3				
I.9. Financement des situations d'urgence	1	3				
I.10. Financement des investissements	1	3				
I.11. Gestion des ressources et des opérations	-	3				
Chapitre 2. Autorité et capacité techniques						
II.1 Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires	1	3				
II.2 Assurance de la qualité des laboratoires	-	3				
II.3 Analyse de risque	1	3				
II.4 Quarantaine et sécurité aux frontières	1	2				
II.5.A. Épidémiosurveillance passive	1	3				
II.5.B. Épidémiosurveillance active	-	2				
II.6 Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence	2	4				
II.7 Prévention, contrôle et éradication des maladies	-	2				
II.8.A. Inspections ante et post-mortem	-	3				
II.8.B. Inspection collecte, transformation et distribution produits OA	-	1				
II.9 Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire	1	3				
II.10 Recherche des résidus	-	2				
II.11 Problèmes émergents	1	2				
II.12 Innovation technique	1	2				
II.13.A. Identification animale et contrôle des mouvements	1	2				
II.13.B. Identification et traçabilité des produits d'origine animale	1	1				
II.14 Bien-être animal	-	1				
Chapitre 3. Interaction avec les acteurs concernés						
III.1 Communication	2	3				
III.2 Consultation des acteurs concernés	1	3				
III.3 Représentation officielle	3	3				
III.4 Accréditation / habilitation / délégation	1	4				
II.5.A. Autorité de l'organisme statutaire vétérinaire	1	4				
II.5.B. Capacité de l'organisme statutaire vétérinaire	-	2				
III.6 Participation aux programmes d'action communs	2	3				
Chapitre 4. Accès aux marchés						
IV.1 Élaboration d'une législation et de réglementations	2*	4				
IV.2 Application de la législation et respect par les acteurs concernés	2*	3				
IV.3 Harmonisation internationale	2	3				
IV.4 Certification internationale	2	2				
IV.5 Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires	1	1				
IV.6 Transparence	2	3				
IV.7 Zonage	1	1				
IV.8 Compartimentation	1	1				

ANALYSE DES ECARTS PVS

I Renforcement des compétences pour le commerce

L'objectif de cette section est d'expliquer les activités proposées principalement pour le développement du commerce international, aussi bien importations qu'exportations.

Ce volet inclut les activités présentées dans les fiches de compétences critiques II.4, II.13, IV.4, IV.5, IV.6, IV.7 et IV.8. Si nécessaire, des liens peuvent être établis avec les compétences transversales importantes traitées dans le 5^e pilier concernant la gestion des Services vétérinaires (Chapitre V.2 du rapport), dans le 2^e pilier couvrant la santé animale ou dans le 3^e pilier portant sur la santé publique vétérinaire.

I.1 Stratégie et activités

Le Burundi est un pays importateur net d'animaux et produits animaux, dont la consommation de protéines animales est très faible (l'apport protéique de l'alimentation humaine est basée sur les légumineuses). Le pays n'a pas de vocation exportatrice envisageable à moyen terme. Dans le contexte post-crise du Burundi, il n'existe pas de données fiables sur les volumes, rythmes, natures, provenance et voies d'importation, mais globalement ces échanges ne peuvent justifier la mise en place de personnels permanents aux 15 points d'entrée du pays (ce qui représenterait entre 35 et 70 emplois équivalent pleins temps).

Le Burundi évolue progressivement vers l'intensification des productions animales. Cela nécessite un contrôle plus strict de son statut sanitaire ; notamment par un contrôle des importations. Cependant la lutte contre les maladies épizootiques importantes ne pourra être efficace à terme qu'avec une planification à l'échelle régionale. En aucun cas, la protection sanitaire du cheptel ne pourra être atteinte de manière efficace et surtout efficiente via la protection des frontières. Dans ce sens, l'intégration régionale dans l'East African Community (EAC) vise à long terme la suppression des contrôles aux frontières internes de l'union.

La stratégie est donc de développer progressivement le contrôle des risques associés à l'importation par la mise en place progressive et effective de procédures d'importation (autorisations, certificats sanitaires, points de passage, contrôles à destination) et de traçabilité des animaux et produits. Ces efforts ne seront efficaces que s'ils se prolongent dans une coopération régionale renforcée au niveau sanitaire et vétérinaire avec les états voisins et en priorité au sein de l'EAC.

La traçabilité des animaux sera initiée de manière groupale (identification du cheptel national pour le différencier du cheptel introduit) et temporaire (identification des animaux importés pour accéder à l'abattoir ou pour la recapitalisation du cheptel). Cette identification doit être gratuite et faire l'objet d'une communication efficace auprès des éleveurs pour permettre de valoriser sa nécessité dans le cadre de la lutte contre le vol et les maladies. La structure de l'élevage bovin laitier permet d'envisager à terme une identification pérenne individuelle, dont le coût bénéfice sera à estimer prudemment.

Les autres compétences critiques relatives au commerce progresseront de manière limitée, mais effective, en fonction des priorités et du contexte national qui n'est pas orienté vers l'exportation.

I.2 Ressources humaines

L'ensemble des activités liées au commerce, essentiellement le contrôle aux frontières et la traçabilité, seront effectuées à temps partiel par les personnels de coordination ou du réseau

de santé animale. Le volume d'activité ne nécessite pas de personnels spécifiquement et uniquement dédiés à ces activités.

Par contre, il est essentiel qu'un cadre de niveau national soit en charge et formé de manière adéquate pour le contrôle aux frontières et la traçabilité. La durée de formation est estimée à 3 mois sur chacun des sujets.

Si l'identification individuelle bovine était mise en place, il serait nécessaire de recruter un personnel d'appui à plein temps par province pour effectuer la saisie et l'actualisation des données et l'établissement des certificats éventuels. En effet ce travail nécessite de rentrer chaque année les événements sanitaires (visites sanitaires trimestrielles, vaccinations, morts, ventes...) et compte tenu de la taille des cheptels, on peut retenir une moyenne de 2 à 3 minutes par an et par animal, ce qui donne environ 16 personnes à temps plein.

1.3 Ressources physiques

A court et moyen terme, les ressources physiques nécessaires aux activités liées au commerce sont celles des personnels exerçant pour la coordination des SV ou le réseau de santé animale. Aucune ressource spécifique n'est budgétée.

Dans le contexte d'intégration régionale, il est souhaitable que les infrastructures des services aux frontières soient pensées et financées en commun avec les douanes et la police, prenant en compte l'éventuelle nécessité d'une inspection vétérinaire, notamment dans les points frontaliers externes à l'EAC (port et aéroport de Bujumbura et postes terrestres avec la RDC).

1.4 Ressources financières

Les seules ressources financière spécifiques sont celles nécessaires pour :

- la formation spécialisée d'un cadre national pour le contrôle aux frontières (3 mois) et la traçabilité (3 mois)
- l'expertise internationale et nationale éventuellement nécessaire pour la mise en place progressive d'un système évolutif de traçabilité animale (estimée à 3 semaines)
- la participation annuelle à des réunions de coordination et d'harmonisation régionale sur les conditions sanitaires d'importation, de contrôles aux frontières, et de traçabilité des animaux.

Tableau 3. Sous-total correspondant au renforcement des compétences pour les échanges internationaux

SUB-TOTAL TRADE						
Resources and Budget lines	Current Number	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments						
Buildings (m ²)						
Existing building to be maintained (m ²)			25	1		
Existing building to be renovated (m ²)			200	15		
Building to be built (m ²)			500	20		
Transport						
Motorbikes			3 600	3		
Cars				5		
4x4 vehicles			32 000	5		
Other transport						
Other transport						
Telecommunication equipment set			450	3		
Office equipment set			1 200	3		
Other specific equipment						
Sub-total Material investments						
Non material expenditure						
Specialised training (man-months/ 5 years)		6	6 000			36 000
National expertise (days/5 years)		21	150			3 150
International expertise (weeks/5 years)		3	10 500			31 500
Special fund for.....		-				
Sub-total non material expenditure						70 650
Salaries / year						
Veterinarians		-	7 200			
Other university degree		-	7 200			
Veterinary para-professionals		-	3 600			
Support staff		-	1 200			
Sub-total Salaries						
Consumable resources / year						
Administration			20%			
Travel allowances						
staff within the country (man-days) / year		-	30			
drivers within the country (man-days) / year		-	20			
staff abroad (man-weeks) / year		2	3 600		7 200	
Transport fees						
Km or miles Motorbikes / year		-	0			
Km or miles cars / year		-				
Km or miles 4x4 vehicle / year		-	1			
Km, miles, hours or days Other transport / year						
Km, miles, hours or days Other transport / year						
Km, miles, hours or days Other transport / year						
Specific costs						
Specific continuing education (man-days / year)		75	45		3 375	
Specific communication / year						
Specific consultation / year						
Specific kits / reagents / vaccines						
ear tags for dairy cattle						
ear tags for live exported animals						
Sub-total Consumable resources					10 575	
Delegated activities / year						
Specific official delegation / year						
Sub-total Delegated activities						
Total in USD					10 575	70 650
Total in Franc Burundais					14 805 000	98 910 000

II Renforcement des compétences pour la santé publique vétérinaire

L'objectif de cette section est d'expliquer les activités proposées dans le domaine de la santé publique vétérinaire. Pour l'essentiel, il s'agit de celles présentées dans les fiches de compétences critiques II.8, II.9 et II.10. Si nécessaire, des liens peuvent être établis avec les compétences transversales importantes développées dans le 5^e pilier concernant la gestion des Services vétérinaires (Chapitre V.2 du rapport).

II.1 Stratégie et activités

Dans le contexte post-crise du Burundi, le domaine de la santé publique vétérinaire est très peu développé faute de compétences spécialisées. Bien que l'inspection sanitaire fasse partie intégrante de l'activité des SV, elle se limite à sa plus simple expression.

Il est donc prioritaire d'utiliser au niveau central les compétences spécialisées nécessaires, afin que puissent se développer des programmes adaptés et évolutifs. En conséquence, les progrès réalisés dans les 5 prochaines années pourraient apparaître modestes puisque leur mise en œuvre concrète et progressive ne se réalisera que sur le moyen et long terme.

Par ailleurs, compte tenu du faible effectif des SV, il est indispensable que le ou les vétérinaires qui bénéficient d'une formation spécialisée en hygiène alimentaire soient maintenus en poste sur le long terme sans être pénalisés dans leur carrière.

II.1.A Sécurité sanitaire des aliments

Un vétérinaire spécialisé en hygiène alimentaire doit être chargé de mettre en place un cadre législatif permettant de progresser dans ce domaine. Cela concerne en particulier l'établissement de normes pour les différentes catégories d'infrastructures d'abattage ou de transformation, avec des procédures d'inspection permettant de distribuer les produits sur des distances plus ou moins grandes (commune, province, nation).

Les estampilles des abattoirs doivent permettre de différencier facilement la localisation et la catégorie d'infrastructure (abattoir national, provincial, communal), afin de contrôler plus efficacement la distribution dans un souci de santé publique.

II.2.B Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire

Comme les services vétérinaires publics ont transféré la gestion de l'activité pharmaceutique vétérinaire au secteur privé, les textes actuels ont de fait séparé cette activité de l'exercice de la médecine vétérinaire. Il est donc possible d'ouvrir une « pharmacie vétérinaire » sans lien obligatoire avec un cabinet vétérinaire. Or la pharmacie vétérinaire n'est pas légitime « en soi » pour le vétérinaire, et le pharmacien peut revendiquer d'être la personne compétente pour ce faire.

Par ailleurs, la séparation entre secteur grossiste et détaillant n'est pas effectuée. Des commerçants peuvent ouvrir ces établissements pour peu qu'ils emploient un technicien au comptoir et aient un vétérinaire assurant une forme de supervision moyennant un intéressement financier, ce qui est éthiquement très contestable.

Actuellement l'importation et la distribution sont de fait incontrôlés. Aucune estimation du volume importé n'a pu être fournie.

Assurer le contrôle de la distribution des médicaments vétérinaires par les vétérinaires a pour justification et objectif premiers d'éviter les résidus dans l'alimentation humaine et la création de résistances par un usage inapproprié.

Il est donc proposé une revue des textes déjà publiés, ainsi que la publication de nouveaux textes en la matière, afin d'assurer un contrôle efficace.

De nombreux systèmes existent dans le monde. De nombreux pays de l'EAC autorisent par exemple la vente de certaines catégories de médicaments par des techniciens voire des commerçants. Il n'est pas souhaitable de développer ce schéma au Burundi, car cela obèrera le développement du maillage vétérinaire.

Les SV du Burundi doivent garder à l'esprit que, dans leur contexte (petit marché, pauvreté, début d'intensification, manque de vétérinaires sur le terrain), le développement d'un réseau de vétérinaires sur le terrain ne pourra se faire que si ces derniers ont un environnement qui leur permet d'assurer des revenus satisfaisants assez rapidement, alors que leurs activités de soins ne se développeront que progressivement au cours des prochaines décennies. Toute mesure qui viserait à permettre à d'autres catégories professionnelles de « capter » une partie des revenus de la pharmacie vétérinaire nuira à la rapidité et à la stabilité de la mise en place de ce réseau.

A cette fin, il est proposé l'organisation du circuit du médicament comme suit :

- établir un processus d'enregistrement et d'autorisation de mise sur le marché des médicaments. Compte tenu du faible volume importé, il n'est pas possible de prétendre contrôler la qualité des médicaments de manière autonome. Il sera donc nécessaire de définir une procédure d'importation basée sur les autorisations données par des pays dont le système est connu pour son efficacité (par exemple n'accepter d'enregistrer que des produits ayant reçu les autorisations d'utilisation aux Etats-Unis, dans l'Union Européenne, en Afrique du Sud, etc). Par ailleurs il est impératif que les vaccins utilisés, notamment dans le cadre de campagnes officielles, respectent les critères de qualité définis par l'OIE.
- assurer que les grossistes ne vendent qu'aux vétérinaires. Les para-professionnels vétérinaires ne doivent pas pouvoir s'installer à leur compte, mais forcément être employés et supervisés par un vétérinaire (voir chapitres IV et V).
- retirer la désignation d'établissement « pharmacie vétérinaire » et considérer que cette activité fait partie intégrante et systématique de celle d'un cabinet vétérinaire
- assurer que les para-professionnels vétérinaires (ou le cas échéant les groupements d'éleveurs qui les emploieraient) ne s'approvisionnent en médicaments que chez les vétérinaires, afin que ces derniers contrôlent la distribution (via prescription et gestion des stocks). En particulier, les projets, les associations d'éleveurs et ONG ne doivent pas être autorisés à approvisionner directement les techniciens et éleveurs; ils devront obligatoirement passer par l'intermédiaire d'un vétérinaire légalement autorisé dans la zone à assurer l'ensemble des services de soins curatifs et préventifs, volontaires ou obligatoires, et supervisant de manière effective les para-professionnels vétérinaires placés sous son autorité.

Durant la période transitoire d'installation progressive de vétérinaires privés sur le terrain, les vétérinaires publics devraient être autorisés à pratiquer l'activité pharmaceutique vétérinaire et la médecine vétérinaire à titre privé au sein de leurs postes et à approvisionner les para-professionnels qui sont sous leur supervision.

Durant une période transitoire, d'au moins 5 ans, il est souhaitable d'imposer des marges bénéficiaires fixes pour la vente au détail (prix éleveur) par les vétérinaires et un intéressement pour les para-professionnels vétérinaires employés par eux. Par exemple, la marge bénéficiaire sur le prix de gros ou d'importation pourrait être fixée à 30%, avec un intéressement de 1/3 à 2/3 de cette marge pour les para-professionnels vétérinaires employés par le vétérinaire. Par ailleurs compte tenu de la taille très faible du marché national, il est peut-être souhaitable d'autoriser

l'importation directe et légalement contrôlée par les vétérinaires détaillants, afin de limiter la situation monopolistique des grossistes et leur tentation de vendre directement aux éleveurs ou para-professionnels vétérinaires. Il convient d'étudier cette situation pour déterminer si les projets et ONG seront autorisés à importer directement via leur vétérinaire, ou si ils doivent obligatoirement passer par les grossistes. La distribution gratuite doit être dérogatoire et exceptionnelle, le circuit privé doit être respecté afin d'établir et de stabiliser le maillage vétérinaire.

II.2.C Recherche des résidus

Il n'existe aucune donnée sur les résidus actuellement. Il est donc indispensable de réaliser dans les 5 prochaines années une étude scientifique permettant d'établir la situation dans les filières lait, viande, œuf et poisson, afin le cas échéant de prendre les mesures qui s'imposent.

II.2.D Zoonoses

Au niveau de l'abattage familial, le réseau de santé animale (chapitre III) assurera la formation des éleveurs afin qu'ils détectent les zoonoses majeures (charbon et cysticerose). La surveillance passive de la cysticerose et tuberculose sera effectuée au sein de toutes les infrastructures d'abattage contrôlé.

Une surveillance permettant d'estimer la prévalence de la brucellose et de la tuberculose dans le cheptel bovin laitier sera effectuée afin de pouvoir initier des programmes ultérieurs sur des bases fiables le cas échéant.

II.2 Ressources humaines

En dehors des vétérinaires et para-professionnels vétérinaires employés à plein temps dans l'abattoir de Bujumbura, le nombre d'entités à contrôler (voir tableau I.2C, une soixantaine d'aires d'abattage et une centaine de petites unités ou points de transformation ou vente de produits animaux) et leurs volumes d'activité ne nécessitent pas la présence de ressources humaines à plein temps.

L'ensemble des ressources humaines destinées aux activités de santé publique vétérinaire proviendront soit du niveau de coordination des SV soit du réseau de santé animale, effectuant ces activités à temps partiel.

Un vétérinaire spécialisé en hygiène alimentaire a été formé en Belgique. Il devrait pouvoir être en charge de ce domaine, et devrait être appuyé le cas échéant par une assistance technique temporaire et périodique (estimée 10 mois sur 5 ans) pour développer le champ d'activité. La formation continue des techniciens doit être intégrée à un programme annuel à estimer globalement et le cadre spécialisé doit être en charge de cette formation.

II.3 Ressources physiques

Aucune ressource physique spécifique n'est nécessaire dans ce contexte.

II.4 Ressources financières

Un fonds exceptionnel est nécessaire pour l'expertise internationale (deux semaines) et les analyses concernant les résidus effectuées sur le marché international (estimé à 20 000 USD).

Un budget exceptionnel est nécessaire pour l'expertise internationale d'appui au vétérinaire en charge de l'hygiène alimentaire (estimée à 2 mois par an pendant 5 ans).

Tableau 4. Sous-total correspondant au renforcement des compétences pour la santé publique vétérinaire

SUB-TOTAL VETERINARY PUBLIC HEALTH						
Resources and Budget lines	Current Number	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments						
Buildings (m ²)						
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		-	25	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		-	200	15		
<i>Building to be built (m²)</i>		-	500	20		
Transport						
<i>Motorbikes</i>		-	3 600	3		
<i>Cars</i>		-		5		
<i>4x4 vehicles</i>		-	32 000	5		
<i>Other transport</i>						
<i>Other transport</i>						
Telecommunication equipment set		-	450	3		
Office equipment set		-	1 200	3		
Other specific equipment						
Sub-total Material investments						
Non material expenditure						
Specialised training (man-months/ 5 years)		-	6 000			
National expertise (days/5 years)		15	150			2 250
International expertise (weeks/5 years)		42	10 500			441 000
Special fund for residues national study						20 000
Sub-total non material expenditure						463 250
Salaries / year						
Veterinarians	1	2	7 200		14 400	
Other university degree		-	7 200			
Veterinary para-professionals	3	6	3 600		21 600	
Support staff		-	1 200			
Sub-total Salaries					36 000	
Consumable resources / year						
Administration			20%		7 200	
Travel allowances						
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		-	30			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		-	20			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		-	3 600			
Transport fees						
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>			0			
<i>Km or miles cars / year</i>						
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>			1			
<i>Km, miles, hours or days Other transport / year</i>						
<i>Km, miles, hours or days Other transport / year</i>						
<i>Km, miles, hours or days Other transport / year</i>						
Specific costs						
<i>Specific continuing education (man-days / year)</i>		-	45			
<i>Specific communication / year</i>						
<i>Specific consultation / year</i>						
<i>Specific kits / reagents / vaccines</i>						
Sub-total Consumable resources					7 200	
Delegated activities / year						
<i>Specific official delegation / year</i>						
Sub-total Delegated activities						
Total in USD					43 200	463 250
Total in Franc Burundais					60 480 000	648 550 000

III Renforcement des compétences pour la santé animale

L'objectif de cette section est d'expliquer les activités proposées dans le domaine de la santé animale.

Pour l'essentiel, il s'agit de celles présentées dans les fiches de compétences critiques II.5, II.6; II.7 et II.14. Cependant les activités conjointes (essentiellement visites organisées pour des traitements préventifs ou vaccinations volontaires et payantes) sont décrites dans la compétence critique III.6 du chapitre V, alors qu'elles seront mises en œuvre par les ressources humaines et physiques sont celles du réseau décrit ci-après

III.1 Stratégie et activités

Il n'existe actuellement aucun programme de santé animale. Les SV sont totalement dépendants des financements extérieurs et effectuent des vaccinations sur diverses maladies en fonction de la disponibilité des vaccins, généralement à titre payant.

Dans le contexte actuel des informations disponibles, le cheptel national semble peu soumis à des vagues épizootiques majeures, à l'exception de la PPA. Un nombre limité de foyers (quelques unités) de fièvre aphteuse (FA) et de charbon bactérien est déclaré sporadiquement.

Par contre de nombreuses maladies endémiques sont présentes et limitent les productions animales et leur intensification, sans qu'il soit possible de prétendre les éradiquer. Ces maladies font l'objet de vaccinations ou traitements préventifs erratiques qu'il serait souhaitable d'organiser systématiquement, tout en gardant leur caractère payant et volontaire.

En conséquence, il est proposé que les programmes suivants soient établis :

- surveillance passive de la PPCB au niveau de tous les abattages contrôlés (afin d'éviter une résurgence progressive), ainsi que de la tuberculose et de la cysticercose ;
- surveillance active avec échantillonnage scientifique de la FVR (estimé à 100 échantillons/an), de la PPA (comme élément d'alerte précoce, avec 300 échantillons/an) et de la brucellose (comme élément d'estimation de la prévalence en vue d'un plan de lutte ultérieur, avec 2000 échantillons/an) ;
- détection précoce et réponse rapide pour la FA, le charbon bactérien, l'IAHP, la PPCB et la PPA
- programmes conjoints de vaccination volontaires et payantes pour le charbon symptomatique, la dermatose nodulaire bovine, la maladie de Newcastle (avec les vaccins inactivés injectables disponibles dans le secteur commercial pharmaceutique, qui sont suffisamment thermostable pour être utilisés facilement par les éleveurs formés au niveau colline), ainsi que le déparasitage interne et externe (lutte contre les maladies à tiques).

Afin d'atteindre un bon niveau d'efficacité, il est proposé d'organiser ces activités lors de campagnes régulières au niveau de chaque colline. Le rythme minimum serait bisannuel et maximum trimestriel.

Cependant, ces programmes n'ont aucune chance d'être coordonnés de manière efficace si la chaîne de commande n'est pas rétablie entre le niveau central des SV (services santé animale) et le terrain. En conséquence, les vétérinaires provinciaux doivent être placés sous l'autorité directe des SV (et non plus sous l'autorité provinciale), et les para-professionnels vétérinaires publics nécessaires à ces activités sous l'autorité directe des vétérinaires provinciaux. Les vétérinaires privés qui s'installeront progressivement seront placés également sous l'autorité centrale des SV via une délégation officielle (voir chapitre V), afin de participer efficacement à ces programmes.

III.2 Ressources humaines

L'analyse des besoins en ressources humaines pour la santé animale doit se faire en partant du nombre et de la répartition du cheptel. Le tableau suivant donne cette répartition, et calcule le nombre d'unité d'intervention vétérinaire (IUV = VLU = veterinary livestock unit, en anglais). L'IUV représente une estimation d'équivalence entre les espèces animales de la charge de travail vétérinaire et des coûts d'intervention (médicaments, soins, etc...).

Une UIV = 1 bovin = 10 petits ruminants = 3 porcs = 100 volailles, lapins ou cobayes.

Le Burundi compte environ 850 000 UIV.

Step A - Estimation of number of Veterinary Livestock Units (VLU)

Administrative level	Number of animals						Equivalent number of VLU
	Bovines	Small Ruminants	Porcines	Equines, Asines, Camelides	Poultry	Rabbits and Cobbayes	
value of VLU	1,00	0,10	0,30	0,30	0,01	0,01	a = (value of VLUs * Number of Animals)
BUBANZA	58 548	70 724	12 631		88 367	3 304	70 326
BUJUMBURA	37 608	96 468	21 022		107 190	23 629	54 870
BURURI	97 675	171 573	13 375		15 404	4 073	119 040
CANKUZO	36 777	101 944	3 405		83 501	9 250	48 920
CIBITOKÉ	18 453	89 203	7 311		172 969	5 607	31 352
GITEGA	47 940	147 247	42 153		89 910	36 141	76 571
KARUSI	21 872	126 915	3 360		46 882	21 336	36 254
KAYANZA	23 562	111 598	20 752		29 161	77 962	42 019
KIRUNDO	28 930	179 580	12 677		140 029	33 501	52 426
MAKAMBA	18 673	108 164	5 416		98 780	6 393	32 166
MURAMVYA	28 503	81 990	12 124		34 779	36 232	41 049
MUYINGA	16 946	196 086	11 433		171 454	29 529	41 994
MWARO	47 731	81 075	15 285		60 190	24 885	61 275
NGOZI	34 261	161 420	16 488		46 081	69 757	56 508
RUTANA	20 232	162 384	5 061		181 267	4 551	39 847
RUYIGI	16 525	188 003	4 688		102 601	11 263	37 870
Total	554 236	2 074 374	207 181		1 468 565	397 413	842 487

Compte tenu des activités décrites précédemment, on peut considérer qu'une visite systématique de chaque colline doit être effectuée 2 à 4 fois par an. Les discussions menées avec les SV durant la mission permettent d'estimer que chaque visite nécessitera en moyenne une journée de travail par colline. Les visites systématiques des 2900 collines représentent donc entre 5800 et 11600 jours de travail.

Si ces activités étaient menées à temps plein (215 jours/an) par des vétérinaires de terrain, cela représenterait donc en tout entre 27 et 54 vétérinaires.

Si on considère que les vétérinaires en charge de ces visites systématiques doivent d'une part organiser ces visites dans des périodes précises et d'autre part avoir le temps de répondre aux demandes de traitements curatifs des éleveurs afin de développer ainsi des services privés répondant aux demandes des éleveurs, on peut estimer que le temps disponible ne dépassera pas 120 jours par an pour effectuer ces visites systématiques.

En conséquence le nombre de vétérinaires nécessaires sur le terrain serait entre 48 et 96.

Number of working days necessary for official visit of sites (food inspection, village training, farm surveys...)					
Campaign or dates (duration)	Activity	Type of site to visit	Number of visits per year e	Number of days per visit f	Total number of days g = (e*f)
1ere campagne	Vaccination et traitement préventif	colline	2900	1,00	2900
2ème campagne	Vaccination et traitement préventif	colline	2900	1,00	2900
					5 800

Total number of working days necessary to implement all official activities	$h = (d+g)$	5800
Number of working days available yearly to undertake official activities	i	120
Minimum number of Field Veterinary Posts	$j = (h/i)$	48
Maximum number of VLU per Field Veterinary Post	$k = (a/j)$	17 431

30 September 2010

Le tableau suivant effectue un calcul théorique de l'accessibilité maximale en considérant des surfaces planes avec une répartition homogène. Dans le cadre collinaire du Burundi, l'estimation théorique de ces distances peut être multipliée par deux.

Au nombre de 48 vétérinaires, l'accessibilité maximale serait d'environ 30 Km. Au nombre de 96, l'accessibilité maximale serait d'environ 25 Km. Dans ce cas, chaque vétérinaire serait en charge en moyenne d'une commune, de trente collines et de 8800 UIV.

Ces chiffres sont cohérents avec la charge de travail potentielle sur un système d'élevage en voie d'intensification.

Step C - Estimation of accessibility of the Field Veterinary Network

Administrative level	Area in Km ² or sq mile	Number of VLU	Number of communes	Number of collines	Number of VLU / Km ² or sq mile	Minimum number of FVPs*	Accessibility to minimum number of FVPs*	Proposed optimum number of FVPs*	Accessibility to optimum number of FVPs*	Number of commune per FVP*	Number of colline per FVP*	Number of VLU per FVP*
	l	m = (a)	n	o	p = m/l	q = (m/k)	r = $\sqrt{(0.5^2)/q}$	s	t = $\sqrt{(0.5^2)/s}$	u = (n/s)	v = (o/s)	w = (m/s)
BUBANZA	1 089	70 326	5	90	64,58	4	12	8	8	1	11	8 791
BUJUMBURA	1 369	54 870	24	205	40,1	3	15	6	11	4	34	9 145
BURURI	2 465	119 040	9	199	48,3	7	13	14	9	1	14	8 503
CANKUZO	1 965	48 920	5	87	24,9	3	19	6	13	1	15	8 153
CIBITOKÉ	1 635	31 352	6	130	19,2	2	21	4	14	2	33	7 838
GITEGA	1 979	76 571	11	264	38,7	4	15	8	11	1	33	9 571
KARUSI	1 457	36 254	7	144	24,9	2	19	4	13	2	36	9 063
KAYANZA	1 233	42 019	9	261	34,1	2	16	4	12	2	65	10 505
KIRUNDO	1 703	52 426	7	193	30,8	3	17	6	12	1	32	8 738
MAKAMBA	1 960	32 166	6	139	16,4	2	23	4	16	2	35	8 041
MURAMVYA	696	41 049	5	99	59,0	2	12	4	9	1	25	10 262
MUYINGA	1 836	41 994	7	230	22,9	2	20	4	15	2	58	10 499
MWARO	799	61 275	6	131	76,7	4	11	8	7	1	16	7 659
NGOZI	1 474	56 508	9	298	38,3	3	15	6	11	2	50	9 418
RUTANA	1 959	39 847	6	163	20,3	2	21	5	14	1	33	7 969
RUYIGI	2 339	37 870	7	178	16,2	2	23	5	15	1	36	7 574
Total	25 958	842 487	129	2811	32,5	48	16	96	12	1	29	8 776

Compte tenu du contexte post-crise du Burundi, il paraît donc indispensable de maintenir à minima un système public basé sur les 16 vétérinaires provinciaux supervisant une centaine de para-professionnels vétérinaires communaux travaillant sur le terrain.

On doit bien retenir que les SV du Burundi ne seront en conformité avec les normes internationales de l'OIE que lorsqu'ils auront un nombre suffisant de vétérinaires de terrain impliqués régulièrement dans les visites des élevages, afin de pouvoir effectuer une surveillance effective des maladies et une détection précoce. Cette fonction essentielle ne peut reposer uniquement sur des para-professionnels vétérinaires qui effectueraient le travail et des vétérinaires qui se contenteraient d'être des superviseurs administratifs. De même, alors que le premier échelon d'un système de surveillance est l'éleveur qui donne l'alerte, ces derniers ne peuvent pas être considérés comme faisant partie des SV. Ainsi, s'il est pertinent de former dans chaque colline des éleveurs comme ACSA (agents communautaires de santé animale) afin que ces derniers jouent un rôle d'alerte et de soutien à la mise en œuvre des programmes de santé animale des SV, en aucun cas, ces ACSA ne peuvent être considérés comme des personnels ou des agents des SV. Ils n'ont en effet sociologiquement pas la capacité à répondre aux critères fondamentaux de qualité de SV,

que sont ceux de l'indépendance technique (ils ne peuvent être indépendant dans leur jugement puisqu'ils sont membres de leur communauté d'éleveurs) et du jugement professionnel (ils n'ont pas de formation professionnelle diplômante).

Dans le contexte très particulier des systèmes d'élevage du Burundi, si la chaîne de commande était rétablie, et si la supervision des para-professionnels vétérinaires était réelle et effective par les vétérinaires provinciaux (par exemple au moins une fois par trimestre et une visite par colline), il serait possible qu'un système public fondé sur les 16 vétérinaires publics provinciaux et 100 para-professionnels vétérinaires communaux puisse être jugé conforme aux normes de l'OIE pour le court ou moyen terme.

Cependant, sur le long terme, il apparaît plus raisonnable de considérer que le système sera plus efficace, plus efficient et plus évolutif si la privatisation vétérinaire est organisée et structurée, ceci afin d'accompagner l'intensification progressive des systèmes d'élevage du Burundi dans les décennies à venir.

Par contre, une privatisation anarchique qui libère le secteur pharmaceutique hors de l'exercice de la médecine vétérinaire, qui cantonne les vétérinaires privés dans les soins curatifs, qui maintient les activités de vaccinations dans le secteur public, qui laisse les projets et ONG fonctionner selon leurs critères propres, n'a aucune chance de permettre un développement des SV conforme aux critères de qualité de l'OIE.

Progressivement, les vétérinaires privés devraient donc pouvoir s'installer dans les communes. Il sera indispensable que le vétérinaire privé puisse effectuer par délégation officielle les visites systématiques organisées sur les collines de sa commune, afin de développer ses relations avec les éleveurs. Le para-professionnel vétérinaire public de la commune concernée devra donc être retiré et redéployé, afin d'éviter une concurrence déloyale. A partir du moment où une installation privée sera effectuée dans une commune, le vétérinaire public provincial devrait arrêter tout soin et toute gestion de médicaments vétérinaires sur la commune d'intervention du vétérinaire privé.

Compte tenu de l'absence totale de données sur les importations de médicaments vétérinaires, il n'est pas possible d'estimer la stabilité économique du réseau de vétérinaires privés qui pourrait se développer. Il est donc nécessaire de procurer un environnement favorable au développement du secteur privé et analyser son évolution.

L'installation progressive des vétérinaires privés ne pourra se faire sans le soutien financier public des SV via la délégation officielle. En effet les vétérinaires privés ne pourront effectuer les visites systématiques à leur propre compte. Il est normal que si l'Etat impose des visites systématiques, pour des raisons de développement de l'élevage, il en finance la mise en œuvre. Les modalités et montants de ces financements publics seront à négocier progressivement entre les SV et les vétérinaires privés. Cependant, on peut considérer en première approche qu'un montant équivalent aux salaires actuels de para-professionnels vétérinaires sera nécessaire pour financer les missions déléguées aux vétérinaires.

Ce n'est que progressivement, au fur et à mesure des installations, selon les provinces, que l'on déterminera le nombre de communes qu'un vétérinaire peut desservir efficacement tout en assurant sa pérennité économique. Plusieurs situations transitoires pourront se produire et il sera envisagé que le vétérinaire privé puisse :

- effectuer les visites systématiques lui-même dans d'autres communes ou employer le cas échéant des para-professionnels vétérinaires à son compte, et demander le retrait des para-professionnels vétérinaires publics, à condition qu'il puisse assurer la supervision effective de ses para-professionnels vétérinaires,
- transitoirement approvisionner les para-professionnels vétérinaires publics en médicaments vétérinaires et vaccins afin que ceux-ci effectuent les visites systématiques sous la supervision et la responsabilité du vétérinaire provincial public.

III.3 Ressources physiques

Afin d'effectuer leurs activités, les 100 para-professionnels vétérinaires doivent pouvoir disposer chacun d'un local de 20 m², d'une motocyclette, et d'un équipement de base (glacière, seringues...).

Les ressources physiques des vétérinaires provinciaux sont budgétés dans le chapitre V (coordination).

Les ressources physiques des vétérinaires privés qui s'installeront seront à leur charge. C'est pourquoi, il est indispensable que les prestations leur soient payées pour effectuer les missions déléguées officiellement (visites systématiques).

III.4. Ressources financières

En dehors des ressources humaines et physiques, le budget doit comprendre le fonctionnement des motocyclettes des para-professionnels vétérinaires, ainsi qu'un stock de sécurité réduit pour des vaccinations d'urgence. Au total il est approximativement de 670 000 USD par an.

Un budget exceptionnel d'environ 520 000 USD sur 5 ans est prévu pour la rénovation des bâtiments et le fonds d'urgence nécessaire le cas échéant aux compensations d'abattage (estimées à 250 000 USD - voir fiche II.6).

Cependant, dans la structure budgétaire présentée dans le tableau 5, une part équivalente des salaires et ressources physiques des para-professionnels vétérinaires publics devra progressivement être versée sur la ligne «délégation officielle» au cours des prochaines années en fonction et au prorata des installations de vétérinaires privés, si une stratégie claire de privatisation est retenue.

Un message clair doit être adressé aux finances : la privatisation vétérinaire ne permettra pas d'économie budgétaire. L'objectif attendu doit être une amélioration de l'efficacité et de l'efficience du service rendu aux éleveurs.

Ce n'est que sur une plus longue période que l'on pourra disposer des informations détaillées suffisantes pour ajuster le niveau de rémunération de la délégation officielle nécessaire pour stabiliser un réseau adéquat de vétérinaires privés.

Cependant en prenant en compte le nombre de 850 000 UIV et en supposant que l'intensification soit effective, il est possible d'estimer que les soins et médicaments vétérinaires puissent représenter à terme 10 USD / UIV / an (chiffre moyen des systèmes intensifs constaté par exemple au Mali). Avec une marge brute de 30 % pour le vétérinaire, le bénéfice réalisé serait donc de 2,5 millions USD. Cela représenterait 50 000 USD par an pour 50 vétérinaires privés ou 25 000 USD pour 100 vétérinaires privés. Il est donc possible d'envisager un réseau stable économiquement. Cependant, pour obtenir ce résultat, il est indispensable d'organiser strictement le circuit du médicament et la présence de vétérinaires sur le terrain, et de les soutenir par l'octroi et le financement public de la délégation officielle pour la décennie à venir.

Tableau 5. Sous-total correspondant au renforcement des compétences pour la santé animale

SUB-TOTAL ANIMAL HEALTH						
Resources and Budget lines	Current Number	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments						
Buildings (m ²)	1 300	2 000				
Existing building to be maintained (m ²)	1 300	-	25	1		
Existing building to be renovated (m ²)		2 000	200	15	26 667	266 667
Building to be built (m ²)		-	500	20		
Transport						
Motorbikes		100	3 600	3	120 000	
Cars		-		5		
4x4 vehicles		-	32 000	5		
Other transport						
Other transport						
Telecommunication equipment set		100	450	3	15 000	
Office equipment set		-	1 200	3		
Other specific equipment					10 000	
Sub-total Material investments					171 667	266 667
Non material expenditure						
Specialised training (man-months/ 5 years)		-	6 000			
National expertise (days/5 years)		-	150			
International expertise (weeks/5 years)		-	10 500			
Special fund for						250 000
Sub-total non material expenditure						250 000
Salaries / year						
Veterinarians		-	7 200			
Other university degree		-	7 200			
Veterinary para-professionals	500	100	3 600		360 000	
Support staff		-	1 200			
Sub-total Salaries					360 000	
Consumable resources / year						
Administration			20%		72 000	
Travel allowances						
staff within the country (man-days) / year		-	30			
drivers within the country (man-days) / year		-	20			
staff abroad (man-weeks) / year		-	3 600			
Transport fees						
Km or miles Motorbikes / year		500 000	0,10		50 000	
Km or miles cars / year						
Km or miles 4x4 vehicle / year			0,60			
Km, miles, hours or days Other transport / year						
Km, miles, hours or days Other transport / year						
Km, miles, hours or days Other transport / year						
Specific costs						
Specific continuing education (man-days / year)		-	45			
Specific communication / year						
Specific consultation / year						
Specific kits / reagents / vaccines					15 000	
Sub-total Consumable resources					137 000	
Delegated activities / year						
Specific official delegation / year						
Sub-total Delegated activities						
Total in USD					668 667	516 667
Total in Franc Burundais					936 133 333	723 333 333

IV Renforcement des compétences pour les laboratoires vétérinaires

L'objectif de cette section est d'expliquer les activités proposées dans le domaine des laboratoires vétérinaires (fiches de compétences critiques II.1 et II.2.).

IV.1 Stratégie et activités

Le laboratoire national vétérinaire, qui est un centre autonome sous tutelle des SV, n'a qu'une activité très minimale actuellement. Il a bénéficié d'un équipement neuf, fourni par des financements extérieurs, qui n'a pas été utilisé faute de cohérence dans l'analyse de besoins clairement définis. Les personnels ne disposent pas des formations adéquates. Les locaux sont vétustes et inadaptés.

Pour les 5 prochaines années, les besoins de résultats d'analyses vétérinaires officielles des SV seront très limités en nombre et en type (voir chapitre III).

Un choix stratégique doit être effectué sur la base d'une analyse claire de la demande actuelle et future, dans le secteur public et privé, ainsi que sur une analyse financière et politique. A ce stade, ces choix ne sont pas clairement établis et motivés.

En conséquence, il convient surtout d'assurer que les SV disposent des moyens d'effectuer les prélèvements prévus et d'obtenir un diagnostic correct. Pour ce faire, ils doivent disposer d'un budget global permettant d'effectuer le cas échéant les analyses sur le marché international (incluant donc les frais de port et le prix d'analyse). Si le laboratoire national vétérinaire est à même de fournir ce diagnostic, ce budget permettra largement de subvenir à l'achat des réactifs.

Durant les 5 prochaines années, il est proposé qu'une mission spécifique de l'OIE soit sollicitée par les SV, afin de déterminer les options stratégiques claires pour le LNV.

IV.2 Ressources humaines

Compte tenu de l'absence de déterminant stratégique actuel sur la structure du laboratoire, et de la faiblesse de la demande des analyses requises, les ressources humaines n'ont pas été budgétées.

Cependant l'estimation forfaitaire pour un laboratoire de base, est un vétérinaire, 2 techniciens et deux personnels d'appui.

IV.3 Ressources physiques

Compte tenu de l'absence de déterminant stratégique actuel sur la structure du laboratoire, et de la faiblesse de la demande des analyses requises, les ressources physiques n'ont été budgétées.

Cependant la base d'une estimation forfaitaire pour un laboratoire de base, est de 160 m² et un équipement global d'un montant de 100 000 USD amorti sur une base de 5 ans.

IV.4 Ressources financières

Compte tenu de l'absence de déterminant stratégique actuel sur la structure du laboratoire, et de la faiblesse de la demande des analyses requises, les ressources financières ont été budgétées sur la base d'une estimation forfaitaire pour des analyses effectuées sur le marché international, incluant matériel de prélèvement et acheminement, à savoir au maximum 2500 analyses (2000 pour brucellose, le reste pour la détection précoce de PPA, CBPP, RVF, CS, IAHP...) avec un cout moyen de 10 USD, soit 25 000 USD/an.

Une expertise internationale (estimée à 2 semaines pour 2 experts) est prévue.

Tableau 6. Sous-total correspondant au renforcement des compétences pour les laboratoires vétérinaires

SUB-TOTAL VETERINARY LABORATORIES						
Resources and Budget lines	Current Number	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments						
Buildings (m ²)	300					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>	300	-	25	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		-	200	15		
<i>Building to be built (m²)</i>		-	500	20		
Transport						
<i>Motorbikes</i>		-	3 600	3		
<i>Cars</i>		-		5		
<i>4x4 vehicles</i>		-	32 000	5		
<i>Other transport</i>						
<i>Other transport</i>						
Telecommunication equipment set		-	450	3		
Office equipment set		-	1 200	3		
Other specific equipment						
Sub-total Material investments						
Non material expenditure						
Specialised training (man-months/ 5 years)		-	6 000			
National expertise (days/5 years)		-	150			
International expertise (weeks/5 years)		4	10 500			42 000
Special fund for...						
Sub-total non material expenditure						42 000
Salaries / year						
Veterinarians	5	-	7 200			
Other university degree		-	7 200			
Veterinary para-professionals	6	-	3 600			
Support staff	5	-	1 200			
Sub-total Salaries						
Consumable resources / year						
Administration			20%			
Travel allowances						
<i>staff within the country (man-days) / year</i>			30			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>			20			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>			3 600			
Transport fees						
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>			0			
<i>Km or miles cars / year</i>						
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>			1			
<i>Km, miles, hours or days Other transport / year</i>						
<i>Km, miles, hours or days Other transport / year</i>						
<i>Km, miles, hours or days Other transport / year</i>						
Specific costs						
<i>Specific continuing education (man-days / year)</i>		-	45			
<i>Specific communication / year</i>						
<i>Specific consultation / year</i>						
<i>Specific kits / reagents / vaccines</i>						
<i>Analyses internationales</i>					25 000	
Sub-total Consumable resources					25 000	
Delegated activities / year						
<i>Specific official delegation / year</i>						
Sub-total Delegated activities						
Total in USD					25 000	42 000
Total in Franc Burundais					35 000 000	58 800 000

V Renforcement des compétences pour la gestion générale et les services réglementaires

Dans cette section, il doit être fait référence aux fiches de compétences critiques I.2, I.3, I.4, I.5, I.6, I.11, II.3, II.11, II.12, III.1, III.2, III.3, III.4, III.5, III.6, IV.1, IV.2 et IV.3.

V.1 Organisation générale des Services vétérinaires

L'organisation actuelle des SV doit être revue afin d'assurer un fonctionnement efficace et conforme avec les critères de qualité de l'OIE.

V.1.A Indépendance technique

L'indépendance technique des personnels des SV sera renforcée par la mise en place progressive d'un cadre législatif approprié (V.2.H), d'une formation initiale et spécialisée pour les nouveaux vétérinaires (V.2.A) et d'une formation continue pour les professionnels en poste (V.2.B) ; par le développement du système documentaire et de gestion de données (V.2.C) ; et par le rétablissement de la chaîne de commande (V.1.B).

Cependant, il serait illusoire de prétendre faire fonctionner les SV de manière efficace, si l'on ne pose pas le problème des revenus des personnels. Actuellement très bas (120 USD/mois pour un vétérinaire, 60 USD pour un para professionnel vétérinaire, 20 USD pour un personnel d'appui), les salaires mensuels ne permettent en aucun cas aux personnels d'effectuer 8 heures de travail par jour en assurant les besoins fondamentaux d'une famille burundaise. Par comparaison, selon les informations recueillies au cours de la mission, le secteur de la santé humaine perçoit, à travers des primes, des revenus 6 à 10 fois supérieurs. Ce système de primes présente l'avantage de pouvoir différencier les revenus des fonctionnaires de toute catégorie et de toute fonction sans impacter l'indice ou l'échelle de l'ensemble de la fonction publique.

Une revalorisation des revenus est donc souhaitable et possible. Etant donné que la mission d'analyse des écarts PVS effectue tous les calculs sur la base de personnels dédiés à plein temps à leur activité, les budgets prévisionnels ont donc été calculés avec une revalorisation des salaires permettant d'atteindre 50 % des revenus des médecins et infirmiers dans la période de 5 ans. Pour les calculs budgétaires de la période de 5 ans à venir, les salaires mensuels ont été estimés comme suit : 600 USD pour un vétérinaire, 300 USD pour un para-professionnel vétérinaire et 100 USD pour un personnel d'appui

A titre d'exemple les vétérinaires rémunérés sur projet touchent entre 1500 et 2000 USD par mois.

Par ailleurs, durant cette même période, les vétérinaires et para-professionnels vétérinaires publics devraient également être autorisés, lorsqu'un vétérinaire privé n'est pas installé, à gérer une activité privée pharmaceutique vétérinaire bien réglementée et structurée telle que décrite dans le chapitre II.

A terme, les vétérinaires du secteur public dans les provinces desquels seront installés des vétérinaires privés devraient voir leurs salaires alignés sur ceux de la médecine humaine en même temps qu'ils ne seront plus autorisés à exercer la médecine et pharmacie vétérinaire.

V.1.B Coordination

Actuellement la chaîne de commande des SV est rompue entre le niveau central et le niveau provincial ; en effet les vétérinaires provinciaux sont sous l'autorité de la DGMVA auxquels ils doivent se référer pour obtenir les ressources nécessaires et effectuer la transmission des informations.

Aucun progrès ne pourra être réalisé dans la gestion efficace des programmes de lutte, de surveillance, et d'alerte précoce, sans une coordination efficace via le rétablissement de la chaîne de commande, qui est un des critères fondamentaux de qualité des SV définis par l'OIE.

De plus, même au niveau central, la direction de la santé animale (qui englobe de fait la santé animale et l'inspection alimentaire) est placée à égalité de niveau avec la direction des productions animales et des pêches, sous l'autorité de la direction générale de l'élevage. En théorie donc, un événement ou une activité sanitaire pourrait se voir retardé par un arbitrage en faveur d'une autre direction de la DGE.

Enfin, l'inspection alimentaire n'est pas en charge de l'inspection du secteur de la distribution et de la restauration. Ces secteurs sont en théorie pris en charge par la santé humaine, sans qu'une coordination externe n'ait été mise en place et sans qu'il ait été possible de déterminer la réalité et l'efficacité de cette inspection.

Il convient de remédier à cette situation en clarifiant les points suivants :

- la DGE doit devenir clairement en charge des SV, et pour ce faire disposer d'une fiche de poste mentionnant la priorité sanitaire vétérinaire systématique des décisions du DGE, ou bien l'actuelle direction de la santé animale doit devenir une Direction Générale ou Nationale des SV rattachée au secrétariat général du Ministère.
- Dans tous les cas il est préférable que les SV assument également l'inspection des pêches.
- Les SV doivent également établir des procédures de coordination externe avec la santé humaine, ou préférablement, si cette dernière apparaît inexistante ou de faible efficacité, prendre en charge l'inspection alimentaire du secteur de la distribution et de la restauration. Cela permettrait d'avoir une cohérence d'inspection alimentaire de la fourche à la fourchette dans un contexte où toute subdivision des domaines d'intervention nuit à l'efficacité et à l'efficacité de l'inspection.
- Au moins deux vétérinaires du niveau central doivent pouvoir accéder à une formation en santé publique vétérinaire d'une durée de 1 an (possible dans les centres collaborateurs de l'OIE en France, USA, Sénégal notamment).
- les SV provinciaux doivent être placés sous l'autorité directe du niveau central des SV, et doté de ressources physiques propres (transport notamment). Ces vétérinaires provinciaux doivent assurer la planification et le contrôle des activités de santé animale, l'inspection alimentaire à temps partiel et la supervision des para-professionnels vétérinaires travaillant pour le réseau de santé animale, ainsi que le contrôle des activités déléguées aux vétérinaires privés. Ils doivent disposer de procédures et d'un système documentaire complet et coordonné au sein des SV.

Afin d'assurer la supervision des para-professionnels vétérinaires, les vétérinaires provinciaux effectueront une visite trimestrielle dans chaque commune, en sélectionnant au hasard des collines pour évaluer le travail effectué.

Les frais de nuitées ont été budgétés sur la base de 10 jours par trimestre, par vétérinaire provincial et par chauffeur.

V.1.C Organisation et politique de l'exercice vétérinaire

Les textes actuels sur l'exercice vétérinaire sont à revoir. Ils ne devraient pas concerner les vétérinaires publics dont les activités et le contrôle sont définis par l'autorité publique à travers les fiches de postes. Tout au plus ces textes pourraient mentionner qu'à titre transitoire et dérogatoire les vétérinaires publics peuvent être autorisés à exercer la médecine vétérinaire.

L'exercice privé de la médecine vétérinaire être réservé aux titulaires d'un diplôme universitaire de médecine vétérinaire. Il doit inclure l'activité de pharmacie vétérinaire, sans pour autant qu'il soit possible de séparer cette activité de l'exercice de la médecine (la dénomination d'établissement « pharmacie vétérinaire » doit être bannie).

Les procédures de supervision effective des para-professionnels vétérinaires par des vétérinaires, pour les différentes activités, tant dans le secteur public que privé, doivent être définies précisément. A cet effet, l'exercice privé autonome d'un para-professionnel vétérinaire ne doit pas être autorisé.

La création de l'Ordre des Vétérinaires dont les décrets sont en cours de rédaction, devrait être précautionneusement assimilée et faire l'objet d'une demande d'expertise internationale. En effet, à moyen terme, dans le contexte d'une profession vétérinaire dont l'effectif restera faible (entre 50 et 100) et dont la part d'exercice privé est encore très minoritaire, il paraît souhaitable que l'Ordre se structure progressivement dans l'intérêt du public et non sur une base corporative.

V.1.D Délégation officielle

La délégation officielle est prévue par les textes actuels, qui envisage que les SV puissent déléguer des missions officielles aux vétérinaires privés.

Les SV doivent comprendre que la délégation officielle est un facteur indispensable à la réussite d'un schéma de privatisation visant à établir progressivement un maillage dense de vétérinaires privés au contact des éleveurs. Dans le même temps le Ministère des Finances doit comprendre que la délégation officielle n'aura pas pour effet de réduire le budget des SV, car la masse salariale qui sera le cas échéant économisée dans le secteur public devra être utilisée pour financer les activités déléguées au secteur privé, sans quoi ce dernier ne sera pas en mesure de remplir ses missions.

Les avantages de la délégation officielle ne sont donc pas en premier lieu budgétaires. Ils tiennent potentiellement à l'amélioration de la qualité du service rendu aux éleveurs, à l'amélioration de la compétence vétérinaire disponible et mobilisée pour la surveillance, la détection précoce et la prévention des maladies animales. Elle permet une meilleure adaptabilité du réseau de terrain aux évolutions des systèmes d'élevage.

V.2 Compétences transversales des Services vétérinaires

V.2.A Formation initiale

Selon les informations recueillies durant la mission, la moitié des vétérinaires actuellement en poste devraient partir à la retraite dans les 5 ans à venir.

Les besoins de vétérinaires sont estimés entre 50 et 100, pour le secteur public et privé. Il est donc impératif d'assurer la formation régulière de vétérinaires.

Etant donné que le Burundi ne dispose pas d'école vétérinaire, il est nécessaire de disposer de bourses permettant d'étudier à l'étranger. Compte tenu du faible nombre de vétérinaires nécessaires, il est important de sélectionner des facultés vétérinaires

reconnues sur le plan international, faute de miner la qualité des SV pour les prochaines décennies.

En conséquence, le budget prévoit la formation de 10 vétérinaires par an pour les 5 années à venir (soit 50 vétérinaires formés dans 10 ans). Le budget est prévu pour un cycle de formation de 5 ans, inclusif des frais de séjour et d'un voyage par an, sur la base de 70 000 USD/vétérinaire.

Par ailleurs le nombre important de para-professionnels vétérinaires actuellement sans emploi impose d'effectuer une étude prospective (estimée à un mois d'expertise nationale et internationale) sur les besoins de réforme potentielle des cursus proposés (nombre et type). La pléthore de diplômés sans emploi peut miner la qualité des SV durablement par le développement d'activités vétérinaires informelles.

V.2.B Formation continue

Les personnels actuels ne disposent pas d'un plan de formation continue.

Compte tenu du contexte actuel, il sera nécessaire d'assigner un cadre de niveau central à l'organisation de la formation continue des vétérinaires et para-professionnels vétérinaires sur la base minimale de 2 jours par an. L'appui ponctuel d'une expertise internationale sera nécessaire (estimation 1 mois par an). Ces formations seront assurées par des consultants nationaux expérimentés.

V.2.C Gestion des opérations et des ressources

L'ensemble du système documentaire et de la gestion des informations des SV doit être revu. Un cadre de niveau central doit être en charge de ce système, en lien avec l'épidémiologie et l'analyse de risque (formation courte estimée à 6 mois)

Une expertise internationale paraît nécessaire sur la base de 6 mois, prenant en compte tous les aspects des activités des SV.

V.2.D Communication

Des outils de communications appropriés doivent être développés, notamment pour expliquer les réformes et les programmes. Le cadre national en charge de la formation continue pourrait prendre en charge cette activité supplémentaire.

Un budget de 10 USD par colline et commune est forfaitairement établi afin de permettre le financement de posters, de prospectus, documents de formation des éleveurs, de messages radio ou autres, nécessaires aux programmes conjoints.

Le montant total est donc de 30 000 USD.

V.2.E Consultation des bénéficiaires

La consultation des bénéficiaires est nécessaire pour la mise en place de l'identification animale.

Compte tenu de la structure du système d'élevage du Burundi, les visites systématiques de prévention au niveau des collines doivent permettre également la base d'une concertation des SV avec les éleveurs. Cependant, une réunion annuelle avec les ACSA (éleveurs formés) pourrait jeter les bases d'une structuration plus efficace de la consultation et des groupements d'éleveurs.

A cet effet un budget annuel de 10 USD par colline et par commune, soit 30 000 USD, est budgété pour permettre l'organisation de réunion annuelle au niveau de chaque commune.

V.2.F Représentation officielle

Afin d'assister aux réunions internationales de l'OIE, du Codex et de l'OMC, ainsi qu'aux réunions de l'EAC, 8 réunions ont été budgétées sur la base d'une semaine-

homme par an (montant moyen de 3600 USD), auxquelles viendront s'ajouter 2 réunions spécifiques mentionnées dans certaines compétences critiques.

V.2.G Programme d'action commun

Les 2 à 4 visites systématiques destinées aux programmes de santé animale doivent être considérés comme des programmes conjoints, au sens où la majorité des activités concerneront la promotion de traitements préventifs ou vaccinations sur une base volontaire et payante. Elles ont été budgétées dans le chapitre santé animale.

V.2.H Législation

L'ensemble des textes législatifs des SV doit être réactualisé ou créé. Une première mission spécifique de l'OIE est prévue au premier semestre 2012, sur demande des SV. Cette mission a pour objet de déterminer si les SV ont besoin et souhaitent lancer un processus interne d'acquisition de la méthodologie permettant de développer une législation vétérinaire de qualité interne et externe satisfaisante.

Compte tenu de la faiblesse structurelle actuelle des SV, il est souhaitable qu'un suivi de ce processus soit établi, sur la base de 15 jours d'expertise internationale par an.

V.3 Ressources humaines

Le niveau central des SV doit pouvoir se structurer de manière efficace et fonctionnelle. Il apparaît qu'au moins 5 vétérinaires sont indispensables (direction, santé animale, santé publique, frontière et mouvement, analyse de risque et gestion des données). Ces cadres doivent avoir ou recevoir les formations spécialisées adéquates. En sus, le niveau central doit disposer d'un cadre universitaire chargé de la formation continue, de la communication et de la consultation. 5 personnels d'appui sont un minimum (secrétaires, chauffeur...).

A chaque province, un vétérinaire est indispensable, et doit pouvoir disposer d'un para-professionnel vétérinaire et de deux personnels d'appui (secrétaire et chauffeur).

V.4 Ressources physiques

Chaque vétérinaire du niveau central ou provincial doit pouvoir disposer d'un véhicule 4x4 et d'un équipement de télécommunication permettant une supervision efficace (total 20).

Chaque vétérinaire provincial doit disposer d'une chaîne de froid (total 16) avec une source d'énergie adaptée (gaz, solaire, groupe).

Les bureaux du niveau central (150 m²) et provinciaux (25 m²) doivent être rénovés (total 550).

Chaque vétérinaire, universitaire ou secrétaire doit disposer d'un équipement informatique (total 40).

V.5 Ressources financières

Les frais de supervision des para-professionnels vétérinaires par les vétérinaires, ainsi que du niveau central sur les vétérinaires provinciaux sont estimés sur la base de 10 jours par trimestre et par vétérinaire, soit $40 \times 21 = 840$ jours.

L'expertise internationale se monte à un total de 62 semaines et l'expertise nationale à 270 jours sur 5 ans.

20 mois de formation spécialisée sont nécessaires (santé publique vétérinaire).

Le budget nécessaire aux activités de planification et de contrôle au sein des SV (fonction non déléguable des SV) est d'environ 800 000 USD par an.

Un budget exceptionnel important (3,5 millions USD) est nécessaire sur 5 ans, essentiellement pour former de nouveaux vétérinaires (50). Ce budget n'est pas à proprement parler affecté aux SV, mais reste fondamental pour ces derniers.

Tableau 7. Sous-total correspondant au renforcement des compétences pour la gestion générale et les services réglementaires

SUB-TOTAL MANAGEMENT OF VETERINARY SERVICES						
Resources and Budget lines	Current Number	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments						
Buildings (m ²)	250	550				
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>	250	-	25	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		550	200	15	7 333	73 333
<i>Building to be built (m²)</i>		-	500	20		
Transport						
<i>Motorbikes</i>		-	3 600	3		
<i>Cars</i>		-		5		
<i>4x4 vehicles</i>		20	32 000	5	128 000	
<i>Other transport</i>						
<i>Other transport</i>						
Telecommunication equipment set		20	450	3	3 000	
Office equipment set		40	1 200	3	16 000	
Other specific equipment					4 800	24 000
Sub-total Material investments					159 133	97 333
Non material expenditure						
<i>Initial training (number of students / 5 years)</i>		50				3 500 000
<i>Specialised training (man-months/ 5 years)</i>		20	6 000			120 000
<i>National expertise (days/5 years)</i>		270	150			40 500
<i>International expertise (weeks/5 years)</i>		62	10 500			651 000
<i>Special fund for.....</i>						
Sub-total non material expenditure						4 311 500
Salaries / year						
Veterinarians	18	21	7 200		151 200	
Other university degree		2	7 200		14 400	
Veterinary para-professionals	4	16	3 600		57 600	
Support staff	10	37	1 200		44 400	
Sub-total Salaries					267 600	
Consumable resources / year						
Administration			20%		53 520	
Travel allowances						
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		840	30		25 200	
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		840	20		16 800	
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		8	3 600		28 800	
Transport fees						
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>			0,10			
<i>Km or miles cars / year</i>						
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		300 000	0,60		180 000	
<i>Km, miles, hours or days Other transport / year</i>						
<i>Km, miles, hours or days Other transport / year</i>						
<i>Km, miles, hours or days Other transport / year</i>						
Specific costs						
<i>Specific continuing education (man-days / year)</i>		165	45		7 425	
<i>Specific communication / year</i>					30 000	
<i>Specific consultation / year</i>					30 000	
<i>Specific kits / reagents / vaccines</i>						
Sub-total Consumable resources					371 745	
Delegated activities / year						
<i>Specific official delegation / year</i>						
Sub-total Delegated activities						
Total in USD					798 478	4 408 833
Total in Franc Burundais					1 117 869 667	6 172 366 667

VI Analyse globale du budget

Le budget total est présenté dans le tableau ci-dessous :

TOTAL BUDGET									
Resources and Budget lines	Current Number	Required Number	Unit Cost	Nbr of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget	Total budget for 5 years	% annual budget	% total budget for 5 years
Material investments									
Buildings (m ²)	1 850	2 550							
Existing building to be maintained (m ²)	1 850	-	25	1					
Existing building to be renovated (m ²)		2 550	200	15	34 000	340 000	510 000	2,2%	3,9%
Building to be built (m ²)		-	500	20					
Transport									
Motorbikes	-	100	3 600	3	120 000		600 000	7,8%	4,5%
Cars	-	-		5					
4x4 vehicles	-	20	32 000	5	128 000		640 000	8,3%	4,8%
Other transport									
Other transport									
Telecommunication equipment set	-	120	450	3	18 000		90 000	1,2%	0,7%
Office equipment set	-	40	1 200	3	16 000		80 000	1,0%	0,6%
Other specific equipment					14 800	24 000	98 000	1,0%	0,7%
Sub-total Material investments					330 800	364 000	2 018 000	21,4%	15,3%
Non material expenditure									
Initial training (students / 5 years)		50				3 500 000	3 500 000		26,5%
Specialised training (man-months/ 5 years)	-	26	6 000			156 000	156 000	1,2%	
National expertise (days/5 years)		306	150			45 900	45 900	0,3%	
International expertise (weeks/5 years)		111	10 500			1 165 500	1 165 500	8,8%	
Special funds						270 000	270 000	2,0%	
Sub-total non material expenditure						5 137 400	5 137 400		38,8%
Salaries / year									
Veterinarians	24	23	7 200		165 600		828 000	10,7%	6,3%
Other university degree	-	2	7 200		14 400		72 000	0,9%	0,5%
Veterinary para-professionals	513	122	3 600		439 200		2 196 000	28,4%	16,6%
Support staff	15	37	1 200		44 400		222 000	2,9%	1,7%
Sub-total Salaries					663 600		3 318 000	42,9%	25,1%
Consumable resources / year									
Administration			20%		132 720		663 600	8,6%	5,0%
Travel allowances									
staff within the country (man-days) / year	-	840	30		25 200		126 000	1,6%	1,0%
drivers within the country (man-days) / year	-	840	20		16 800		84 000	1,1%	0,6%
staff abroad (man-weeks) / year	-	10	3 600		36 000		180 000	2,3%	1,4%
Transport fees									
Km or miles Motorbikes / year		500 000	0,10		50 000		250 000	3,2%	1,9%
Km or miles cars / year									
Km or miles 4x4 vehicle / year		300 000	0,60		180 000		900 000	11,6%	6,8%
Km, miles, hours or days Other transport / year									
Km, miles, hours or days Other transport / year									
Km, miles, hours or days Other transport / year									
Specific costs									
Continuing education (man-days / year)		240	45		10 800		54 000	0,7%	0,4%
Communication / year					30 000		150 000	1,9%	1,1%
Consultation / year					30 000		150 000	1,9%	1,1%
Specific kits / reagents / vaccines									
Other					40 000		200 000	2,6%	1,5%
Other									
Sub-total Consumable resources					551 520		2 757 600	35,7%	20,8%
Delegated activities / year									
Specific delegated activities									
Other activities or global estimation									
Sub-total Delegated activities									
Total in USD					1 545 920	5 501 400	13 231 000	100%	100%
Total in Franc Burundais					2 164 288 000	7 701 960 000	18 523 400 000		

Le budget annuel des SV est donc d'environ 1,55 million USD et doit être renforcé par un budget exceptionnel d'investissement sur 5 ans d'un montant de 5,5 millions USD environ.

VI.1 Investissements

Les investissements réguliers représentent un montant annuel de 330 000 USD (21% du budget annuel), et sont consacrés essentiellement aux ressources physiques élémentaires (transports, bâtiments, ordinateurs, télécommunications, etc).

A ces investissements réguliers doivent s'ajouter des investissements exceptionnels pour un montant de 5,5 millions USD sur 5 ans. Ils concernent en majorité (3,5 millions USD) la formation initiale de 50 vétérinaires, la formation spécialisée vétérinaire (156 000 USD), ainsi que de l'expertise internationale (1 165 000 USD) et nationale (45 900 USD) et les fonds spéciaux (250 000 USD pour la compensation d'abattage d'urgence et 20 000 USD pour une étude recherche de résidus).

VI.2 Financement du fonctionnement

Le budget de fonctionnement des SV représente un montant annuel de 1,22 million USD (79 % du budget annuel). Il se décompose en salaires et en consommables qui représentent respectivement 43% et 36 % du budget annuel des SV.

On notera que la part importante des salaires est due au fait que les SV fonctionnent pour l'instant uniquement via le secteur public, en l'absence de secteur privé. Si la politique de privatisation est poursuivie et soutenue, une grande partie de la ligne budgétaire aujourd'hui consacrée aux salaires devra être affectée progressivement sur la ligne budgétaire « activités déléguées » afin de permettre aux vétérinaires privés d'effectuer pour le compte des SV les missions officielles déléguées.

VI.3 Financement des situations d'urgence

Un fonds d'urgence est provisionné de manière exceptionnelle sur 5 ans pour un montant de 250 000 USD, destiné à compenser le cas échéant les abattages d'urgence dues à des foyers sporadiques de PPCB ou épizootiques d'IAHP.

VI.4 Rentabilité et durabilité

VI.4.A Analyse liée à l'économie et au budget du pays

Le budget annuel de 1,55 million USD reste globalement similaire au budget actuel des SV. Cela signifie que l'effort majeur porte sur la réorganisation de l'affectation budgétaire. On notera que cette réorganisation se fonde sur des SV dotés d'une chaîne de commande directe entre niveau central et provincial permettant l'orchestration de visites sanitaires préventives trimestrielles sur le terrain effectuées par des para-professionnels vétérinaires publics ou des vétérinaires privés bien payés (montants des salaires multipliés par 5, soit à 50 % du niveau des infirmiers humains) et bien équipés.

Ce budget ne représente que 0,2% du budget national. Il est donc parfaitement soutenable.

Ce budget représente également moins de 2 USD / an / UIV ce qui est cohérent avec un système d'élevage en voie d'intensification.

Enfin, ce budget représente 0,65 % de la valeur du cheptel, ce qui est une forme d'assurance pour ce dernier.

VI.4.B Analyse de la répartition budgétaire par pilier

La répartition budgétaire par pilier est conforme aux priorités et au contexte national.

Il est peu important pour le commerce (pas de vocation exportatrice en élevage), modeste pour la santé publique vétérinaire (progressivement renforcée), limitée pour les laboratoires (en attente d'une stratégie établie), et essentiellement porté sur la

santé animale et la coordination des SV (qui assume la presque totalité des activités relatives au commerce et à la santé publique à temps partiel) en représentant respectivement 40 et 60 % environ du budget annuel.

CONCLUSION

La mission d'analyse PVS des écarts PVS s'est déroulée 5 ans après l'évaluation OIE PVS. Depuis lors, la situation des SV ne s'est pas améliorée, ces derniers restant totalement dépendant des financements de projets, avec des ressources déséquilibrées et désorganisées, une chaîne de commande non fonctionnelle et surtout une absence de stratégie claire dans tous les domaines.

Dans ces conditions la mission a eu pour objet premier de fournir aux SV les éléments de base sur les stratégies possibles et les normes de l'OIE, dans un contexte où la participation possible des cadres des SV était limitée.

Le présent rapport propose les éléments de base permettant le renforcement progressif des SV du Burundi.

En premier lieu, le succès de ce renforcement est conditionné au rétablissement d'une chaîne de commande directe du niveau central vers le niveau provincial et le terrain. Cela implique que l'ensemble des personnels des SV soit placé sous son autorité directe.

En second lieu, un certain nombre d'expertises internationales et nationales complémentaires sont indispensables pour déterminer en détail les stratégies dans des domaines particuliers. A titre principal, elles concernent le LNV, le développement de la législation, l'Ordre vétérinaire, l'analyse de besoins futurs en para-professionnels vétérinaire et le système d'identification animale.

En troisième lieu, il est impératif de former un nombre de vétérinaires suffisant (estimé à 10 par an) et de former quelques spécialistes.

Il appartient aux SV de requérir ces appuis auprès des partenaires au développement ou auprès du gouvernement dans les meilleurs délais.

Si le plan proposé est mis en œuvre, il serait souhaitable de réaliser des évaluations OIE PVS de suivi en années 3 et 5.

ANNEXES

Annexe 1 : Fiches de compétences critiques et fiches correspondantes d'estimation des coûts

A. Compétences critiques relatives au commerce

COMMERCE (1)

II.4. Quarantaine et sécurité aux frontières

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité et autorité permettant aux SV d'empêcher la pénétration et la propagation de maladies et autres dangers liés aux animaux et aux produits d'origine animale.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les SV ne sont en mesure d'appliquer aucune procédure de quarantaine ou de sécurité frontalière aux animaux ou aux produits d'origine animale, ni pour les pays limitrophes ni pour leurs partenaires commerciaux.	
2. Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière, mais celles-ci ne reposent généralement pas sur des normes internationales ni sur une <i>analyse de risque</i> .	
3. Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière reposant sur des normes internationales, mais ces procédures n'englobent pas systématiquement les activités illégales ² liées aux importations d'animaux et de produits d'origine animale.	
4. Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer systématiquement des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière aux opérations légales comme aux activités illégales.	
5. Les SV collaborent avec les pays limitrophes et les partenaires commerciaux pour établir, appliquer et auditer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière qui portent systématiquement sur tous les risques identifiés.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	Compte tenu du contexte de forte demande d'importation, de porosité des frontières, d'intégration régionale, de la relative faiblesse, d'absence de données fiables sur les volumes importés, de faible niveau d'avancement actuel, d'équivalence de statut sanitaire avec les pays voisins et de forte limitation des ressources budgétaires disponibles, les SV ne peuvent envisager de contrôler efficacement les frontières dans un délai de 5 ans. Les SV concentreront leurs efforts sur l'acquisition de la compétence nécessaire pour réaliser le contrôle des frontières extérieures à l'EAC, et pour mettre en place des procédures de traçabilité des animaux et produits animaux importés. Le contrôle des frontières internes à l'EAC sera effectué à temps partiel par les techniciens et vétérinaires chargés de la santé animale
Description des tâches (chronologique)	<ul style="list-style-type: none"> - former un cadre national en charge du contrôle aux frontières (estimation 3 mois) - assurer la coordination interne (chaîne de commande) - définir des procédures d'importation basées sur l'analyse de risque : <ul style="list-style-type: none"> * demande systématique de certificat sanitaire à l'importateur qui sera contrôlé au minimum à destination * organisation des points ou modalités d'entrée selon les routes commerciales et la nature du risque - mise en œuvre progressive du contrôle aux frontières à temps partiel par des vétérinaires ou para professionnels vétérinaires de la fonction publique ou du réseau de santé animale
Indicateurs objectivement vérifiables	<ul style="list-style-type: none"> - cadre national en charge de la coordination du contrôle aux frontières - procédures d'importations - fiches de postes des agents chargés du contrôle aux frontières à temps partiel
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	Prévoir 5 jours par an de formation continue pour les agents en charge de l'inspection aux 15 points d'entrée
Législation (IV.1, 2, 3)	Vérifier que la législation permet un contrôle aux frontières par les SV
Communication (III.1)	Développer la communication à destination des marchands de bétail et éleveurs
Consultation (III.2)	La consultation avec les marchands de bétail est indispensable afin de définir et faciliter l'application de mesures efficaces aux frontières, à l'origine ou à destination (abattoir ou repeuplement)
Représentation officielle (III.3)	les SV doivent pouvoir coordonner les contrôles frontaliers avec les pays voisins (1 fois par an)
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	Assurer que les SV disposent des informations fiables concernant les provenances, volumes, les voies et les rythmes d'importations d'animaux et produits animaux.

² On entend par « activité illégale » les tentatives visant à faire entrer dans un pays des animaux ou des produits d'origine animale par des voies autres que les points d'entrée légalement prévus, et/ou l'utilisation de certifications et/ou d'autres procédures non conformes aux exigences de ce pays.

TRADE - 1 / CC: II.4. Quarantine and border security					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>	-	25	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		200	15		
<i>Building to be built (m²)</i>		500	20		
Transport					
<i>Motorbikes</i>		3 600	3		
<i>Cars</i>			5		
<i>4x4 vehicles</i>		32 000	5		
Telecommunication equipment set		450	3		
Office equipment set		1 200	3		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Specialised training (man-months/ 5 years)	3	6 000			18 000
National expertise (days/5 years)		150			
International expertise (weeks/5 years)		10 500			
Special funds for.....					
Sub-total non material expenditure					18 000
Salaries / year					
Veterinarians		7 200			
Other university degree		7 200			
Veterinary para-professionals		3 600			
Support staff		1 200			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		30			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		20			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>	1	3 600		3 600	
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,10			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,60			
Specific costs					
<i>Specific continuing education (man-days / year)</i>	75	45		3 375	
<i>Specific communication / year</i>					
<i>Specific consultation / year</i>					
<i>Specific kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources				6 975	
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in USD				6 975	18 000
Total in Franc Burundais				9 765 000	25 200 000

COMMERCE (2) - II.13. Identification et traçabilité

II.13.A. Identification animale et contrôle des mouvements

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<p><i>Autorité et capacité permettant aux SV, normalement en coordination avec les autres acteurs concernés, d'identifier les animaux placés sous leur responsabilité et de retracer leur histoire, leur localisation et leur répartition, dans le but de contrôler les maladies animales et de garantir la sécurité sanitaire des aliments et des échanges commerciaux ou de prendre en compte toute autre nécessité légale relevant de la responsabilité des SV et/ ou de l'OIE.</i></p>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les SV n'ont pas l'autorité ou la capacité leur permettant d'identifier les animaux ou de contrôler leurs mouvements.	
2. Les SV peuvent identifier certains animaux et contrôler certains mouvements, en utilisant des méthodes traditionnelles ou en menant des actions conçues et mises en œuvre pour résoudre un problème particulier (par exemple, la prévention des vols d'animaux).	
3. Les SV mettent en œuvre des procédures d'identification et de contrôle des mouvements portant sur des sous-populations animales spécifiques selon ce qui est exigé pour assurer le contrôle des maladies animales, en conformité avec les normes internationales qui s'appliquent.	
4. Les SV mettent en œuvre toutes les procédures importantes d'identification animale et de contrôle des mouvements, en conformité avec les normes internationales qui s'appliquent.	
5. Les SV conduisent régulièrement des audits sur l'efficacité de leurs systèmes d'identification et de contrôle des mouvements.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	Les SV doivent développer progressivement des modalités de traçabilité temporaire des animaux importés pour le repeuplement (afin de limiter les fraudes par rapport au cahier des charges d'importation), d'identification groupale ou individuelle du cheptel national (essentiellement bovin laitier afin de protéger/promouvoir les efforts d'intensification). L'identification animale doit être effectuée par le réseau de santé animale à temps partiel, pour des raisons d'efficacité (partage des coûts) et d'efficacité (un seul intervenant par élevage)
Description des tâches (chronologique)	- solliciter une expertise internationale et nationale (3 semaines) pour définir un processus progressif d'identification bovine prenant en compte le contexte national et les évolutions nécessaires ou possibles - former un cadre national en identification animale (formations estimées à 3 mois) - imposer les SV dans la définition et la gestion de l'identification animale soutenue actuellement par les projets ou autres directions comme un élément essentiel à la santé animale
Indicateurs objectivement vérifiables	- systèmes d'identification mis en place, procédures, utilité et fiabilité
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	Les personnels chargés de l'identification devront être formés à cette tâche (identification) et sa partie administrative (collecte des données et établissements des certificats).
Législation (IV.1, 2, 3)	La législation doit permettre aux SV de développer l'identification
Communication (III.1)	La communication doit permettre de valoriser les aspects positifs de l'identification (lutte contre le vol, les maladies, intensification...)
Consultation (III.2)	L'expertise et la définition du processus d'identification doit impérativement se faire en consultation avec les éleveurs et les commerçants.
Représentation officielle (III.3)	L'harmonisation des procédures de traçabilité et de contrôle des mouvements requiert une coordination régionale au niveau EAC ou des visites d'étude pour comprendre les schémas utilisés par certains pays étrangers (estimée 1 semaine-homme par an)
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	A titre d'information, en première approche, un système d'identification pérenne des bovins nécessiterait l'emploi d'une secrétaire à plein temps dans chaque province pour l'entrée des données et l'édition des documents, ainsi qu'un système complet de gestion documentaire et informatique.

TRADE - 2 / CC: II.13. Identification and traceability					
A. Animal identification and movement control					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		25	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		200	15		
<i>Building to be built (m²)</i>		500	20		
Transport					
<i>Motorbikes</i>		3 600	3		
<i>Cars</i>			5		
<i>4x4 vehicles</i>		32 000	5		
Telecommunication equipment set		450	3		
Office equipment set		1 200	3		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Specialised training (man-months/ 5 years)	3	6 000			18 000
National expertise (days/5 years)	21	150			3 150
International expertise (weeks/5 years)	3	10 500			31 500
Special funds for.....					
Sub-total non material expenditure					52 650
Salaries / year					
Veterinarians		7 200			
Other university degree		7 200			
Veterinary para-professionals		3 600			
Support staff		1 200			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		30			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		20			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>	1	3 600		3 600	
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,10			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,60			
Specific costs					
<i>Specific continuing education (man-days / year)</i>		45			
<i>Specific communication / year</i>					
<i>Specific consultation / year</i>					
<i>Specific kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources				3 600	
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in USD				3 600	52 650
Total in Franc Burundais				5 040 000	73 710 000

COMMERCE (3) - II.13. Identification et traçabilité

II.13.B. Identification et traçabilité des produits d'origine animale

1. Objectif spécifique (compétence critique)

Autorité et capacité permettant aux SV, normalement en coordination avec les acteurs concernés, d'identifier les produits d'origine animale et d'en assurer la traçabilité, dans le but de garantir la sécurité sanitaire des aliments et de préserver la santé animale ou de garantir la sécurité sanitaire des échanges commerciaux.

2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. Les SV n'ont pas l'autorité ou la capacité leur permettant d'identifier les produits d'origine animale ou d'en assurer la traçabilité.

2. Les SV peuvent identifier une sélection de produits d'origine animale et en assurer la traçabilité pour traiter un problème particulier (produits originaires de fermes affectées par un foyer de maladie).
3. Les SV mettent en œuvre des procédures d'identification et de traçabilité applicables à une sélection de produits d'origine animale dans le but de garantir la sécurité sanitaire des aliments, de préserver la santé animale et de garantir la sécurité sanitaire des échanges commerciaux, en conformité avec les normes internationales qui s'appliquent.
4. Les SV mettent en œuvre des programmes nationaux leur permettant d'identifier tous les produits d'origine animale et d'en assurer la traçabilité, en conformité avec les normes internationales qui s'appliquent.
5. Les SV soumettent régulièrement à des audits l'efficacité de leurs procédures d'identification et de traçabilité des produits d'origine animale.

3. Description de l'activité

Stratégie	Les SV ne sont pas en mesure d'effectuer la traçabilité des produits dans un délai de 5 ans avant d'avoir initié la traçabilité des animaux. Par contre il est souhaitable que des initiatives soient prises pour tracer les produits nationaux de manière à mieux les valoriser. Cette traçabilité doit être à la charge des filières, mais les SV doivent pouvoir appuyer leur mise en place.
Description des tâches (chronologique)	- former le cadre en charge de la traçabilité animale sur le sujet de la traçabilité des produits dans un contexte de promotion de la production locale de manière évolutive (identification des établissements, etc...)
Indicateurs objectivement vérifiables	- formation du cadre national - initiatives de traçabilité de certains produits nationaux soutenues par les SV

4. Lien possible avec des compétences transversales

Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	La communication joue un rôle important dans la valorisation de l'origine nationale d'un produit
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

COMMERCE (4) - IV.4. Certification internationale³

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Autorité et capacité permettant aux SV de certifier les animaux, produits d'origine animale, services et processus relevant de leur domaine de compétence, en conformité avec la législation et les réglementations nationales, et avec les normes internationales.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour établir et délivrer des certificats relatifs à des animaux, à des produits d'origine animale, à des services ou à des processus.	
2. Les SV ont le pouvoir d'établir et de délivrer des certificats relatifs à certains animaux, à certains produits d'origine animale, à certains services et à certains processus, mais n'agissent pas toujours en conformité avec la législation et les réglementations nationales, ou avec les normes internationales.	
3. Les SV élaborent et appliquent des programmes de certification pour certains animaux, certains produits d'origine animale, certains services et certains processus relevant de leur domaine de compétence, en conformité avec les normes internationales.	
4. Les SV élaborent et appliquent la totalité des programmes de certification importants pour tous les animaux, tous les produits d'origine animale, tous les services et tous les processus relevant de leur domaine de compétence, conformément aux normes internationales.	
5. Les SV soumettent leurs programmes de certification à des audits afin de conserver la confiance en leur système, tant au niveau national qu'au niveau international.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	Dans le contexte actuel de faible vocation exportatrice, même si les SV ne respectent pas toujours les normes internationales de certification, les pays importateurs ne les exigent pas. Les SV doivent donc s'efforcer de respecter les normes internationales dans la mesure de leurs possibilités (par ex sur la certification rage), mais ne peuvent prétendre avoir ce respect pour tous les cas de figure dans un délai de 5 ans en l'absence de programmes et réseaux effectifs.
Description des tâches (chronologique)	
Indicateurs objectivement vérifiables	
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

³ Les procédures de certification doivent reposer sur les normes applicables de l'OIE et du Codex Alimentarius.

COMMERCE (5) - IV.5. Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires

1. Objectif spécifique (compétence critique)

Capacité et autorité permettant aux SV de négocier, mettre en œuvre et gérer des accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux.

2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour négocier ou approuver des accords d'équivalence ou d'autres types d'accords sanitaires avec d'autres pays.
2. Les SV ont l'autorité nécessaire pour négocier et approuver des accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux, mais aucun accord de ce type n'a été appliqué.
3. Les SV ont appliqué des accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux sur une sélection d'animaux, de produits d'origine animale et de processus.
4. Les SV poursuivent activement la négociation, l'application et la gestion d'accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux, pour toutes les questions liées aux animaux, produits d'origine animale et processus relevant de leur domaine de compétence.
5. Les SV coopèrent activement avec les acteurs concernés et tiennent compte de l'évolution des normes internationales lorsqu'ils négocient des accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux.

3. Description de l'activité

Stratégie	Le Burundi n'ayant pas de vocation exportatrice, les accords sanitaires sont limités à ceux relatifs aux conditions d'importation du Burundi avec les pays voisins exportateurs. Ils ne constituent pas à proprement parler des accords d'équivalence, et relèvent donc plus de la sécurité aux frontières.
Description des tâches (chronologique)	
Indicateurs objectivement vérifiables	

4. Lien possible avec des compétences transversales

Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	L'établissement d'accords sanitaires pour les importations peut nécessiter une réunion régionale annuelle
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

COMMERCE (6) - IV.6. Transparence

1. Objectif spécifique (compétence critique)

Autorité et capacité permettant aux SV de déclarer à l'OIE (et au Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu) leur statut sanitaire et tout autre élément important, conformément aux procédures établies.

2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. Les SV n'adressent aucune notification.

2. Les SV adressent des notifications d'une manière occasionnelle.

3. Les SV procèdent aux notifications, conformément aux procédures établies par les organisations compétentes.

4. Les SV informent régulièrement les acteurs concernés des changements de réglementation et des nouvelles décisions en matière de prophylaxie des maladies importantes, ainsi que de la situation sanitaire du pays. Ils les tiennent également informés des changements de réglementation et des évolutions sanitaires intervenant dans les autres pays.

5. Les SV, en collaboration avec les acteurs concernés, soumettent leurs procédures de transparence à des audits.

3. Description de l'activité

Stratégie	L'amélioration de la notification est fondamentalement liée au renforcement de la chaîne de commande (voir I.6.A) et à l'établissement de programmes précis de santé animale et santé publique vétérinaire
Description des tâches (chronologique)	
Indicateurs objectivement vérifiables	

4. Lien possible avec des compétences transversales

Formation continue (I.3)	La formation continue des agents de terrain doit prendre en compte la collecte et la transmission des données dans une chaîne de commande efficace. Les programmes doivent être clairs.
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	Le système de documentation et gestion des données sanitaires doit être compatible avec le système WAHIS de l'OIE.

COMMERCE (7) - IV.7. Zonage

1. Objectif spécifique (compétence critique)

Autorité et capacité permettant aux SV d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies, en fonction des besoins et conformément aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. Les SV ne sont pas en mesure d'établir des zones indemnes de certaines maladies.
2. En fonction des besoins, les SV sont en mesure d'identifier des sous-populations animales présentant un statut sanitaire particulier se prêtant au concept de zonage.
3. Les SV ont mis en place des mesures de sécurité biologique leur permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
4. Les SV collaborent avec les acteurs concernés pour définir les responsabilités et mener les actions leur permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
5. Les SV sont en mesure de démontrer les fondements scientifiques de toutes les zones indemnes de certaines maladies et d'obtenir la reconnaissance, par leurs partenaires commerciaux, de leur conformité avec les critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

3. Description de l'activité

Stratégie	Le zonage ne constitue pas une option possible au Burundi compte tenu du contexte géographique.
Description des tâches (chronologique)	
Indicateurs objectivement vérifiables	

4. Lien possible avec des compétences transversales

Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

COMMERCE (8) - IV.8. Compartimentation

1. Objectif spécifique (compétence critique)

Autorité et capacité permettant aux SV d'établir et de maintenir des compartiments indemnes de certaines maladies, en fonction des besoins et conformément aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. Les SV ne sont pas en mesure d'établir des *compartiments* indemnes de certaines maladies.
2. En fonction des besoins, les SV sont en mesure d'identifier des sous-populations animales présentant un statut sanitaire particulier se prêtant au concept de compartimentation.
3. Les SV ont mis en place des mesures de sécurité biologique leur permettant d'établir et de maintenir des *compartiments* indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
4. Les SV collaborent avec les acteurs concernés pour définir les responsabilités et mener les actions leur permettant d'établir et de maintenir des *compartiments* indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
5. Les SV sont en mesure de démontrer les fondements scientifiques de tous les *compartiments* indemnes de certaines maladies et d'obtenir la reconnaissance, par les autres pays, de leur conformité avec les critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

3. Description de l'activité

Stratégie	La compartimentation n'est pas une option envisageable et utile dans le contexte actuel du Burundi
Description des tâches (chronologique)	
Indicateurs objectivement vérifiables	

4. Lien possible avec des compétences transversales

Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

B. Compétences critiques relatives à la santé publique vétérinaire

SPV (1) - II.8. Sécurité sanitaire des aliments

II.8.A. Inspections *ante* et *post mortem* réalisées à l'abattoir et dans les ateliers associés (ateliers, par exemple, de désossage, de découpe ou d'équarrissage)

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<p><i>Autorité et capacité permettant aux SV d'organiser et de procéder à l'inspection des animaux destinés à l'abattage dans les abattoirs et établissements associés, prévoyant entre autres le contrôle de l'hygiène et de la salubrité des viandes et la collecte d'information sur les maladies et les zoonoses affectant les animaux de rente. Cette compétence prend également en compte la coordination avec d'autres autorités concernées lorsqu'il existe une responsabilité partagée pour ces fonctions.</i></p>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1.	L'inspection <i>ante</i> et <i>post mortem</i> et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) ne sont généralement pas réalisées en conformité avec les normes internationales.
2.	L'inspection <i>ante</i> et <i>post mortem</i> et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont réalisées en conformité avec les normes internationales uniquement dans les établissements dont les activités sont tournées vers l'exportation.
<p>3. L'inspection <i>ante</i> et <i>post mortem</i> et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont réalisées en conformité avec les normes internationales dans les établissements dont les activités sont tournées vers l'exportation et dans les principaux abattoirs se livrant à la production de viandes distribuées à travers des marchés d'envergure nationale.</p>	
4.	L'inspection <i>ante</i> et <i>post mortem</i> et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont réalisées en conformité avec les normes internationales dans les établissements dont les activités sont tournées vers l'exportation et dans tous les abattoirs se livrant à la production de viandes distribuées à travers des marchés d'envergure nationale ou locale.
5.	L'inspection <i>ante</i> et <i>post mortem</i> et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont réalisées en conformité avec les normes internationales dans tous les établissements (y compris les petites structures telles que tueries et abattoirs individuels à la ferme), et l'efficacité de ces opérations est périodiquement soumise à des audits.
3. Description de l'activité	
Stratégie	La stratégie est de développer progressivement cette inspection par un cadre législatif adapté et évolutif.
Description des tâches (chronologique)	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer la chaîne de commande du niveau national sur les inspecteurs - affecter le vétérinaire spécialiste de l'hygiène alimentaire au niveau central à la coordination (voir I.6A) - assurer la permanence d'un vétérinaire (2 postes) et de 3 techniciens (6 postes) dans l'abattoir de Bujumbura - assurer la supervision systématique du para-professionnel vétérinaire en charge de l'inspection au niveau des abattoirs provinciaux par le vétérinaire provincial - établir un système national de collecte d'information sanitaire à l'abattage, avec des procédures de surveillance passive systématique des lésions de CBPP, cysticerose et tuberculose - développer un système d'estampillage des viandes contrôlées permettant de différencier le lieu d'abattage (numéro) et le type d'infrastructure d'abattage (national, provincial, communal) permettant de circonscrire l'aire de distribution des viandes. - développer des normes pour les différentes catégories d'infrastructures d'abattage - former les éleveurs à la détection des signes du charbon bactérien et de la cysticerose lors des abattages familiaux
Indicateurs objectivement vérifiables	vétérinaire spécialiste en hygiène alimentaire ; catégorisation des infrastructures, système documentaires, procédures et estampillages...
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	Les techniciens en charge de l'inspection des aires d'abattage au niveau communal doivent bénéficier d'une formation continue adéquate (voir I.3)
Législation (IV.1, 2, 3)	Développer toute la législation adéquate progressivement
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	Le système documentaire et la transmission doivent permettre la surveillance passive des maladies ciblées du terrain vers le niveau central

VETERINARY PUBLIC HEALTH - 1 / CC: II.8. Food safety: A. Ante and post mortem inspection at abattoirs and associated					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		25	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		200	15		
<i>Building to be built (m²)</i>		500	20		
Transport					
<i>Motorbikes</i>		3 600	3		
<i>Cars</i>			5		
<i>4x4 vehicles</i>		32 000	5		
Telecommunication equipment set		450	3		
Office equipment set		1 200	3		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Specialised training (man-months/ 5 years)		6 000			
National expertise (days/5 years)		150			
International expertise (weeks/5 years)		10 500			
Special funds for.....					
Sub-total non material expenditure					
Salaries / year					
Veterinarians	2	7 200		14 400	
Other university degree		7 200			
Veterinary para-professionals	6	3 600		21 600	
Support staff		1 200			
Sub-total Salaries				36 000	
Consumable resources / year					
Administration		20%		7 200	
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		30			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		20			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		3 600			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,10			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,60			
Specific costs					
<i>Specific continuing education (man-days / year)</i>		45			
<i>Specific communication / year</i>					
<i>Specific consultation / year</i>					
<i>Specific kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources				7 200	
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in USD				43 200	
Total in Franc Burundais				60 480 000	

SPV (2) - II.8. Sécurité sanitaire des aliments

II.8.B. Inspection de la collecte, de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale

1. Objectif spécifique (compétence critique)

Autorité et capacité permettant aux SV d'organiser, de mettre en œuvre et de coordonner les mesures relatives à la salubrité des denrées alimentaires qui s'appliquent aux étapes de la collecte, de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale, y compris les programmes de prévention de certaines zoonoses transmises par les aliments et les programmes généraux de sécurité sanitaire. Cette compétence prend également en compte la coordination avec d'autres autorités compétentes lorsqu'il existe une responsabilité partagée pour ces fonctions.

2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) ne sont généralement pas opérées en conformité avec les normes internationales.

2. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) sont généralement opérées en conformité avec les normes internationales uniquement en matière d'exportation.

3. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) sont généralement opérées en conformité avec les normes internationales uniquement en matière d'exportation et de distribution de produits à travers des marchés d'envergure nationale.

4. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) sont généralement opérées en conformité avec les normes internationales en matière d'exportation et de distribution de produits à travers des marchés d'envergure nationale ou locale.

5. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) sont opérées en stricte conformité avec les normes internationales pour les produits qui sont destinés à tous les niveaux de la distribution (y compris les activités de transformation à la ferme ou de vente directe).

3. Description de l'activité

Stratégie	Compte tenu de l'absence de compétence spécialisée en ce domaine, du faible volume et nombre des entités de transformation, il n'est pas envisageable de progresser notablement en 5 ans. Cependant, il est impératif d'acquérir cette compétence et d'initier l'inspection des produits
Description des tâches (chronologique)	<ul style="list-style-type: none"> - charger le vétérinaire du niveau central en charge de l'hygiène alimentaire de développer les procédures et la formation continue en ce domaine, en commençant par les produits laitiers, les boucheries et les produits de la pêche - programmer 40 semaines d'expertise internationale sur 5 ans, chargée d'appuyer le vétérinaire sur la mise en place des programmes - établir un lien de coordination avec la santé publique humaine pour faciliter ou mettre en œuvre progressivement une inspection efficace et efficiente du secteur de la distribution et de la restauration
Indicateurs objectifs vérifiables	cadre national formé et en charge ; procédures et mise en œuvre

4. Lien possible avec des compétences transversales

Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	L'ensemble de la législation doit être développée dans ce domaine
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	Un système de gestion de données doit être mis progressivement en place (registre des établissements, etc...) en lien avec la base de données nationale

VETERINARY PUBLIC HEALTH - 2 / CC: II.8. Food safety: B. Inspection of collection, processing and distribution of products of animal origin					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		25	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		200	15		
<i>Building to be built (m²)</i>		500	20		
Transport					
<i>Motorbikes</i>		3 600	3		
<i>Cars</i>			5		
<i>4x4 vehicles</i>		32 000	5		
Telecommunication equipment set		450	3		
Office equipment set		1 200	3		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Specialised training (man-months/ 5 years)		6 000			
National expertise (days/5 years)		150			
International expertise (weeks/5 years)	40	10 500			420 000
Special funds for.....					
Sub-total non material expenditure					420 000
Salaries / year					
Veterinarians		7 200			
Other university degree		7 200			
Veterinary para-professionals		3 600			
Support staff		1 200			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		30			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		20			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		3 600			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,10			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,60			
Specific costs					
<i>Specific continuing education (man-days / year)</i>		45			
<i>Specific communication / year</i>					
<i>Specific consultation / year</i>					
<i>Specific kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources					
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in USD					420 000
Total in Franc Burundais					588 000 000

SPV (3) - II.9. Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Autorité et capacité permettant aux SV de réglementer les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire (autorisation, enregistrement, importation, production, étiquetage, distribution, vente et usage).</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les SV ne sont pas en mesure de réglementer les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire.	
2. Les SV n'ont qu'une capacité limitée à exercer un contrôle administratif sur les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire.	
3. Les SV exercent un contrôle administratif effectif et mettent en place des normes de qualité couvrant la plupart des aspects de la réglementation des médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire.	
4. Les SV exercent un contrôle réglementaire complet et effectif sur les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire.	
5. En sus d'un contrôle réglementaire complet, les SV réalisent le suivi des effets adverses des médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire (pharmacovigilance) et procèdent à des actions correctives appropriées. L'efficacité des systèmes de contrôle est périodiquement soumis à des audits.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	Les SV doivent modifier la législation afin d'assurer le contrôle effectif de l'activité de pharmacie vétérinaire pour des raisons de santé publique et santé animale et pour pouvoir développer un maillage sanitaire vétérinaire stable. Dans le contexte du Burundi, la segmentation de l'activité de pharmacie vétérinaire isolée au sein d'établissements commerciaux et séparée de l'activité de soins, empêcherait l'établissement d'un réseau de vétérinaires privés cliniciens ou priverait le secteur public d'une ressource et d'un contrôle effectif sur cette activité.
Description des tâches (chronologique)	<ul style="list-style-type: none"> - annuler la possibilité d'ouvrir un établissement dénommé « pharmacie vétérinaire », et imposer que cette activité soit exercée comme partie de l'activité d'un cabinet vétérinaire - assurer le contrôle de qualité et l'autorisation d'importation sur des bases harmonisées au niveau de l'EAC ou se baser sur les AMM octroyées par des pays fiables en la matière (par exemple Afrique du Sud) - ne permettre la distribution des médicaments vétérinaires aux éleveurs que par des vétérinaires privés ou publics, le cas échéant via des techniciens vétérinaires employés par eux ou par des associations d'éleveurs dans des conditions permettant une supervision effective - imposer aux grossistes de ne vendre qu'aux vétérinaires ou autres ayant-droits dans les conditions définies précédemment
Indicateurs objectivement vérifiables	- législation, procédures et application
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	La législation reste à établir
Communication (III.1)	Une communication renforcée sur le circuit du médicament devra être établie
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	Une réunion annuelle au niveau régional peut être nécessaire pour développer l'harmonisation en la matière, surtout au niveau des AMM
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

SPV (4) - II.10. Recherche des résidus

1. Objectif spécifique (compétence critique)

Capacité des SV à appliquer des programmes de recherche des résidus de médicaments vétérinaires (antibiotiques et hormones entre autres), de produits chimiques, de pesticides, de substances radioactives, de métaux, etc.

2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. Le pays n'a mis en place aucun programme de recherche des résidus pour les produits d'origine animale.

2. Il existe des programmes de recherche des résidus mais ils s'appliquent uniquement à certains produits d'origine animale destinés à l'exportation.

3. Il existe un programme complet de recherche des résidus qui s'appliquent à tous les produits d'origine animale destinés à l'exportation et à certains produits destinés à la consommation intérieure.

4. Il existe un programme complet de recherche des résidus qui s'appliquent à tous les produits d'origine animale destinés à l'exportation et/ou à la consommation intérieure.

5. Le programme de recherche des résidus est systématiquement couvert par un plan d'assurance de la qualité et fait l'objet d'une évaluation régulière.

3. Description de l'activité

Stratégie	L'absence de données en la matière impose de réaliser une étude au cours des 5 prochaines années pour connaître la situation
Description des tâches (chronologique)	- requérir une expertise internationale et nationale (estimée à 2 semaines) pour établir un plan d'échantillonnage destiné à connaître la situation des filières lait, viande, œuf et poissons en matière de résidus - requérir le soutien d'un fonds exceptionnel pour effectuer les analyses.
Indicateurs objectivement vérifiables	- rapport d'analyse

4. Lien possible avec des compétences transversales

Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	Les résultats de l'étude devront faire l'objet d'une communication adaptée pour soutenir le cas échéant la mise en place de mesures visant à réduire les résidus dans les aliments consommés
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

VETERINARY PUBLIC HEALTH - 4 / CC: II.10. Residue testing					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		25	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		200	15		
<i>Building to be built (m²)</i>		500	20		
Transport					
<i>Motorbikes</i>		3 600	3		
<i>Cars</i>			5		
<i>4x4 vehicles</i>		32 000	5		
Telecommunication equipment set		450	3		
Office equipment set		1 200	3		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Specialised training (man-months/ 5 years)		6 000			
National expertise (days/5 years)	15	150			2 250
International expertise (weeks/5 years)	2	10 500			21 000
Special funds for residues national study	1	20 000			20 000
Sub-total non material expenditure					43 250
Salaries / year					
Veterinarians		7 200			
Other university degree		7 200			
Veterinary para-professionals		3 600			
Support staff		1 200			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		30			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		20			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		3 600			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,10			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,60			
Specific costs					
<i>Specific continuing education (man-days / year)</i>		45			
<i>Specific communication / year</i>					
<i>Specific consultation / year</i>					
<i>Specific kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources					
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in USD					43 250
Total in Franc Burundais					60 550 000

C. Compétences critiques relatives à la santé animale

SANTÉ ANIMALE (1) - II.5. Épidémiosurveillance

II.5.A. Épidémiosurveillance passive

1. Objectif spécifique (compétence critique)

Capacité et autorité permettant aux SV de définir, vérifier et communiquer le statut sanitaire des populations animales relevant de leur domaine de compétence.

2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. Les SV n'ont aucun programme de surveillance passive.
2. Les SV appliquent une surveillance passive pour différentes maladies importantes et sont capables de produire des rapports nationaux sur certaines maladies.
- 3. Les SV, en conformité avec les normes de l'OIE, appliquent un programme de surveillance passive pour certaines maladies importantes au niveau national, en utilisant des réseaux adaptés sur le terrain. Dans ce cadre, les cas suspects font l'objet de prélèvements qui sont adressés à des laboratoires chargés d'établir le diagnostic et les résultats obtenus s'avèrent corrects. Les SV ont mis en place un système national de déclaration des maladies.**
4. Les SV conduisent une surveillance passive et déclarent au niveau national la plupart des maladies importantes en conformité avec les normes de l'OIE. Des réseaux adaptés existent sur le terrain pour le recueil des prélèvements. Les cas suspects font l'objet d'un diagnostic de laboratoire et les résultats obtenus s'avèrent corrects. Les acteurs concernés connaissent et respectent leur obligation de déclarer aux SV toute suspicion ou apparition d'une maladie à déclaration obligatoire.
5. Les SV informent régulièrement les acteurs concernés et, s'il y a lieu, la communauté internationale des conclusions tirées des programmes de surveillance passive.

3. Description de l'activité

Stratégie	En l'absence d'un réseau vétérinaire, il n'est pas possible d'effectuer une surveillance passive efficace et effective sur les animaux dans les élevages, dans un délai de 5 ans dans des conditions conformes aux normes de l'OIE. Cependant un système de surveillance sera progressivement établi avec l'implication des vétérinaires (publics ou privés), des para-professionnels vétérinaires et des éleveurs, pour des maladies prioritaires qui restent à définir.
Description des tâches (chronologique)	- programme de surveillance passive systématique des lésions de PPCB, de cysticerose et de tuberculose dans toutes les abattages contrôlés - rétablir la chaîne de commande entre le niveau central et les personnels de terrain publics et privés (délégation officielle) afin de bâtir les fondements du système de surveillance
Indicateurs objectivement vérifiables	Procédures, documentation, et rapports des abattages contrôlés

4. Lien possible avec des compétences transversales

Formation continue (I.3)	Les vétérinaires et para-professionnels vétérinaires réalisant l'inspection des abattages doivent être formés pour détecter les lésions de PPCB, cysticerose et tuberculose, et suivre la procédure définie
Législation (IV.1, 2, 3)	Etablir les procédures requises
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	Un système documentaire et de transmission efficace doit permettre la surveillance passive à l'abattoir.

SANTÉ ANIMALE (2) - II.5. Épidémiosurveillance

II.5.B. Épidémiosurveillance active

1. Objectif spécifique (compétence critique)

Capacité et autorité permettant aux SV de définir, vérifier et communiquer le statut sanitaire des populations animales relevant de leur domaine de compétence.

2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. Les SV n'ont aucun programme de surveillance active.

2. Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies ayant un impact économique et zoonotique, mais ne l'appliquent qu'à une partie des populations sensibles et/ou ne l'actualisent pas régulièrement.

3. Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies importantes conformément à des principes scientifiques et aux normes de l'OIE et l'appliquent à toutes les populations sensibles, mais ne l'actualisent pas régulièrement.

4. Les SV conduisent une surveillance active conformément à des principes scientifiques et aux normes de l'OIE pour certaines maladies importantes, l'appliquent à toutes les populations sensibles, l'actualisent régulièrement et en rapportent systématiquement les résultats.

5. Les SV conduisent une surveillance active pour la plupart ou pour toutes les maladies importantes et l'appliquent à toutes les populations sensibles. Les programmes de surveillance sont évalués et répondent aux obligations des pays vis-à-vis de l'OIE.

3. Description de l'activité

Stratégie	La surveillance active concerne la FVR (crainte d'une résurgence), la PPA (développement de l'alerte précoce) et la brucellose (estimations de prévalence en vue de la mise en place d'un plan de lutte à l'issue des 5 ans). Elle sera préférentiellement effectuée directement par les vétérinaires provinciaux ou privés sous délégation officielle, sinon, par les para-professionnels vétérinaires.
Description des tâches (chronologique)	- surveillance active de la fièvre de la vallée du Rift (estimation 100 échantillons), de la PPA (estimation 300 échantillons), et la brucellose (estimation 2000 échantillons) (voir II.1)
Indicateurs objectivement vérifiables	- rapports

4. Lien possible avec des compétences transversales

Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

SANTÉ ANIMALE (3) - II.6. Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Autorité et capacité permettant aux SV de détecter rapidement une situation d'urgence sanitaire (foyer important de maladie ou crise alimentaire par exemple) et d'y répondre dans les meilleurs délais.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1.	Les SV ne disposent d'aucun réseau sur le terrain ni d'aucune procédure établie pour identifier une situation d'urgence sanitaire, ou n'ont pas l'autorité nécessaire pour déclarer une situation d'urgence et prendre les mesures appropriées.
2.	Les SV disposent d'un réseau sur le terrain et d'une procédure établie pour déterminer s'il existe ou non une situation d'urgence sanitaire, mais n'ont ni l'appui légal ni l'appui financier nécessaires pour prendre les mesures appropriées.
3.	Les SV disposent du cadre législatif et du soutien financier nécessaires pour répondre rapidement aux urgences sanitaires, mais la réponse n'est pas coordonnée par une chaîne de commandement.
4.	Les SV ont établi une procédure pour déterminer en temps utile s'il existe ou non une urgence sanitaire. Ils disposent du cadre législatif et du soutien financier nécessaires pour répondre rapidement aux urgences sanitaires en s'appuyant sur une chaîne de commandement. Ils ont prévu des plans d'urgence nationaux pour certaines maladies exotiques.
5.	Les SV disposent de plans nationaux d'urgence pour toutes les maladies importantes. Ces plans qui reposent sur des actions concertées avec tous les acteurs concernés font appel à une chaîne de commandement bien établie.
3. Description de l'activité	
Stratégie	Compte tenu du contexte du Burundi, en post crise, importateur net et intensifiant ses productions, il est indispensable que les SV puissent réagir rapidement contre les foyers sporadiques de certaines maladies telles que PPCB, charbon bactérien, fièvre aphteuse, IAHP et PPA.
Description des tâches (chronologique)	<ul style="list-style-type: none"> - former et informer sur la détection et les procédures de suspicion, confirmation, vaccination, et indemnisation des maladies prioritaires - disposer d'un stock de vaccin de sécurité de 5000 doses pour la FA et le charbon bactérien (montant estimé globalement à 15 000 USD) - disposer d'un fonds spécial d'indemnisation de l'abattage PPCB et IAHP équivalent à 1000 bovins à 250 USD, soit 250 000 USD - mettre en œuvre un système conjoint pour la PPA, basé par exemple sur l'expérience très positive du Bénin
Indicateurs objectivement vérifiables	- procédures, activités, stock de sécurité,
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	L'ensemble des personnels du réseau de santé animale doit être formés sur toutes les étapes
Législation (IV.1, 2, 3)	Le cadre législatif doit être adapté
Communication (III.1)	La communication est essentiel pour ce genre de programme
Consultation (III.2)	La consultation est un préalable à la définition des procédures afin qu'elles soient le plus acceptables possibles
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	Un système documentaire et de transmission de données efficace doit être conçu

ANIMAL HEALTH - 3 / CC: II.6. Early detection and emergency response					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		25	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		200	15		
<i>Building to be built (m²)</i>		500	20		
Transport					
<i>Motorbikes</i>		3 600	3		
<i>Cars</i>			5		
<i>4x4 vehicles</i>		32 000	5		
Telecommunication equipment set		450	3		
Office equipment set		1 200	3		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Specialised training (man-months/ 5 years)		6 000			
National expertise (days/5 years)		150			
International expertise (weeks/5 years)		10 500			
Special funds for compensation	1 000	250			250 000
Sub-total non material expenditure					250 000
Salaries / year					
Veterinarians		7 200			
Other university degree		7 200			
Veterinary para-professionals		3 600			
Support staff		1 200			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		30			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		20			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		3 600			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,10			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,60			
Specific costs					
<i>Specific continuing education (man-days / year)</i>		45			
<i>Specific communication / year</i>					
<i>Specific consultation / year</i>					
<i>Specific kits / reagents / vaccines</i>					
<i>Stock sécurité 5000 doses vaccins FA et CB</i>	5 000	3,00		15 000	
Sub-total Consumable resources				15 000	
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in USD				15 000	250 000
Total in Franc Burundais				21 000 000	350 000 000

SANTÉ ANIMALE (4)

II.7. Prévention, contrôle et éradication des maladies

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Autorité et capacité permettant aux SV de mener activement des actions de prévention, de contrôle ou d'éradication des maladies de la liste de l'OIE et/ou de démontrer que le pays ou une de ses zones est indemne de maladies importantes.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les SV n'ont aucune autorité ou capacité pour prévenir, contrôler ou éradiquer les maladies animales.	
2. Les SV mettent en œuvre des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour certaines maladies et/ou certains secteurs géographiques, mais n'en évaluent guère l'efficacité et l'application réelle ou ne les évaluent pas par une approche scientifique.	
3. Les SV mettent en œuvre des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour certaines maladies et/ou certains secteurs géographiques et en évaluent l'efficacité et l'application réelle par une approche scientifique.	
4. Les SV mettent en œuvre des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour toutes les maladies importantes, mais l'évaluation scientifique de leur efficacité et de leur application réelle porte sur certains programmes.	
5. Les SV mettent en œuvre des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour toutes les maladies importantes et en évaluent l'efficacité et l'application réelle selon une approche scientifique conforme aux normes internationales de l'OIE qui s'appliquent.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	Il n'existe pas de programme de prévention systématique obligatoire (notamment vaccination) prévu dans les 5 ans. En effet, dans le contexte actuel, les SV ne disposent pas des données permettant de justifier de tels programmes coûteux. Cependant l'ensemble des autres programmes et notamment les programmes conjoints concourent à la prévention globale et doit permettre de définir des programmes futurs. A ce titre l'ensemble des ressources du réseau de santé animale ont été budgétés dans cette compétence critique
Description des tâches (chronologique)	Rétablir la chaîne de commande directe afin de disposer d'un réseau minimum de 100 para-professionnels vétérinaires communaux publics dans les SV, bien rémunérés, équipés de motocyclettes, et régulièrement supervisés par les vétérinaires provinciaux, afin d'effectuer toutes les charges de travail officielles programmées (2 à 4 visites préventives par an dans toutes les collines) Si la politique de privatisation se poursuit avec une stratégie claire, le budget des salaires de ces para-professionnels vétérinaires devra être progressivement transféré vers la ligne « délégation officielle » pour financer les mêmes activités officiellement déléguées aux vétérinaires privés. Voir chapitre III et V.
Indicateurs objectivement vérifiables	- réseau de santé animale
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	L'ensemble des personnels du réseau de santé animale doivent recevoir la formation continue adéquate
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

ANIMAL HEALTH - 4 / CC: II.7. Disease prevention, control and eradication					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)	2 000				
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		25	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>	2 000	200	15	26 667	266 667
<i>Building to be built (m²)</i>		500	20		
Transport					
<i>Motorbikes</i>	100	3 600	3	120 000	
<i>Cars</i>			5		
<i>4x4 vehicles</i>		32 000	5		
Telecommunication equipment set	100	450	3	15 000	
Office equipment set		1 200	3		
Other specific equipment					
<i>Equipements vétérinaires et glacières</i>	100	500	5	10 000	
Sub-total Material investments				171 667	266 667
Non material expenditure					
Specialised training (man-months/ 5 years)		6 000			
National expertise (days/5 years)		150			
International expertise (weeks/5 years)		10 500			
Special fund for...					
Sub-total non material expenditure					
Salaries / year					
Veterinarians		7 200			
Other university degree		7 200			
Veterinary para-professionals	100	3 600		360 000	
Support staff		1 200			
Sub-total Salaries				360 000	
Consumable resources / year					
Administration		20%		72 000	
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		30			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		20			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		3 600			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>	500 000	0,10		50 000	
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,60			
Specific costs					
<i>Specific continuing education (man-days / year)</i>		45			
<i>Specific communication / year</i>					
<i>Specific consultation / year</i>					
<i>Specific kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources				122 000	
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in USD				653 667	266 667
Total in Franc Burundais				915 133 333	373 333 333

SANTÉ ANIMALE (5) - II.14. Bien-être animal

1. Objectif spécifique (compétence critique)

Autorité et capacité permettant aux SV d'appliquer les normes de l'OIE relatives au bien-être animal telles qu'elles sont publiées dans le Code terrestre.

2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. Les normes de l'OIE ne sont généralement pas appliquées.

2. Certaines des normes de l'OIE sont mises en œuvre, principalement dans le secteur de l'exportation.

3. Les normes de l'OIE dans leur ensemble sont mises en œuvre, principalement dans le secteur de l'exportation.

4. Les normes de l'OIE dans leur ensemble sont appliquées dans le secteur de l'exportation et au niveau national.

5. Les normes de l'OIE sont mises en pratique et cette mise en pratique est régulièrement soumise à une évaluation externe indépendante.

3. Description de l'activité

Stratégie	Dans le contexte actuel de post-crise du Burundi, le bien-être animal ne peut constituer une priorité pour les SV sinistrés et une population à 80% sous le seuil de pauvreté et sous-alimenté à 40%. Cependant les SV doivent commencer à acquérir des compétences en ce domaine.
Description des tâches (chronologique)	- nommer le point focal OIE et lui permettre d'accéder à l'information et à la formation nécessaire - établir progressivement les procédures conduisant à l'amélioration du bien-être animal dans le contexte national, en consultation avec les associations
Indicateurs objectivement vérifiables	

4. Lien possible avec des compétences transversales

Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	Travailler à la communication sur ce sujet
Consultation (III.2)	Organiser la consultation avec les associations nationales de protection animale
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

D. Compétences critiques relatives aux laboratoires vétérinaires

LABORATOIRES (1)

II.1. Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Autorité et capacité permettant aux SV d'identifier et d'enregistrer les agents pathogènes susceptibles d'être préjudiciables aux animaux et aux produits qui en sont dérivés, notamment les agents ayant un impact sur la santé publique.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Le diagnostic des maladies repose presque toujours sur les examens cliniques, les capacités de diagnostic biologique étant généralement inexistantes.	
2. Pour les principales zoonoses et les maladies d'importance économique nationale, les SV ont accès aux services d'un <i>laboratoire</i> afin d'obtenir un diagnostic correct.	
3. Pour les autres zoonoses et les maladies présentes dans le pays, les SV ont accès aux services d'un <i>laboratoire</i> afin d'obtenir un diagnostic correct.	
4. Pour les maladies d'importance zoonotique ou économique absentes du pays, mais présentes dans la région et/ou susceptibles de pénétrer dans le pays, les SV ont accès aux services d'un <i>laboratoire</i> afin d'obtenir un diagnostic correct.	
5. Pour les maladies nouvelles et <i>émergentes</i> dans la région ou dans le monde, les SV ont accès à un réseau de laboratoires de référence nationaux ou internationaux (un Laboratoire de référence de l'OIE par exemple) afin d'obtenir un diagnostic correct.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	Les SV doivent avoir la capacité d'effectuer les analyses de laboratoire nécessaires à leurs programmes officiels. Dans l'attente d'une stratégie nationale claire concernant le LNV, ils doivent pouvoir avoir un budget permettant le cas échéant d'effectuer ces analyses sur le marché international
Description des tâches (chronologique)	- disposer d'un budget suffisant au niveau des SV pour effectuer les analyses requises, le cas échéant à l'étranger, ou au LNV si ce dernier peut assurer le diagnostic. - requérir une mission spécifique destinée à proposer des stratégies pour le secteur d'analyses de laboratoire vétérinaires (expertise internationale estimée à 15 jours)
Indicateurs objectivement vérifiables	- analyses de laboratoires et résultats - rapport d'expertise et stratégie nationale concernant le laboratoire
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	Les SV doivent intégrer les résultats d'analyse de laboratoire dans leur système documentaire et de gestion de données.

VETERINARY LABORATORIES - 1 /					
CC: II.1. Veterinary laboratory diagnosis					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		25	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		200	15		
<i>Building to be built (m²)</i>		500	20		
Transport					
<i>Motorbikes</i>		3 600	3		
<i>Cars</i>			5		
<i>4x4 vehicles</i>		32 000	5		
Telecommunication equipment set		450	3		
Office equipment set		1 200	3		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Specialised training (man-months/ 5 years)		6 000			
National expertise (days/5 years)		150			
International expertise (weeks/5 years)	4	10 500			42 000
Special funds for.....					
Sub-total non material expenditure					42 000
Salaries / year					
Veterinarians		7 200			
Other university degree		7 200			
Veterinary para-professionals		3 600			
Support staff		1 200			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		30			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		20			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		3 600			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		1			
Specific costs					
<i>Specific continuing education (man-days / year)</i>		45			
<i>Specific communication / year</i>					
<i>Specific consultation / year</i>					
<i>Specific kits / reagents / vaccines</i>					
<i>Frais d'analyse sur marché international</i>	2 500	10,00		25 000	
Sub-total Consumable resources				25 000	
Delegated activities / year					
Sub-total Delegated activities					
Total in USD				25 000	42 000
Total in Franc Burundais				35 000 000	58 800 000

LABORATOIRES (2) - II.2. Assurance de la qualité des laboratoires

1. Objectif spécifique (compétence critique)

Qualité des prestations de laboratoires (qui pratiquent des épreuves de diagnostic, des analyses à des fins de recherche de résidus chimiques, de résidus d'antimicrobiens ou de toxines, ou des tests d'efficacité biologique par exemple), mesurée d'après l'application de systèmes d'assurance de la qualité formels et la participation à des programmes corrects de contrôle des compétences.

2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. Aucun laboratoire utilisé par le secteur public des SV n'applique de système formel d'assurance de la qualité.
2. Certains laboratoires utilisés par le secteur public des SV appliquent un système formel d'assurance de la qualité.

3. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV appliquent un système formel d'assurance de la qualité.

4. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV et la plupart ou la totalité des laboratoires privés appliquent un système formel d'assurance de la qualité.
5. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV ainsi que la plupart ou la totalité des laboratoires privés appliquent un programme formel d'assurance de la qualité répondant aux lignes directrices de l'OIE, à la norme ISO 17025 ou à une directive équivalente d'assurance de la qualité.

3. Description de l'activité

Stratégie	Les SV doivent utiliser des laboratoires disposant d'un système d'assurance qualité, notamment s'ils envoient leur échantillons à l'étranger.
Description des tâches (chronologique)	- établir une liste de laboratoires étrangers disposant d'un système d'assurance qualité - assurer que la restructuration éventuelle du LNV prendra en compte l'assurance qualité
Indicateurs objectivement vérifiables	- liste des laboratoires et certificats d'assurance qualité - rapport d'expertise sur le LNV et mise en place de l'assurance qualité

4. Lien possible avec des compétences transversales

Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	Les résultats d'analyse de laboratoires doivent être le cas échéant intégrés au système documentaire et à la gestion des données concernant la santé animale

E. Compétences critiques relatives à l'organisation des SV

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (1)

I.2. Compétences des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires

I.2.A. Compétences professionnelles des vétérinaires

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité des SV à exercer efficacement leurs fonctions vétérinaires et techniques, mesurée d'après les qualifications des collaborateurs occupant des postes en sciences vétérinaires ou relevant de spécialités techniques.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1.	Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires sont d'un niveau variable qui permet généralement aux SV de conduire des activités cliniques et administratives élémentaires.
2.	Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires sont d'un niveau homogène qui permet généralement aux SV de conduire des activités cliniques et administratives précises et adaptées.
3.	Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires permettent généralement aux SV de conduire toutes les activités vétérinaires et techniques (épidémiosurveillance, alerte précoce, santé publique, etc.).
4.	Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires leur permettent généralement d'entreprendre les activités spécialisées requises par les SV.
5.	Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires font l'objet d'une actualisation régulière, d'une harmonisation internationale ou d'une évaluation.
3. Description de l'activité	
Stratégie	Il est indispensable de former des vétérinaires dans des facultés reconnues internationalement, afin de remplacer les vétérinaires partant à la retraite. Le nombre de vétérinaires nécessaires au Burundi est estimé à moyen terme entre 50 et 100.
Description des tâches (chronologique)	- envoyer 10 vétérinaires par an en formation à l'étranger (coût estimé à 70000 USD/vétérinaire) - établir une liste de facultés agréées reconnues internationalement, sur la base des recommandations de l'OIE, et sur l'analyse des curriculum, du taux d'encadrement et de l'insertion des diplômés sur le marché du travail aux niveaux national et international
Indicateurs objectivement vérifiables	Nombre de vétérinaires en formation durant les 5 années prochaines ; liste des facultés reconnues
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

MANAGEMENT OF VETERINARY SERVICES - 1 /					
I.2.A. Professional competencies of veterinarians					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		25	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		200	15		
<i>Building to be built (m²)</i>		500	20		
Transport					
<i>Motorbikes</i>		3 600	3		
<i>Cars</i>			5		
<i>4x4 vehicles</i>		32 000	5		
Telecommunication equipment set		450	3		
Office equipment set		1 200	3		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Initial training (number of students / 5 years)	50	70 000			3 500 000
Specialised training (man-months/ 5 years)		6 000			
National expertise (days/5 years)		150			
International expertise (weeks/5 years)		10 500			
Special funds for.....					
Sub-total non material expenditure					3 500 000
Salaries / year					
Veterinarians		7 200			
Other university degree		7 200			
Veterinary para-professionals		3 600			
Support staff		1 200			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		30			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		20			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		3 600			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,10			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,60			
Specific costs					
<i>Specific continuing education (man-days / year)</i>		45			
<i>Specific communication / year</i>					
<i>Specific consultation / year</i>					
<i>Specific kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources					
Delegated activities / year					
<i>Specific official delegation / year</i>					
Sub-total Delegated activities					
Total in USD					3 500 000
Total in Franc Burundais					4 900 000 000

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (2)

I.2. Compétences des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires

I.2.B. Compétences des paraprofessionnels vétérinaires

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité des SV à exercer efficacement leurs fonctions vétérinaires et techniques, mesurée d'après les qualifications des collaborateurs occupant des postes en sciences vétérinaires ou relevant de spécialités techniques.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1.	La plupart des <i>paraprofessionnels vétérinaires</i> ne reçoit pas de formation officielle à l'entrée.
2.	La formation des <i>paraprofessionnels vétérinaires</i> est d'un niveau très variable et permet d'acquérir des compétences limitées en santé animale.
3.	La formation des <i>paraprofessionnels vétérinaires</i> est d'un niveau uniforme et permet d'acquérir des compétences de base en santé animale.
4.	La formation des <i>paraprofessionnels vétérinaires</i> est d'un niveau uniforme et permet d'acquérir certaines compétences spécialisées en santé animale (inspection des viandes par exemple).
5.	La formation des <i>paraprofessionnels vétérinaires</i> est d'un niveau uniforme et fait l'objet d'une évaluation et/ou d'une mise à jour régulière(s).
3. Description de l'activité	
Stratégie	Il est nécessaire d'effectuer une analyse des besoins de para-professionnels vétérinaires du pays, dans un contexte où la demande va diminuer, au profit du développement d'un réseau de vétérinaires impliquées sur le terrain. Il convient de ne pas conduire à une pléthore de para-professionnels vétérinaires sans emploi.
Description des tâches (chronologique)	Effectuer une étude prospective sur les besoins de para-professionnels vétérinaires et la réforme possible des cursus proposés par les enseignements actuels (estimation 1 mois d'expertise internationale et 30 jours d'expertise nationale)
Indicateurs objectivement vérifiables	Résultat de l'étude et réformes de l'enseignement mises en œuvre
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

MANAGEMENT OF VETERINARY SERVICES - 2 /					
I.2.B. Competencies of veterinary para-professionals					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		25	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		200	15		
<i>Building to be built (m²)</i>		500	20		
Transport					
<i>Motorbikes</i>		3 600	3		
<i>Cars</i>			5		
<i>4x4 vehicles</i>		32 000	5		
Telecommunication equipment set		450	3		
Office equipment set		1 200	3		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Initial training (<i>number of students / 5 years</i>)					
Specialised training (<i>man-months/ 5 years</i>)		6 000			
National expertise (<i>days/5 years</i>)	30	150			4 500
International expertise (<i>weeks/5 years</i>)	4	10 500			42 000
Special funds for.....					
Sub-total non material expenditure					46 500
Salaries / year					
Veterinarians		7 200			
Other university degree		7 200			
Veterinary para-professionals		3 600			
Support staff		1 200			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		30			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		20			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		3 600			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		1			
Specific costs					
<i>Specific continuing education (man-days / year)</i>		45			
<i>Specific communication / year</i>					
<i>Specific consultation / year</i>					
<i>Specific kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources					
Delegated activities / year					
<i>Specific official delegation / year</i>					
Sub-total Delegated activities					
Total in USD					46 500
Total in Franc Burundais					65 100 000

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (3)

I.3. Formation continue

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité des SV à maintenir et à améliorer les compétences de leur personnel en termes d'information et de connaissances, mesurée d'après l'application d'un plan de formation adapté.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1.	Les SV n'ont pas d'accès à la formation vétérinaire, professionnelle ou technique continue.
2.	Les SV ont accès à la formation continue (programmes internes et/ou externes) d'une manière sporadique, mais sans prise en compte des besoins ni des nouvelles informations ou connaissances.
3.	Les SV ont accès à des plans de formation continue révisés chaque année, et actualisés si nécessaire, mais ceux-ci ne sont appliqués qu'à certaines catégories du personnel concerné.
4.	Les SV ont accès à des plans de formation continue révisés chaque année, et actualisés si nécessaire. Ceux-ci sont appliqués à toutes les catégories de personnel concerné.
5.	Les SV ont des plans de formation continue actualisés et appliqués à tout le personnel concerné dont l'efficacité est soumise périodiquement à une évaluation.
3. Description de l'activité	
Stratégie	
Description des tâches (chronologique)	<ul style="list-style-type: none"> - nommer un cadre universitaire responsable de la formation continue, de la communication et de la consultation - mobiliser une expertise internationale et nationale d'un mois par an pour la construction des plans de formation continue - mettre en œuvre la formation continue de tous les personnels techniques (soit environ 20 vétérinaires et 100 para-professionnels vétérinaires) sur la base de deux jours par an (voir les thématiques détaillées dans les compétences critiques)
Indicateurs objectivement vérifiables	Fiche de poste du responsable ; plan de formation continue et mise en œuvre
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	Une base de données doit enregistrer les formations continues des personnels permettant leur suivi évaluation

MANAGEMENT OF VETERINARY SERVICES - 3 /					
I-3. Continuing education					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		25	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		200	15		
<i>Building to be built (m²)</i>		500	20		
Transport					
<i>Motorbikes</i>		3 600	3		
<i>Cars</i>			5		
<i>4x4 vehicles</i>		32 000	5		
Telecommunication equipment set		450	3		
Office equipment set		1 200	3		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Specialised training (man-months/ 5 years)		6 000			
National expertise (days/5 years)	150	150			22 500
International expertise (weeks/5 years)	20	10 500			210 000
Special funds for.....					
Sub-total non material expenditure					232 500
Salaries / year					
Veterinarians		7 200			
Other university degree	1	7 200		7 200	
Veterinary para-professionals		3 600			
Support staff		1 200			
Sub-total Salaries				7 200	
Consumable resources / year					
Administration		20%		1 440	
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		30			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		20			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		3 600			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		1			
Specific costs					
<i>Specific continuing education (man-days / year)</i>	75	45		3 375	
<i>Specific communication / year</i>					
<i>Specific consultation / year</i>					
<i>Specific kits / reagents / vaccines</i>					
<i>General continuing education (man-days / year)</i>	165	45,00		7 425	
Sub-total Consumable resources				12 240	
Delegated activities / year					
<i>Specific official delegation / year</i>					
Sub-total Delegated activities					
Total in USD				19 440	232 500
Total in Franc Burundais				27 216 000	325 500 000

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (4)

I.4. Indépendance technique

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité des SV à conduire leur mission en restant autonomes et à l'écart des pressions commerciales, financières, hiérarchiques et politiques susceptibles d'influer sur les décisions techniques, dans un sens contraire aux dispositions des textes de l'OIE (et de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les décisions techniques prises par les SV ne sont généralement pas étayées par des considérations scientifiques.	
2. Les décisions techniques tiennent compte des données scientifiques, mais sont régulièrement modifiées pour suivre des considérations non scientifiques.	
3. Les décisions techniques reposent sur des données scientifiques, mais sont sujettes à des révisions et des adaptations éventuelles dictées par des considérations non scientifiques.	
4. Les décisions techniques reposent uniquement sur des données scientifiques, et ne sont pas modifiées pour répondre à des considérations non scientifiques.	
5. Les décisions techniques sont prises et mises en œuvre en totale conformité avec les obligations du pays vis-à-vis de l'OIE (et avec les obligations relevant de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).	
3. Description de l'activité	
Stratégie	
Description des tâches (chronologique)	<ul style="list-style-type: none"> - restaurer la chaîne de commande des SV - assurer l'indépendance technique des SV au sein de la DGE (fiche de poste du directeur précisant la primauté de la décision sanitaire vétérinaire) ou par la création d'une Direction Générale ou nationale des SV rattachée directement au secrétariat général du Ministère - augmenter les salaires des personnels à un niveau de 50% de ceux des personnels de la santé humaine dans les 5 ans
Indicateurs objectivement vérifiables	Niveaux de salaires et revenus des personnels des SV ; modalités de fonctionnement et prises de décisions des SV
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	La formation continue est un facteur d'amélioration de l'indépendance technique
Législation (IV.1, 2, 3)	Une législation adaptée est la base de l'indépendance technique des SV
Communication (III.1)	La communication peut favoriser l'acceptation des décisions des SV, facilitant son indépendance technique
Consultation (III.2)	La consultation peut favoriser l'acceptation des décisions des SV, facilitant son indépendance technique
Représentation officielle (III.3)	La représentation officielle peut favoriser l'indépendance technique
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	La gestion des données et les procédures permettent d'assurer les fondements de l'indépendance technique

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (5)

I.5. Stabilité des structures et durabilité des politiques

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité de la structure et/ou de la direction des SV à appliquer et gérer des politiques à long terme.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1.	Les modifications substantielles de l'organisation et de la structure et/ou de la direction de la partie publique des SV sont fréquentes (tous les ans par exemple), d'où l'absence de durabilité des politiques.
2.	L'organisation et la structure et/ou la direction de la partie publique des SV subissent des modifications importantes à chaque changement politique, d'où des effets négatifs sur la durabilité des politiques.
3.	L'organisation et la structure et/ou la direction de la partie publique des SV subissent rarement des modifications, mais cette stabilité n'a pas d'effets positifs sur la durabilité des politiques.
4.	L'organisation et la structure et/ou la direction de la partie publique des SV subissent certaines modifications après un changement politique, mais celles-ci n'ont guère d'impact négatif sur la durabilité des politiques.
5.	L'organisation et la structure et/ou la direction de la partie publique des SV restent généralement stables ; elles ne sont modifiées qu'au terme d'une procédure d'évaluation, avec un impact positif sur la durabilité des politiques.
3. Description de l'activité	
Stratégie	La structure des SV doit être modifiée pour restaurer la chaîne de commande et assurer le développement du secteur privé vétérinaire
Description des tâches (chronologique)	- évaluer la performance des SV par des missions de suivi du processus PVS en année 3 et année 5 (3 semaines x 2 experts x 2 missions)
Indicateurs objectivement vérifiables	Rapports de suivi du processus PVS
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

MANAGEMENT OF VETERINARY SERVICES - 5 /					
I-5. Stability of structures and sustainability of policies					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		25	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		200	15		
<i>Building to be built (m²)</i>		500	20		
Transport					
<i>Motorbikes</i>		3 600	3		
<i>Cars</i>			5		
<i>4x4 vehicles</i>		32 000	5		
Telecommunication equipment set		450	3		
Office equipment set		1 200	3		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Specialised training (man-months/ 5 years)		6 000			
National expertise (days/5 years)		150			
International expertise (weeks/5 years)	12	10 500			126 000
Special funds for.....					
Sub-total non material expenditure					126 000
Salaries / year					
Veterinarians		7 200			
Other university degree		7 200			
Veterinary para-professionals		3 600			
Support staff		1 200			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		30			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		20			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		3 600			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		1			
Specific costs					
<i>Specific continuing education (man-days / year)</i>		45			
<i>Specific communication / year</i>					
<i>Specific consultation / year</i>					
<i>Specific kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources					
Delegated activities / year					
<i>Specific official delegation / year</i>					
Sub-total Delegated activities					
Total in USD					126 000
Total in Franc Burundais					176 400 000

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (6)

I.6. Capacité de coordination des Services vétérinaires

I.6.A. Coordination interne (chaîne de commandement)

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<p><i>Capacité des SV à coordonner ses ressources et activités (secteurs public et privé) par une chaîne de commandement clairement définie du niveau central (Chef des Services vétérinaires) jusqu'au niveau du terrain, afin de mettre en œuvre toutes les activités nationales ayant rapport avec les Codes de l'OIE (programmes de surveillance épidémiologique, programmes de contrôle et d'éradication des maladies, programmes de sécurité sanitaire des aliments et programmes de détection précoce et de réponse rapide aux situations d'urgence, etc.).</i></p>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Il n'existe pas de coordination interne formelle et la chaîne de commandement n'est pas clairement établie.	
2. Il existe des mécanismes de coordination en interne pour la conduite de certaines activités, mais la chaîne de commandement n'est pas clairement établie.	
3. Il existe des mécanismes de coordination en interne et la chaîne de commandement pour la conduite de certaines activités est clairement établie.	
4. Il existe des mécanismes de coordination en interne et la chaîne de commandement pour la conduite de la plupart des activités au niveau national est clairement établie.	
5. Il existe des mécanismes de coordination en interne et une chaîne de commandement claire pour l'exécution de toutes les activités ; ces mécanismes sont périodiquement réexaminés et/ou audités et actualisés.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	La restauration de la chaîne de commande des SV est indispensable à l'efficacité des SV pour tous leurs programmes
Description des tâches (chronologique)	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer le niveau central des SV avec 5 vétérinaires, un universitaire comptable administrateur et 5 personnels d'appui, et leur assurer la logistique adéquate. - assurer la formation de 2 vétérinaires de niveau central en santé publique vétérinaire (2 fois 10 mois) dans un centre collaborateur de l'OIE - replacer les 16 vétérinaires provinciaux sous l'autorité du niveau central des SV et leur assurer une logistique adéquate, ainsi que la présence d'un para-professionnel vétérinaire et 2 personnels d'appui chacun - assurer la supervision des para-professionnels vétérinaires par les 16 vétérinaires provinciaux et des vétérinaires provinciaux par les 5 vétérinaires du niveau central (estimé à 10 jours par trimestre et par vétérinaire) - développer la délégation officielle pour les vétérinaires privés
Indicateurs objectivement vérifiables	- organisation et fonctionnement des SV
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	La gestion des données et les procédures sont essentielles à la coordination

MANAGEMENT OF VETERINARY SERVICES - 6 /I-6.A. Coordination capability of the Veterinary Services: Internal coordination (chain of command)					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)	550				
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		25	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>	550	200	15	7 333	73 333
<i>Building to be built (m²)</i>		500	20		
Transport					
<i>Motorbikes</i>		3 600	3		
<i>Cars</i>			5		
<i>4x4 vehicles</i>	20	32 000	5	128 000	
Telecommunication equipment set					
<i>Office equipment set</i>	20	450	3	3 000	
Other specific equipment					
<i>Chaine de froid avec energie alternative</i>	16	3 000	10	4 800	24 000
Sub-total Material investments				159 133	97 333
Non material expenditure					
Specialised training (man-months/ 5 years)	20	6 000			120 000
National expertise (days/5 years)		150			
International expertise (weeks/5 years)		10 500			
Special funds for.....					
Sub-total non material expenditure					120 000
Salaries / year					
Veterinarians	21	7 200		151 200	
Other university degree	1	7 200		7 200	
Veterinary para-professionals	16	3 600		57 600	
Support staff	37	1 200		44 400	
Sub-total Salaries				260 400	
Consumable resources / year					
Administration		20%		52 080	
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>	840	30		25 200	
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>	840	20		16 800	
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		3 600			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,10			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>	300 000	0,60		180 000	
Specific costs					
<i>Specific continuing education (man-days / year)</i>		45			
<i>Specific communication / year</i>					
<i>Specific consultation / year</i>					
<i>Specific kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources				274 080	
Delegated activities / year					
<i>Specific official delegation / year</i>					
Sub-total Delegated activities					
Total in USD				693 613	217 333
Total in Franc Burundais				971 058 667	304 266 667

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (7)

I.6. Capacité de coordination des Services vétérinaires

I.6.B. Coordination externe

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<p><i>Capacité des SV à coordonner ses ressources et activités (secteurs public et privé) à tous les niveaux avec d'autres autorités compétentes s'il y a lieu, afin d'exécuter toutes les activités nationales relevant des Codes de l'OIE (par exemple, programmes de contrôle et d'éradication des maladies, programmes de surveillance épidémiologique, programmes de sécurité sanitaire des aliments et programmes de détection précoce et de réponse rapide aux situations d'urgence).</i></p> <p><i>Parmi les autres autorités concernées figurent, entre autres, les autres ministères ou autorités compétentes, les agences nationales et les institutions décentralisées.</i></p>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Il n'existe pas de coordination externe.	
2. Il existe des mécanismes informels de coordination externe pour la conduite de certaines activités, mais les procédures ne sont pas claires et/ou cette coordination externe est irrégulière.	
3. Il existe des mécanismes formels de coordination externe assortis de procédures ou accords clairement établis pour certaines activités et/ou certains secteurs.	
4. Il existe des mécanismes formels de coordination externe assortis de procédures ou accords clairement établis au niveau national pour conduire la plupart des activités, qui sont appliqués uniformément sur l'ensemble du territoire national.	
5. Il existe des mécanismes de coordination externe au niveau national qui sont régulièrement réexaminés et mis à jour.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	
Description des tâches (chronologique)	- assurer la coordination externe avec les douanes et la police pour le contrôle des frontières - assurer la coordination externe avec le Ministère de la Santé pour les zoonoses (brucellose, tuberculose, cysticercose) et le cas échéant pour l'inspection sanitaire du secteur de la distribution des aliments et de la restauration
Indicateurs objectivement vérifiables	- procédures de coordination externe et résultats
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	Développer des procédures et la gestion de données communes entre les institutions respectives

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (8)

I.11. Gestion des ressources et des opérations

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité des SV à documenter et gérer leurs ressources et leurs opérations de manière à pouvoir analyser, planifier et améliorer leur efficacité et leur efficience.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les SV ont certaines données ou procédures écrites, mais ces dernières ne permettent pas une gestion adéquate de leurs ressources et opérations.	
2. Les SV utilisent régulièrement des données et/ou des procédures écrites pour la gestion des ressources et de certaines activités, mais ces dernières ne permettent pas une gestion, une analyse, un contrôle et une planification adéquats.	
3. Les SV ont des systèmes complets de données, de documentation et de gestion, et utilisent ces enregistrements et procédures écrites régulièrement pour la gestion de leurs ressources et opérations, permettant ainsi d'en contrôler l'efficacité et d'en effectuer l'analyse ainsi que la planification.	
4. Les SV disposent des compétences adéquates en gestion managériale, incluant la capacité d'analyser et d'améliorer leur efficacité et leur efficience.	
5. Les SV ont des systèmes de gestion managériale parfaitement efficaces, qui sont régulièrement audités et permettent une amélioration proactive permanente de l'efficacité et de l'efficience.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	Un système documentaire et de gestion de données complet est essentiel à la qualité des SV
Description des tâches (chronologique)	- développer l'ensemble du système documentaire et de collecte de données pour les opérations et ressources des SV (expertise internationale et expertise nationale estimées à 3 mois)
Indicateurs objectivement vérifiables	
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

MANAGEMENT OF VETERINARY SERVICES - 8 / I-11. Management of resources and operations					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		25	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		200	15		
<i>Building to be built (m²)</i>		500	20		
Transport					
<i>Motorbikes</i>		3 600	3		
<i>Cars</i>			5		
<i>4x4 vehicles</i>		32 000	5		
Telecommunication equipment set		450	3		
Office equipment set		1 200	3		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Specialised training (man-months/ 5 years)		6 000			
National expertise (days/5 years)	90	150			13 500
International expertise (weeks/5 years)	12	10 500			126 000
Special funds for.....					
Sub-total non material expenditure					139 500
Salaries / year					
Veterinarians		7 200			
Other university degree		7 200			
Veterinary para-professionals		3 600			
Support staff		1 200			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		30			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		20			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		3 600			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,10			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,60			
Specific costs					
<i>Specific continuing education (man-days / year)</i>		45			
<i>Specific communication / year</i>					
<i>Specific consultation / year</i>					
<i>Specific kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources					
Delegated activities / year					
<i>Specific official delegation / year</i>					
Sub-total Delegated activities					
Total in USD					139 500
Total in Franc Burundais					195 300 000

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (9)

II.3. Analyse de risque

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Autorité et capacité permettant aux SV de fonder leurs décisions en matière de gestion des risques sur une appréciation scientifique de ces risques.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les décisions prises en matière de gestion des risques ne sont généralement pas fondées sur une appréciation scientifique de ces risques.	
2. Les SV compilent et gèrent les données, mais n'ont pas la capacité nécessaire pour apprécier systématiquement les risques. Certaines décisions prises en matière de gestion des risques sont fondées sur une appréciation scientifique des risques.	
3. Les SV sont capables de compiler et de gérer systématiquement les données importantes et de procéder à des appréciations de risque. Les principes et les preuves scientifiques, y compris les appréciations de risque, étayent généralement les décisions en matière de gestion des risques.	
4. Les SV conduisent systématiquement des appréciations de risque conformément aux normes applicables de l'OIE, et fondent leurs décisions en matière de gestion des risques sur les résultats de ces appréciations.	
5. Les SV suivent une démarche systématique pour fonder leurs décisions sanitaires sur les <i>analyses de risque</i> et communiquer leurs procédures et résultats au niveau international. Ils respectent toutes leurs obligations vis-à-vis de l'OIE (ainsi que les obligations relevant de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).	
3. Description de l'activité	
Stratégie	
Description des tâches (chronologique)	- former un cadre vétérinaire de niveau central à l'analyse de risque durant sa formation en santé publique vétérinaire prévue sur un an dans un centre collaborateur de l'OIE - affecter cette fonction à un des vétérinaires du niveau central (en charge de l'épidémiologie, du contrôle des mouvements et des frontières)
Indicateurs objectivement vérifiables	
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	Le cadre en charge de l'analyse de risque devra former les vétérinaires provinciaux sur ce thème.
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	La communication du risque est partie des étapes de l'analyse de risque
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	Le système documentaire est essentiel à l'analyse de risque au niveau national

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (10)

II.11. Problèmes émergents

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Autorité et capacité permettant aux SV d'anticiper, afin d'y remédier correctement, les problèmes émergents probables relevant de leur champ de compétence et concernant le statut sanitaire du pays, la santé publique, l'environnement ou le commerce des animaux et des produits d'origine animale.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les SV n'ont pas établi de procédures pour anticiper les problèmes émergents probables.	
2. Les SV suivent et évaluent les développements nationaux et internationaux liés aux problèmes émergents.	
3. Les SV évaluent les risques, les coûts et/ou les opportunités liés aux problèmes émergents identifiés, notamment la préparation de plans d'alerte nationaux adaptés. Ils collaborent un peu en matière de problèmes émergents avec d'autres organismes (spécialisés en santé humaine, en faune sauvage ou en environnement) et avec les acteurs concernés.	
4. En coordination avec les acteurs concernés, les SV conduisent des actions de prévention ou de lutte en cas d'événement émergent exposant à un retentissement négatif, ou des actions bénéfiques en cas d'événement émergent exposant à un retentissement positif. Ils ont mis en place une collaboration officielle aboutie en matière de problèmes émergents avec d'autres organismes (spécialisés en santé humaine, en faune sauvage ou en environnement) et avec les acteurs concernés.	
5. Les SV coordonnent avec les pays limitrophes et les partenaires commerciaux les réponses aux problèmes émergents, notamment des audits sur la capacité des pays à détecter les événements émergents et à y répondre aux stades les plus précoces.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	
Description des tâches (chronologique)	Affecter l'analyse des problèmes émergents au vétérinaire en charge de l'analyse de risque
Indicateurs objectivement vérifiables	Fiche de poste et rapports
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	Les problèmes émergents doivent faire l'objet d'une communication appropriée
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	Le système de gestion des données est indispensable à l'analyse d'éventuels problèmes émergents au niveau national

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (11)

II.12. Innovation technique

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité des SV à rester en phase avec les derniers progrès scientifiques et à se conformer aux normes de l'OIE (et aux textes de la Commission du Codex Alimentarius s'il y a lieu).</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les SV n'ont qu'un accès informel aux innovations techniques, par l'intermédiaire de contacts personnels ou de sources externes.	
2. Les SV gèrent une base d'informations sur les innovations techniques et les normes internationales, étant abonnés à des périodiques scientifiques et à des supports d'information électroniques.	
3. Les SV disposent d'un programme spécifique leur permettant de connaître rapidement les innovations techniques et les normes internationales qui s'appliquent.	
4. Les SV transposent les innovations techniques et les normes internationales dans certaines politiques et procédures, en concertation avec les acteurs concernés.	
5. Les SV mettent en œuvre systématiquement les innovations techniques et les normes internationales qui s'appliquent.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	
Description des tâches (chronologique)	Affecter cette tâche au vétérinaire du niveau central en charge de l'analyse de risque et des problèmes émergents
Indicateurs objectivement vérifiables	- fiche de poste, rapports
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (12)

III.1. Communication

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité des SV à tenir les acteurs concernés informés de leurs actions et de leurs programmes, ainsi que des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments, d'une manière transparente, efficace et rapide.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les SV n'ont institué aucun mécanisme pour informer les acteurs concernés de leurs actions et de leurs programmes.	
2. Les SV suivent des mécanismes de communication informels.	
3. Les SV ont prévu un point de contact officiel chargé de la communication, mais ne diffusent pas toujours les informations les plus récentes au travers de celui-ci.	
4. Le point de contact chargé de la communication des SV fournit des informations actualisées sur les actions et les programmes, accessibles par l'Internet ou par d'autres canaux appropriés.	
5. Les SV ont un plan de communication bien élaboré et diffusent activement et systématiquement les informations dont ils disposent aux acteurs concernés.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	
Description des tâches (chronologique)	- recruter un cadre universitaire en charge de la communication, de la consultation et de la formation continue (budgété en I.3) - développer des supports de communication adaptés aux programmes conjoints (budget estimé à 10 USD par colline et commune, soit 30 000 USD)
Indicateurs objectivement vérifiables	Fiche de poste ; supports de communications réalisés
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

MANAGEMENT OF VETERINARY SERVICES - 12 / III-1. Communications					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		25	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		200	15		
<i>Building to be built (m²)</i>		500	20		
Transport					
<i>Motorbikes</i>		3 600	3		
<i>Cars</i>			5		
<i>4x4 vehicles</i>		32 000	5		
Telecommunication equipment set		450	3		
Office equipment set		1 200	3		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Specialised training (man-months/ 5 years)		6 000			
National expertise (days/5 years)		150			
International expertise (weeks/5 years)		10 500			
Special funds for.....					
Sub-total non material expenditure					
Salaries / year					
Veterinarians		7 200			
Other university degree		7 200			
Veterinary para-professionals		3 600			
Support staff		1 200			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		30			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		20			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		3 600			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		1			
Specific costs					
<i>Specific continuing education (man-days / year)</i>		45			
Total specific communications / year					
<i>Specific consultation / year</i>					
<i>Specific kits / reagents / vaccines</i>					
<i>General communication / year</i>	3 000	10,00		30 000	
Sub-total Consumable resources				30 000	
Delegated activities / year					
<i>Specific official delegation / year</i>					
Sub-total Delegated activities					
Total in USD				30 000	
Total in Franc Burundais				42 000 000	

GESTION DES SV (13) - III.2. Consultation des acteurs concernés

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité des SV à consulter efficacement les acteurs concernés à propos de leurs actions et de leurs programmes, ainsi qu'à propos des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les SV n'ont établi aucun mécanisme de consultation des acteurs concernés.	
2. Les SV utilisent des canaux informels pour consulter les acteurs concernés.	
3. Les SV ont établi un mécanisme officiel pour consulter les acteurs concernés.	
4. Les SV organisent régulièrement des ateliers et des réunions avec les acteurs concernés.	
5. Les SV consultent activement les acteurs concernés et sollicitent leurs observations à propos des activités et des programmes en cours ou proposés, des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments, des interventions à l'OIE (Commission du Codex Alimentarius et Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu) ainsi que des projets d'amélioration de leurs activités.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	
Description des tâches (chronologique)	Assurer une réunion annuelle de consultation entre les SV et les éleveurs formés (ACSA) au niveau de chaque commune et chaque province, avec un budget estimé à 10 USD/colline ou commune pour assurer leur accueil et le transport
Indicateurs objectivement vérifiables	- rapports des réunions annuelles
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

MANAGEMENT OF VETERINARY SERVICES - 13 /					
III-2. Consultation with stakeholders					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		25	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		200	15		
<i>Building to be built (m²)</i>		500	20		
Transport					
<i>Motorbikes</i>		3 600	3		
<i>Cars</i>			5		
<i>4x4 vehicles</i>		32 000	5		
Telecommunication equipment set		450	3		
Office equipment set		1 200	3		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Specialised training (man-months/ 5 years)		6 000			
National expertise (days/5 years)		150			
International expertise (weeks/5 years)		10 500			
Special funds for.....					
Sub-total non material expenditure					
Salaries / year					
Veterinarians		7 200			
Other university degree		7 200			
Veterinary para-professionals		3 600			
Support staff		1 200			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		30			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		20			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		3 600			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,10			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,60			
Specific costs					
<i>Specific continuing education (man-days / year)</i>		45			
<i>Specific communication / year</i>					
Total specific consultations / year					
<i>Specific kits / reagents / vaccines</i>					
<i>Global consultation / year</i>	3 000	10,00		30 000	
Sub-total Consumable resources				30 000	
Delegated activities / year					
<i>Specific official delegation / year</i>					
Sub-total Delegated activities					
Total in USD				30 000	
Total in Franc Burundais				42 000 000	

GESTION DES SV (14) - III.3. Représentation officielle

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité des SV à collaborer régulièrement et activement aux réunions importantes des organisations régionales et internationales, dont l'OIE (et la Commission du Codex Alimentarius ainsi que le Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu), en participant à ces manifestations et en assurant leur coordination et leur suivi.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les SV ne participent pas aux réunions importantes des organisations régionales ou internationales, ou n'en assurent pas le suivi.	
2. Les SV participent sporadiquement aux réunions importantes et/ou y contribuent de manière limitée.	
3. Les SV participent activement à la plupart des réunions importantes.	
4. Les SV consultent les acteurs concernés et prennent en compte les opinions émises lorsqu'ils signent des articles et interviennent au cours des réunions importantes.	
5. Dans le cadre de leur participation aux réunions importantes, les SV consultent les acteurs concernés afin de n'omettre aucune question stratégique, de jouer un rôle moteur et d'assurer la coordination au sein des délégations nationales.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	
Description des tâches (chronologique)	- assurer la participation aux réunions de l'OIE (2), du Codex (1), et de l'OMC (1), ainsi qu'aux réunions régionales (EAC, BIRA...) estimées à 4 par an - assurer la participation aux réunions prévues dans les autres compétences critiques (2)
Indicateurs objectivement vérifiables	Nombres de réunions et rapports
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	Les personnels participant à ces réunions doivent communiquer en interne les résultats éventuels
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

MANAGEMENT OF VETERINARY SERVICES - 14 /					
III-3. Official representation					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		25	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		200	15		
<i>Building to be built (m²)</i>		500	20		
Transport					
<i>Motorbikes</i>		3 600	3		
<i>Cars</i>			5		
<i>4x4 vehicles</i>		32 000	5		
Telecommunication equipment set		450	3		
Office equipment set		1 200	3		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Specialised training (man-months/ 5 years)		6 000			
National expertise (days/5 years)		150			
International expertise (weeks/5 years)		10 500			
Special funds for.....					
Sub-total non material expenditure					
Salaries / year					
Veterinarians		7 200			
Other university degree		7 200			
Veterinary para-professionals		3 600			
Support staff		1 200			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		30			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		20			
<i>Total other staff abroad (man-weeks) / year</i>	2	3 600		7 200	
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,10			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,60			
Specific costs					
<i>Specific continuing education (man-days / year)</i>		45			
<i>Specific communication / year</i>					
<i>Specific consultation / year</i>					
<i>Specific kits / reagents / vaccines</i>					
<i>OIE, Codex, SPS meetings / year (man-weeks)</i>	8	3600,00		28 800	
Sub-total Consumable resources				36 000	
Delegated activities / year					
<i>Specific official delegation / year</i>					
Sub-total Delegated activities					
Total in USD				36 000	
Total in Franc Burundais				50 400 000	

GESTION DES SV (15) - III.4. Accréditation/habilitation/délégation

1. Objectif spécifique (compétence critique)

Autorité et capacité permettant au secteur public des SV d'agrée / habilitier le secteur privé (vétérinaires, laboratoires, etc. du secteur privé) afin de lui déléguer la réalisation de certaines tâches officielles.

2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. Le secteur public des SV n'a ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour agréer le secteur privé, l'habilitier à réaliser des tâches officielles ou lui confier des missions par délégation.

2. Le secteur public des SV a l'autorité et la capacité nécessaires pour agréer ou habilitier le secteur privé ou lui confier des tâches par délégation, mais il n'exerce aucune activité d'accréditation, d'habilitation ou de délégation.

3. Le secteur public des SV élabore des programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation pour certaines tâches, mais ces programmes ne sont pas régulièrement réexaminés.

4. Le secteur public des SV élabore et applique des programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation, et ces programmes sont régulièrement réexaminés.

5. Le secteur public des SV effectue des audits sur ses programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation afin de conserver la confiance de ses partenaires commerciaux et des acteurs concernés.

3. Description de l'activité

Stratégie	La délégation officielle est essentielle à la promotion du réseau de vétérinaires privés.
Description des tâches (chronologique)	- Assurer la disponibilité d'un budget suffisant pour financer la délégation officielles des activités aux vétérinaires au fur et à mesure de leur mise en place (non budgété car transfert depuis ligne salaire) - Déléguer officiellement les programmes préventifs de santé animale organisés par les SV - Assurer le contrôle de la délégation officielle
Indicateurs objectivement vérifiables	Mesures de délégation officielles

4. Lien possible avec des compétences transversales

Formation continue (I.3)	Les vétérinaires privés doivent le cas échéant être formés pour effectuer certaines tâches déléguées, telles que les formations d'éleveurs.
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	La gestion des données et les procédures sont essentielles à la mise en application de la délégation officielle et à son contrôle

GESTION DES SV (16) - III.5. Organisme statutaire vétérinaire

III.5.A. Autorité de l'organisme statutaire vétérinaire

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>L'organisme statutaire vétérinaire est une institution autonome responsable de la réglementation de l'exercice des professions de vétérinaire et de paraprofessionnel vétérinaire. Son rôle est défini dans le Code terrestre.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Aucune législation ne prévoit la mise en place d'un <i>organisme statutaire vétérinaire</i> .	
2. L' <i>organisme statutaire vétérinaire</i> régleme les activités professionnelles des <i>vétérinaires</i> uniquement dans certains secteurs de la profession et/ou n'applique pas systématiquement des mesures disciplinaires.	
3. L' <i>organisme statutaire vétérinaire</i> régleme les activités professionnelles des <i>vétérinaires</i> dans tous les secteurs pertinents de la profession et applique des mesures disciplinaires.	
4. L'<i>organisme statutaire vétérinaire</i> régleme les fonctions et la compétence des <i>vétérinaires</i> dans tous les secteurs pertinents de la profession ainsi que celles des <i>paraprofessionnels vétérinaires</i> selon les besoins.	
5. L' <i>organisme statutaire vétérinaire</i> régleme l'exercice des professions de <i>vétérinaire</i> et de <i>paraprofessionnel vétérinaire</i> et applique des mesures disciplinaires sur l'ensemble du territoire national quel que soit leur secteur professionnel d'appartenance.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	La constitution de l'Ordre Vétérinaire doit être progressive et tenir compte du contexte national (faible nombre de vétérinaires et proportion faible de vétérinaires privés à moyen terme)
Description des tâches (chronologique)	Effectuer une expertise internationale (estimée à 15 jours avec 2 experts internationaux) pour analyser les textes et le développement de l'Ordre des Vétérinaires dans le futur
Indicateurs objectivement vérifiables	Textes et fonctionnement de l'Ordre
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

MANAGEMENT OF VETERINARY SERVICES - 16 / III-5. Veterinary Statutory Body A. VSB authority					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		25	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		200	15		
<i>Building to be built (m²)</i>		500	20		
Transport					
<i>Motorbikes</i>		3 600	3		
<i>Cars</i>			5		
<i>4x4 vehicles</i>		32 000	5		
Telecommunication equipment set		450	3		
Office equipment set		1 200	3		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Specialised training (man-months/ 5 years)		6 000			
National expertise (days/5 years)		150			
International expertise (weeks/5 years)	4	10 500			42 000
Special funds for.....					
Sub-total non material expenditure					42 000
Salaries / year					
Veterinarians		7 200			
Other university degree		7 200			
Veterinary para-professionals		3 600			
Support staff		1 200			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		30			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		20			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		3 600			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0,10			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		0,60			
Specific costs					
<i>Specific continuing education (man-days / year)</i>		45			
<i>Specific communication / year</i>					
<i>Specific consultation / year</i>					
<i>Specific kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources					
Delegated activities / year					
<i>Specific official delegation / year</i>					
Sub-total Delegated activities					
Total in USD					42 000
Total in Franc Burundais					58 800 000

GESTION DES SV (17) - III.5. Organisme statutaire vétérinaire

III.5.B. Capacité de l'organisme statutaire vétérinaire

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité permettant à l'organisme statutaire vétérinaire d'exercer ses fonctions et d'atteindre ses objectifs conformément aux normes de l'OIE.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. L' <i>organisme statutaire vétérinaire</i> ne dispose pas de la capacité lui permettant d'exercer ses fonctions et d'atteindre les objectifs qui ont été fixés.	
2. L'organisme statutaire vétérinaire dispose de la capacité fonctionnelle lui permettant d'atteindre les principaux objectifs qu'il s'est fixés.	
3. L' <i>organisme statutaire vétérinaire</i> dispose d'une organisation représentative indépendante ayant la capacité fonctionnelle de mettre en œuvre tous ses objectifs.	
4. L' <i>organisme statutaire vétérinaire</i> dispose d'un processus transparent de prise de décisions et se conforme aux normes fixées par l'OIE.	
5. La gestion financière et institutionnelle de l' <i>organisme statutaire vétérinaire</i> est soumise à un audit externe.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	
Description des tâches (chronologique)	Le bureau de l'Ordre devra le cas échéant disposer d'un local et d'un ordinateur (hors du budget des SV)
Indicateurs objectivement vérifiables	
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

GESTION DES SV (18) - III.6. Participation des producteurs et des autres acteurs concernés aux programmes d'action communs

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité des SV et des acteurs concernés à formuler et mettre en œuvre des programmes d'action communs portant sur la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les producteurs et autres acteurs concernés respectent leurs obligations, mais ne participent pas activement aux programmes.	
2. Les producteurs et autres acteurs concernés sont informés des programmes et aident les SV à les appliquer sur le terrain.	
3. Les producteurs et autres acteurs concernés sont formés à participer aux programmes, signalent les améliorations nécessaires et participent à la détection précoce des maladies.	
4. Les producteurs et autres acteurs concernés négocient l'organisation et la mise en œuvre des programmes avec les SV.	
5. Les producteurs et autres acteurs concernés se sont organisés officiellement pour participer aux programmes en cours de développement, en étroite collaboration avec les SV.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	Dans le contexte du Burundi, de nombreuses maladies relèvent de programmes conjoints, pour lesquels les SV doivent organiser un contact régulier (annuel ou bisannuel) avec les éleveurs afin de les informer, de les former et de leur proposer des vaccinations volontaires et payantes. Cette mission peut également être effectuée par des vétérinaires privés sous délégation officielle payée par les SV, afin de favoriser le développement de ces activités et programmes.
Description des tâches (chronologique)	<ul style="list-style-type: none"> - organiser 2 à 4 visites annuelles sur chaque colline (budgétées en santé animale) - définir des programmes conjoints pour la vaccination contre la maladie de Newcastle (de préférence avec vaccin inactivé injectable qui sont relativement thermostables et disponibles chez de nombreux fournisseurs), charbon symptomatique, dermatose nodulaire, déparasitage interne et externe. - développer les supports de communication (voir III.1) nécessaires
Indicateurs objectivement vérifiables	Nombres et calendrier de visites systématiques dans les 2900 collines et nombres de vaccins et traitements préventifs commercialisés
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	Des prospectus, posters et messages radios doivent être conçus pour faciliter ces programmes
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	La compilation des ventes de vaccins ou autres intrants est indispensable comme indicateur de réussite

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (19)

IV.1. Élaboration d'une législation et de réglementations

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<p><i>Autorité et capacité permettant aux SV de participer activement à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales dans leurs domaines de compétence afin de veiller à l'assurance de leur qualité dans leurs aspects légistiques et juridiques (qualité interne), de leur accessibilité et de leur acceptabilité, ainsi que de leur applicabilité aux contextes techniques, sociaux et économiques (qualité externe).</i></p>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales ; il en résulte une absence totale de législation ou une législation obsolète ou de mauvaise qualité dans la plupart des champs d'activité des SV.	
2. Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, et sont en mesure de veiller amplement à l'assurance de la qualité interne de cette législation et de ces réglementations nationales, mais la démarche de qualité externe est souvent insuffisante.	
3. Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales et sont engagés dans une démarche de qualité interne et externe adéquate, mais ils n'ont pu mettre en place aucune méthodologie formelle pour la mise au point régulière des textes législatifs et réglementaires nationaux adaptés à tous leurs champs d'activité.	
4. Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, à l'aide d'une méthodologie formelle adaptée pour veiller à l'assurance d'une démarche de qualité interne et externe, avec le concours des acteurs concernés dans la plupart de leurs champs d'activité.	
5. Les SV procèdent régulièrement à l'évaluation et à l'actualisation de leur législation et de leur réglementation pour maintenir leur pertinence avec les contextes nationaux et internationaux en évolution constante.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	L'ensemble de la législation vétérinaire doit être reprise ou développée
Description des tâches (chronologique)	Etablir un processus méthodologique permettant d'avoir une législation adaptée au contexte du Burundi avec l'appui d'une expertise internationale de 15 jours par an dans le cadre d'un accord éventuel avec l'OIE
Indicateurs objectivement vérifiables	Législation vétérinaire disponible Rapport des missions d'appui
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

MANAGEMENT OF VETERINARY SERVICES - 19 /					
CC: IV.1. Preparation of legislation and regulations					
Resources and Budget lines	Required Number	Unit Cost	Nb of years for amortisation	Annual Budget	Exceptional Budget
Material investments					
Buildings (m ²)					
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>		25	1		
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>		200	15		
<i>Building to be built (m²)</i>		500	20		
Transport					
<i>Motorbikes</i>		3 600	3		
<i>Cars</i>			5		
<i>4x4 vehicles</i>		32 000	5		
Telecommunication equipment set		450	3		
Office equipment set		1 200	3		
Other specific equipment					
Sub-total Material investments					
Non material expenditure					
Specialised training (man-months/ 5 years)		6 000			
National expertise (days/5 years)		150			
International expertise (weeks/5 years)	10	10 500			105 000
Special funds for.....					
Sub-total non material expenditure					105 000
Salaries / year					
Veterinarians		7 200			
Other university degree		7 200			
Veterinary para-professionals		3 600			
Support staff		1 200			
Sub-total Salaries					
Consumable resources / year					
Administration		20%			
Travel allowances					
<i>staff within the country (man-days) / year</i>		30			
<i>drivers within the country (man-days) / year</i>		20			
<i>staff abroad (man-weeks) / year</i>		3 600			
Transport fees					
<i>Km or miles Motorbikes / year</i>		0			
<i>Km or miles cars / year</i>					
<i>Km or miles 4x4 vehicle / year</i>		1			
Specific costs					
<i>Specific continuing education (man-days / year)</i>		45			
<i>Specific communication / year</i>					
<i>Specific consultation / year</i>					
<i>Specific kits / reagents / vaccines</i>					
Sub-total Consumable resources					
Delegated activities / year					
<i>Specific official delegation / year</i>					
Sub-total Delegated activities					
Total in USD					105 000
Total in Franc Burundais					147 000 000

GESTION DES SV (20) - IV.2. Application de la législation et des réglementations et respect par les acteurs concernés

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Autorité et capacité permettant aux SV de s'assurer que les acteurs concernés respectent la législation et la réglementation pour les questions relevant de leur domaine de compétence.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les SV ne disposent d'aucun programme d'activité ou en disposent mais de portée limitée pour s'assurer que les acteurs concernés respectent les textes législatifs et réglementaires qui s'appliquent.	
2. Les SV mettent en œuvre un programme ou des activités prévoyant des inspections, une vérification de la conformité aux textes législatifs et réglementaires et la consignation des cas de non-conformité, mais en règle générale ils ne peuvent pas prendre ou ne prennent pas de mesures supplémentaires dans la plupart de leurs champs d'activité.	
3. La législation vétérinaire est généralement appliquée. Si nécessaire, les SV ont le pouvoir de constater des infractions et d'engager des poursuites en cas de non-conformité pour la plupart des questions relevant de leurs champs d'activité.	
4. La législation vétérinaire est appliquée dans tous les domaines relevant de la compétence des SV. Ceux-ci collaborent avec les acteurs concernés pour réduire au minimum les cas de non-conformité.	
5. L'audit du programme de contrôle du respect des textes législatifs et réglementaires est confié aux SV ou à des agences externes.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	L'ensemble du renforcement proposé pour les 5 ans permettra l'application progressive de la législation.
Description des tâches (chronologique)	
Indicateurs objectivement vérifiables	Rapport d'activité
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	La communication est importante pour appliquer la législation
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	La gestion des données et le système documentaire doivent permettre de soutenir les procédures d'application de la législation, incluant l'application des pénalités afin de pouvoir les analyser

GESTION DES SV (21) - IV.3. Harmonisation internationale

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Autorité et capacité permettant aux SV de jouer un rôle actif dans l'harmonisation internationale des réglementations et des mesures sanitaires, et de s'assurer que la législation et les réglementations nationales relevant de leur domaine de compétence intègrent les normes internationales qui s'appliquent.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. La législation, les réglementations et les <i>mesures sanitaires</i> relevant du domaine de compétence des SV ne tiennent pas compte des normes internationales.	
2. Les SV sont conscients des carences, incohérences ou non-conformités de la législation, des réglementations et des <i>mesures sanitaires</i> nationales par rapport aux normes internationales, mais n'ont pas la capacité ou le pouvoir de résoudre ces problèmes.	
3. Les SV suivent l'évolution des normes internationales (étapes de création et de révision). Ils révisent périodiquement la législation, les réglementations et les <i>mesures sanitaires</i> nationales dans le but de les harmoniser avec les normes internationales si nécessaire, mais ne participent pas activement aux commentaires des projets de normes présentés par les organisations intergouvernementales compétentes.	
4. Les SV examinent activement les projets de normes des organisations intergouvernementales compétentes et apportent leurs commentaires.	
5. Les SV participent activement et régulièrement à la rédaction, la négociation et l'adoption de normes internationales ⁴ et se réfèrent à ces textes pour harmoniser la législation, les réglementations et les <i>mesures sanitaires</i> de leur pays.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	Le développement de la législation se fera dans le cadre de l'harmonisation avec les normes de l'OIE. Elle doit se faire également dans le cadre de l'intégration régionale de l'EAC
Description des tâches (chronologique)	Assurer que la nouvelle législation est harmonisée avec les normes de l'OIE, et le cas échéant compatible avec les engagements au niveau EAC
Indicateurs objectivement vérifiables	Législation disponible
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

⁴ Un pays peut contribuer activement à l'élaboration de normes internationales sans pour autant adapter régulièrement ses dispositions nationales. L'intérêt de cet aspect est de promouvoir la mise à jour des textes nationaux.

F. Compétences critiques relatives aux ressources des SV

I.1. Composition du personnel scientifique et technique des Services vétérinaires

I.1.A. Vétérinaires et autres professionnels (qualifications universitaires)

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Composition du personnel adaptée à l'exercice réel et efficace des fonctions vétérinaires et techniques des SV.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1.	La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines ne sont pas occupés par du personnel suffisamment qualifié.
2.	La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines sont occupés par du personnel suffisamment qualifié aux niveaux central et étatique ou provincial.
3.	La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines sont occupés par du personnel suffisamment qualifié au niveau local (sur le terrain).
4.	Les postes des vétérinaires et des autres professionnels font systématiquement l'objet de définitions de fonctions et de procédures de nomination officielles.
5.	Il existe des procédures de gestion efficaces pour évaluer les performances des vétérinaires et des autres professionnels.
3. Description de l'activité	
Stratégie	La stratégie est d'assurer la présence de vétérinaires sur le terrain conformément aux normes de l'OIE
Description des tâches (chronologique)	- assurer la supervision trimestrielle de tous les para-professionnels vétérinaires publics sur le terrain par les vétérinaires provinciaux qui organiseront alors des visites dans toutes les collines - assurer le développement des installations de vétérinaires privés (besoin estimé à 50) effectuant eux-mêmes les visites systématiques prévues dans les collines sous délégation officielle des SV
Indicateurs objectivement vérifiables	- rapports des visites de supervision et organisation - nombre, activité de terrain et répartition géographique des vétérinaires privés
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

1. Analyse of Human Ressources required for the Veterinary Services (CC I.1.A and I.1.B)

	Trade		Veterinary Public Health		Animal health		Veterinary laboratories		General management and regulatory		Total Human Ressources of Public Sector		Human Ressources of Private Sector for delegated activities				Total Human Ressources of Veterinary Services			
	current	required	current	required	current	required	current	required	current	required	current	required	current number	current FTE	required number	Required FTE	current number	current FTE	required number	Required FTE
Veterinarians			1	2			5		18	21	24	23					24	24	23	23
Other university degree										2		2							2	2
Veterinary para-professionals			3	6	500	100	6		4	16	513	122					513	513	122	122
Support staff							5		10	37	15	37					15	15	37	37

I.1. Composition du personnel scientifique et technique des Services vétérinaires

I.1.B. Paraprofessionnels vétérinaires et autres personnels techniques

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Composition du personnel adaptée à l'exercice réel et efficace des fonctions vétérinaires et techniques des SV.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1.	La plupart des postes techniques ne sont pas occupés par du personnel détenant des qualifications techniques.
2.	La plupart des postes techniques aux niveaux central et étatique ou provincial sont occupés par du personnel détenant des qualifications techniques.
3.	La plupart des postes techniques au niveau local (sur le terrain) sont occupés par du personnel détenant des qualifications techniques.
4.	La plupart des postes techniques font régulièrement l'objet d'une supervision réelle.
5.	Il existe des procédures efficaces de nominations officielles et d'évaluation des performances des <i>paraprofessionnels vétérinaires</i> .
3. Description de l'activité	
Stratégie	Les SV doivent assurer que tous les para-professionnels vétérinaires sont supervisés régulièrement par les vétérinaires et qu'ils sont sous une chaîne de commande directe, soit dans le secteur public, soit employés par des vétérinaires privés agissant sous délégation officielle. Compte tenu de la situation, le nombre de para-professionnels vétérinaires est évalué au maximum à 100, et ne devrait pas augmenter dans les prochaines années. Les para-professionnels vétérinaires sans emploi devraient être soutenus pour des reconversions dans les productions animales, afin d'éviter le développement des services parallèles incontrôlés et de mauvaise qualité.
Description des tâches (chronologique)	Assurer une supervision trimestrielle de tous les para-professionnels vétérinaires du secteur public
Indicateurs objectivement vérifiables	Rapports de supervision effective
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

I.7. Ressources physiques

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Accès des SV à des ressources physiques adéquates, c'est-à-dire bâtiments, transport, télécommunications, chaîne du froid et autre matériel nécessaire (informatique, etc.).</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1.	Les SV ne possèdent aucune ressource physique ou disposent de ressources inadaptées à presque tous les niveaux ; la maintenance des infrastructures disponibles est médiocre ou inexistante.
2.	Les SV possèdent des ressources physiques adaptées au niveau national (central) et à certains niveaux régionaux ; l'entretien de ces ressources, ainsi que le remplacement des éléments obsolètes, n'est qu'occasionnel.
3.	Les SV possèdent des ressources physiques adaptées aux niveaux national et régional, et à certains niveaux locaux ; l'entretien de ces ressources, ainsi que le remplacement des éléments obsolètes, n'est qu'occasionnel.
4. Les SV possèdent des ressources physiques adaptées à tous les niveaux ; celles-ci sont régulièrement entretenues.	
5.	Les SV possèdent des ressources physiques adaptées à tous les niveaux (national, régional et local) ; celles-ci sont régulièrement entretenues et actualisées à mesure qu'apparaissent des matériels plus évolués et plus sophistiqués.
3. Description de l'activité	
Stratégie	Le renouvellement régulier des ressources physiques est essentiel à la stabilité des SV et constitue l'un des objectifs de l'analyse des écarts.
Description des tâches (chronologique)	<ul style="list-style-type: none"> - assurer la construction budgétaire des SV avec une provision pour les investissements basée sur les taux de renouvellement des ressources physiques proposés dans ce document, ou sur des taux plus proches de la réalité du terrain si nécessaire - le budget annuel de renouvellement des ressources physiques représente un montant de 330 000 USD, pour un total de 2550 m², 20 véhicules 4X4, 100 motocyclettes, 40 équipements de télécommunication, et 100 équipements informatiques - le budget exceptionnel d'investissement consacré aux ressources physiques représente un montant de 364 000 USD sur 5 ans, comprend la part d'investissement qui ne peut être amorti sur 5 ans, à savoir essentiellement les chaînes de froid et bâtiments
Indicateurs objectivement vérifiables	Rapports budgétaires, état des investissements, taux de renouvellement
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	Un inventaire complet des ressources physiques doit être constitué, avec âge et état précis. Les procédures de renouvellement régulier doivent être établies.

2. Analyse of Physical Resources required for the Veterinary Services (CC I.7)

	Trade		Veterinary Public Health		Animal health		Veterinary laboratories		General management and regulatory		Total Physical Resources of Public Sector		Physical resources of Private Sector for delegated activities		Total Physical Resources of Veterinary Services	
	current	required	current	required	current	required	current	required	current	required	current	required	current	required	current	required
Buildings (m²)	-	-	-	-	1 300	2 000	300	-	250	550	1 850	2 550			1 850	2 550
<i>Existing building to be maintained (m²)</i>	-	-	-	-	1 300	-	300	-	250	-	1 850	-			1 850	-
<i>Existing building to be renovated (m²)</i>	-	-	-	-	-	2 000	-	-	-	550	-	2 550			-	2 550
<i>Building to be built (m²)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			-	-
Transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			-	-
<i>Motorbikes</i>	-	-	-	-	-	100	-	-	-	-	-	100			-	100
<i>Cars</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			-	-
<i>4x4 vehicles</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20	-	20			-	20
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			-	-
Telecommunication equipment set	-	-	-	-	-	100	-	-	-	20	-	120			-	120
Office equipment set	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40	-	40			-	40
Other specific equipment (amount)		-		-		50 000		-		48 000		98 000				98 000

I.8. Financement du fonctionnement

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité des SV à accéder à des ressources financières pour assurer la continuité de leur fonctionnement, indépendamment des pressions politiques.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Le financement des SV n'est ni stable ni clairement défini, mais dépend de ressources attribuées ponctuellement.	
2. Le financement des SV est régulier et clairement défini, mais est inadapté aux opérations élémentaires requises (épidémiosurveillance, alerte précoce et réponse rapide, santé publique vétérinaire).	
3. Le financement des SV est régulier et clairement défini. Il est adapté aux opérations élémentaires, mais il n'existe aucune prévision de financement pour l'élargissement des opérations ou la réalisation d'opérations nouvelles.	
4. Le financement des opérations nouvelles ou élargies se fait sur une base <i>ad hoc</i> , mais pas toujours en s'appuyant sur une <i>analyse de risque</i> et/ou sur une analyse coût / bénéfice.	
5. Le financement de tous les volets d'activité des SV est adéquat. Tous les financements sont octroyés dans la transparence et permettent une indépendance technique totale, sur la base d'une <i>analyse de risque</i> et/ou d'une analyse coût / bénéfice.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	Le financement régulier est essentiel à la stabilité des SV et constitue l'un des objectifs de l'analyse des écarts. Dans le contexte post crise du Burundi, il est normal que ce financement régulier se concentre sur les opérations élémentaires, et ne puisse prendre en compte les opérations nouvelles. La programmation budgétaire doit permettre de renforcer la chaîne de commande avec un budget centralisé à nouveau à la DGE, et ne dépendant pas des arbitrages de la DGMVA au niveau provincial.
Description des tâches (chronologique)	<ul style="list-style-type: none"> - assurer la construction budgétaire des SV avec une provision suffisante pour le fonctionnement - le budget annuel de fonctionnement représente un montant de 1 215 000 USD environ - assurer le transfert progressif d'un montant au moins équivalent de la ligne "salaire des para professionnels" vers la ligne "délégation officielle" au fur et à mesure de l'installation des vétérinaires privés
Indicateurs objectivement vérifiables	Rapports budgétaires
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	La gestion budgétaire doit permettre une analyse financière du fonctionnement des SV

3. Analyse of Operational Budget (annual) required for the Veterinary Services (CC I.8)

	Trade	Veterinary Public Health	Animal health	Veterinary laboratories	General management and regulatory	Total Operational Budget	%
Veterinarians		14 400			151 200	165 600	13,6
Other university degree					14 400	14 400	1,2
Veterinary para-professionals		21 600	360 000		57 600	439 200	36,1
Support staff					44 400	44 400	3,7
Sub-total Salaries		36 000	360 000		267 600	663 600	54,6
Administration		7 200	72 000		53 520	132 720	10,9
Travel allowances	7 200				45 600	52 800	4,3
Transport fees			50 000		180 000	230 000	18,9
Specific costs	3 375		15 000	25 000	67 425	110 800	9,1
<i>Continuing education</i>	3 375				7 425	10 800	0,9
<i>Communication</i>					30 000	30 000	2,5
<i>Consultation</i>					30 000	30 000	2,5
<i>Specific kits / reagents / vaccines</i>							-
<i>Other</i>			15 000	25 000		40 000	3,3
<i>Other</i>							-
Sub-total Consumable resources	10 575	7 200	137 000	25 000	371 745	551 520	45,4
Sub-total Delegated activities							-
TOTAL OPERATIONAL BUDGET	10 575	43 200	497 000	25 000	639 345	1 215 120	100

I.9. Financement des situations d'urgence

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
Capacité des SV à accéder à des sources de financement spéciales pour faire face aux urgences ou aux problèmes émergents, mesurée d'après la facilité de mobilisation des fonds réservés aux cas d'urgence et aux indemnisations (indemnisation des producteurs en situation d'urgence).	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Le financement des situations d'urgence et des indemnisations n'est pas organisé et rien ne prévoit l'accès à des fonds réservés aux cas d'urgence.	
2. Le financement des situations d'urgence et des indemnisations est prévu mais avec des ressources limitées, insuffisantes pour les urgences prévisibles (notamment celles associées à des <i>maladies émergentes</i>).	
3. Le financement des situations d'urgence et des indemnisations est prévu mais avec des fonds limités ; des ressources supplémentaires peuvent être approuvées pour les cas d'urgence, mais cette décision est de nature politique.	
4. Le financement des situations d'urgence et des indemnisations est prévu avec des ressources adaptées, mais, en cas d'urgence, l'utilisation de ces fonds doit être approuvée par une procédure non politique, au cas par cas.	
5. Le financement des situations d'urgence et des indemnisations est prévu avec des ressources adaptées dont les règles d'utilisation sont consignées dans les dossiers et ont été décidées avec les acteurs concernés.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	Dans le contexte post crise du Burundi, il est logique que le budget national ait des difficultés à bloquer un montant important pour les situations d'urgence. Par ailleurs ces situations d'urgence sont limitées à des résurgences de foyers peu nombreux. Il est prévu un fonds bloqué, puisqu'en cas d'urgence, l'abattage pourrait être prévu avec indemnisation, mais la vaccination sera privilégiée pour laquelle un fonds régulier est prévu avec un stock de sécurité (voir fiche II.6).
Description des tâches (chronologique)	- assurer l'établissement de procédures pour la mobilisation des fonds d'urgence destinées aux vaccinations d'urgence et le cas échéant au développement de l'indemnisation suite à abattage d'urgence - mobiliser un fonds exceptionnel permettant l'indemnisation de 1000 têtes de bovins sur 5 ans en cas d'abattage d'urgence (estimé à 250 000 USD). Ce fonds pourra bien sur servir en cas d'IAHP ou autres urgences et être utilisé pour mobiliser des personnels supplémentaires le cas échéant.
Indicateurs objectivement vérifiables	Procédures et rapports
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

4. Analyse of Emergency Funds required for the Veterinary Services (CC I.9)

II.6. Early detection and emerging response / Special fund	250 000	% of capital investment on 5 years	3,49	% of total budget on 5 years	1,89
--	---------	------------------------------------	------	------------------------------	------

I.10. Financement des investissements

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité des SV à accéder au financement pour les investissements nécessaires ou supplémentaires (matériels et immatériels) débouchant sur une amélioration durable de leur structure opérationnelle.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Il n'existe aucune capacité pour établir, maintenir ou améliorer la structure opérationnelle des SV.	
2. Les SV formulent des propositions ou lèvent des fonds d'une manière occasionnelle pour établir, maintenir ou améliorer leur structure opérationnelle, mais le financement est généralement assuré par des fonds spéciaux.	
3. Les SV veillent régulièrement à financer la maintenance et l'amélioration de leur structure opérationnelle par des fonds émanant du budget national ou d'autres sources, mais ces fonds sont attribués avec des contraintes d'utilisation.	
4. Les SV assurent régulièrement le financement adéquat de la maintenance et de l'amélioration nécessaires à leur structure opérationnelle.	
5. Les SV assurent automatiquement le financement des améliorations nécessaires de leur structure opérationnelle, le cas échéant avec la participation des acteurs concernés.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	Le renouvellement régulier des investissements est essentiel à la stabilité des SV et constitue l'un des objectifs de l'analyse des écarts. Dans le contexte post crise du Burundi, il est normal que des contraintes perdurent. La programmation budgétaire doit permettre de renforcer la chaîne de commande avec un budget centralisé à nouveau à la DGE, et ne dépendant pas des arbitrages de la DGMVA au niveau provincial.
Description des tâches (chronologique)	<ul style="list-style-type: none"> - assurer la construction budgétaire des SV avec une provision pour les investissements basée sur les taux de renouvellement proposés dans ce document, ou sur des taux plus proches de la réalité du terrain si nécessaire - le budget annuel d'investissement représente un montant de 330 000 USD - le budget exceptionnel d'investissement représente un montant de 5 500 000 sur 5 ans, qui concerne essentiellement la formation initiale et spécialisée, ainsi que l'expertise technique nationale et internationale
Indicateurs objectivement vérifiables	Rapports budgétaires, état des investissements, taux de renouvellement
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	Un inventaire de l'ensemble des investissements, et des procédures claires d'achat et de réforme sont nécessaires

5. Analyse of Capital Investment required for the Veterinary Services (CC I.10)

	Trade		Veterinary Public Health		Animal health		Veterinary laboratories		General management and regulatory		Total Capital Investment		% on 5 years
	annual	exceptional	annual	exceptional	annual	exceptional	annual	exceptional	annual	exceptional	annual	exceptional	total
Buildings (m ²)					26 667	266 667			7 333	73 333	34 000	340 000	7,1
Transport					120 000				128 000		248 000		17,3
Telecommunication equipment set					15 000				3 000		18 000		1,3
Office equipment set									16 000		16 000		1,1
Other specific equipment					10 000				4 800	24 000	14 800	24 000	1,4
Sub-total Material investments					171 667	266 667			159 133	97 333	330 800	364 000	28,2
Initial training										3 500 000		3 500 000	48,9
Specialised training		36 000								120 000		156 000	2,2
National expertise		3 150		2 250						40 500		45 900	0,6
International expertise		31 500		44 1000				42 000		651 000		1 165 500	16,3
Special funds				20 000		250 000						270 000	3,8
Sub-total non material expenditure		70 650		463 250		250 000		42 000		4 311 500		5 137 400	71,8
TOTAL CAPITAL INVESTMENT		70 650		463 250	171 667	516 667		42 000	159 133	4 408 833	330 800	5 501 400	100
<i>% of capital investment on 5 years</i>	-	1,0	-	6,5	12,0	7,2	-	0,6	11,1	61,6	23,1	76,9	100

